E/3102
E/CN.11/482

NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

RAPPORT ANNUEL

(29 mars 1957 - 15 mars 1958)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

NEW-YORK

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	*Pages*
INTRODUCTION	1	1
PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA TREIZIÈME SESSION	2–209	1
A. — *Travaux des organes subsidiaires de la Commission*	3–135	1
1. — Industrie et ressources naturelles	4– 70	1
Sous-Comité de la sidérurgie	5– 14	2
Voyage des spécialistes de la sidérurgie	15	3
Groupe de travail des petites industries et de la commercialisation des produits de l'artisanat	16– 20	4
Groupe de travail d'experts géologues pour la confection de cartes géologiques et minéralogiques régionales de l'Asie et de l'Extrême-Orient	21– 29	4
Sous-Comité des ressources minérales	30– 42	5
Groupe de travail pour l'évaluation du potentiel hydro-électrique	43– 44	7
Sous-Comité de l'énergie électrique	45– 52	7
Comité de l'industrie et des ressources naturelles	53– 70	8
2. — Commerce international	71– 87	10
3. — Transports intérieurs	88–117	13
Groupe spécial de travail des ports intérieurs	89– 91	13
Sous-Comité des voies fluviales	92– 98	13
Sous-Comité des chemins de fer	99–106	14
Cycle d'études de la sécurité routière	107	16
Cycle d'études sur les routes peu coûteuses et la stabilisation du sol	108–109	16
Comité des transports intérieurs	110–117	16
4. — Recherche et planification	118–123	17
Groupe de travail du développement et des plans économiques	119–121	17
Conférence des statisticiens d'Asie	122	18
Groupe d'études des problèmes de reclassification et d'administration budgétaires	123	18
5. — Mise en valeur des ressources hydrauliques	124–135	18
B. — *Autres travaux*	136–179	19
Bureau de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques	137–149	20
Division de la recherche et de la planification	150–157	21
Division CEAEO/FAO de l'agriculture	158–166	23
Autres aspects des travaux	167–179	23
C. — *Rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations*	180–209	26
Institutions spécialisées	181–197	26
Organisation internationale du Travail (OIT)	181–182	26
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	183–187	26
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	188	27
Organisation mondiale de la santé (OMS)	189–190	27
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque)	191	27
Fonds monétaire international (le Fonds)	192	27
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	193	27
Union internationale des télécommunications (UIT)	194	27
Organisation météorologique mondiale (OMM)	195	28
Commission intérimaire de l'Organisation internationale du Commerce (CIOIC/GATT)	196–197	28
Autres organisations intergouvernementales	198–199	28
Organisations non gouvernementales	200–209	28
DEUXIÈME PARTIE. — QUATORZIÈME SESSION DE LA COMMISSION	210–373	29
A. — *Membres, participation aux séances, organisation des travaux*	210–264	29
Séance d'ouverture et séance de clôture	210–211	29
Allocutions d'ouverture et de clôture	212–255	29
Membres et participation aux séances	256–264	34
Participation aux séances	256	34
Pouvoirs	257	34

(Suite à la page 3 de la couverture)

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation

E/3102
E/CN.11/482

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS
VINGT-SIXIÈME SESSION SUPPLÉMENT N° 2

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Rapport annuel au Conseil économique et social pour la période 29 mars 1957 - 15 mars 1958

Introduction

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) a, lors de sa deux centième séance tenue le 15 mars 1958, adopté à l'unanimité le présent rapport annuel, qui porte sur la période 29 mars 1957-15 mars 1958. Elle l'adresse au Conseil économique et social, pour qu'il l'examine à sa vingt-sixième session, conformément au paragraphe 15 du mandat de la Commission, qui dispose qu'elle « présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire » [1].

Première partie

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA TREIZIÈME SESSION

2. Le présent compte rendu des travaux de la Commission comprend trois sections : A. — Travaux des organes subsidiaires de la Commission; B. — Autres travaux; C. — Rapports avec les institutions spécialisées et les autres organisations.

A. — Travaux des organes subsidiaires de la Commission

3. Dans leurs travaux, les organes subsidiaires de la Commission ont, pendant la période considérée, tenu compte des résolutions adoptées et des décisions prises par la Commission à sa treizième session, notamment de sa décision de concentrer plus encore son action sur les grands problèmes économiques, et en particulier sur l'industrialisation, la mise en valeur des ressources naturelles, la productivité, le commerce international et les transports. Ils ont donné la préférence aux entreprises d'intérêt régional, aux travaux qui concernent directement l'élaboration d'une doctrine générale et aux projets qui promettaient des résultats concrets. Ils ont tenu compte également des résolutions 557 B (XVIII), 560 (XIX), 590 A 1 (XX), 597 A (XXI), 630 A 1 (XXII) et 664 (XXIV) du Conseil économique et social, qui soulignent la nécessité d'une action concertée et d'efforts centrés sur les travaux qui doivent contribuer directement au développement économique et social des pays insuffisamment développés.

1. — Industries et ressources naturelles

4. On trouvera ci-après, dans l'ordre chronologique, la date de session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et des organes qui font rapport au Comité, ainsi que la composition du Comité et de ces organes, pour la période considérée :

Sous-Comité de la sidérurgie (septième session) 3-8 juin 1957

Président, M. Pravat Sukhum (Thaïlande);
Premier Vice-Président, U Aung Khin (Birmanie);
Deuxième Vice-Président, M. Albert Bureau (France).

[1] La Commission a fait rapport au Conseil économique et social sur ses travaux antérieurs et ceux de ses organes subsidiaires dans les documents ci-après : Rapport sur la première session, 16-25 juin 1947, et rapport du Comité plénier 10-17 juillet 1947 [*Documents officiels du Conseil économique et social, cinquième session, Supplément n° 6* (E/452; E/491)]; Rapport sur les première et deuxième sessions, 16-25 juin 1947 et 24 novembre-6 décembre 1947 [*Ibid., sixième session, Supplément n° 8* (E/606 et Corr. 1)]; Rapport intérimaire sur la troisième session, 1er-12 juin 1948 [*Ibid., septième session, Supplément n° 12* (E/ 1839)]; Rapport intérimaire sur la quatrième session, 29 novembre-11 décembre 1948 [*Ibid., huitième session, Supplément n° 3* (E/1088)]; Rapport sur la quatrième session et rapport du Comité plénier, 1er juillet 1948-5 avril 1949 [*Ibid., neuvième session, Supplément n° 13* (E/1329 et Add. 1)]; Rapports annuels de la Commission au Conseil économique et social à ses onzième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingtième, vingt-deuxième et vingt-quatrième sessions [*Ibid., onzième session, Supplément n° 8* (E/1710)]; [*Ibid., treizième session, Supplément n° 7* (E/1981)]; [*Ibid., quatorzième session, Supplément n° 3* (E/2171)]; [*Ibid., quinzième session, Supplément n° 6* (E/2374)]; [*Ibid., vingtième session, Supplément n° 5* (E/2712)]; [*Ibid., vingt-deuxième session, Supplément n° 2* (E/2821)]; [*Ibid., vingt-quatrième session, Supplément n° 2* (E/2959)].

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (cinquième session), 17-24 juin 1957

Président, M. Satish Chandra (Inde);
Premier Vice-Président, U Win Baw (Birmanie);
Deuxième Vice-Président, M. K. A. Siddiqi (Pakistan).

Groupe de travail de l'évaluation des potentiels hydro-électriques, 5-9 août 1957

Président, M. Kasame Chatikavanij (Thaïlande);
Premier Vice-Président, M. Masduki Umar (Indonésie);
Deuxième Vice-Président, M. Cesar U Sevilla (Philippines).

Groupe de travail d'experts géologues pour la confection de cartes géologiques et minérales régionales de l'Asie et de l'Extrême-Orient (troisième session), 4-10 novembre 1957

Président, M. Sultan Ahmed Popal (Afghanistan);
Vice-Président, U Ba Thi (Birmanie).

Sous-Comité des ressources minérales (troisième session), 11-16 novembre 1957

Président, M. V. P. Sondhi (Inde);
Premier Vice-Président, U Balwant Singh (Birmanie);
Deuxième Vice-Président, M. Shigeru Nishio (Japon).

Sous-Comité de l'énergie électrique (sixième session), 6-13 janvier 1958

Président, M. Boonrod Binson (Thaïlande);
Premier Vice-Président, M. S. S. Kumar (Inde);
Deuxième Vice-Président, M. J. H. Sumner (Fédération de Malaisie).

Comité de l'industrie et des ressources naturelles (dixième session)[2], 24 février-3 mars 1958

Président, M. Tan Siew Sin (Fédération de Malaisie);
Premier Vice-Président, M. S. S. Jafri (Pakistan);
Deuxième Vice-Président, M. Oukèo Souvannavong (Laos).

Sous-comité de la sidérurgie

5. A sa septième session, qui a eu lieu à Bangkok, en juin 1957, le Sous-Comité de la sidérurgie a étudié les programmes et problèmes de l'industrie sidérurgique de la région, en s'attachant surtout à l'industrie de la transformation de l'acier, à la modernisation des usines de relaminage, à la normalisation et à la simplification des spécifications pour la fonte et l'acier. Il a examiné dans quelle mesure des méthodes modernes, telles que la production d'acier sans charbon cokéfiant et le moulage continu de l'acier, étaient applicables dans la région. Il a étudié tout spécialement l'évolution de la consommation d'acier et la demande future d'acier dans la région. Le Sous-Comité a également décidé quelles étaient les techniques que devraient étudier les spécialistes de la sidérurgie pendant leur voyage en Europe, ainsi que les pays, usines et organisations qu'ils visiteraient.

[2] En vertu de la résolution 19 (XIII), que la Commission a adoptée à sa treizième session, le Comité de l'industrie et du commerce est devenu le « Comité de l'industrie et des ressources naturelles », tandis que l'ancien Sous-Comité du commerce était érigé en « Comité du commerce ».

Progrès de la sidérurgie

6. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les progrès réalisés par les pays de la région dans le développement de leur industrie sidérurgique. Toutefois, ce développement s'était trouvé ralenti, dans certains pays, par le manque de charbon et la pénurie de personnel technique qualifié, de capitaux et de devises. Certains pays membres extérieurs à la région ont continué à collaborer avec de nombreux pays de la CEAEO, et à leur prêter assistance pour leur permettre de développer cette industrie, tandis qu'il y avait un commencement de collaboration intrarégionale pour la formation technique.

Industries de transformation

7. Le Sous-Comité a recommandé que, pour commencer, la plupart des pays de la CEAEO ne créent que des industries légères de transformation : fabrication de bicyclettes, d'outils agricoles, de lampes-tempête, de machines à coudre, de petites machines-outils, de ventilateurs électriques, de pompes. On pourrait aussi envisager la possibilité de construire des ateliers de montage d'articles plus lourds, automobiles par exemple.

Etude de la demande

8. Le Sous-Comité a été d'avis que l'étude des tendances de la consommation et de la demande future de produits d'acier revêtait une grande importance pour la plupart des pays de la région. Il a pensé qu'on pourrait étudier les méthodes envisagées par la Commission économique pour l'Europe (CEE) : méthode du revenu national, méthode de la production industrielle nette et méthode de l'usage final, en vue de déterminer si elles sont applicables aux pays de la CEAEO; des trois, c'est la méthode de l'usage final qui fournirait dans la région les résultats les plus réalistes et les plus sûrs. Le Sous-Comité a recommandé que le secrétariat poursuive l'étude de la demande future d'acier et en élargisse le champ en vue d'étudier la situation de façon plus détaillée dans chaque pays.

9. Le Sous-Comité a été d'avis qu'une publication périodique telle que l'*Iron and Steel Bulletin*, qui donne les renseignements techniques les plus récents capables d'intéresser les pays de la région, ainsi que des statistiques et un aperçu de ce qui se passe dans les pays de la CEAEO et dans d'autres pays, est justement ce dont l'industrie sidérurgique de la région avait besoin depuis longtemps. Il a recommandé que le secrétariat publie régulièrement ce bulletin.

Applicabilité des techniques modernes

10. Conformément aux recommandations faites par le Sous-Comité à sa précédente session, certains pays de la région envisagent la possibilité d'utiliser des techniques de fabrication de fonte sans charbon cokéfiant. Le Sous-Comité a étudié les avantages et les inconvénients du four à arc électrique, des procédés qui utilisent la mousse d'acier, du procédé Basset,

du bas fourneau et du haut fourneau à charbon de bois. Il a souligné qu'il faudrait procéder à des études approfondies pour déterminer quel procédé convient le mieux aux conditions de chaque pays. La délégation indienne a offert d'éprouver les matières premières d'autres pays de la CEAEO dans le bas fourneau modèle que l'Inde construisait pour la fabrication de fonte sans charbon cokéfiant.

11. Il existe, dans différentes régions du monde, diverses machines pour la coulée en longueurs continues de plaques et de billettes destinées au commerce, et plusieurs autres machines de ce genre sont déjà à l'essai ou en construction. Vu les nombreux avantages du moulage de l'acier, le Sous-Comité a invité le secrétariat à en poursuivre l'étude et à lui rendre compte périodiquement de tous les faits nouveaux survenus dans ce domaine.

Usines de relaminage

12. Lors de son examen des progrès de l'industrie du relaminage dans les pays de la région, le Sous-Comité a noté que, grâce à leurs frais généraux peu élevés et au bas prix d'achat de leurs matières premières, les ateliers de relaminage du Japon étaient capables de faire concurrence, dans le domaine des barres et profilés de petites dimensions, aux grandes aciéries intégrées. D'autre part, certains des ateliers de relaminage de l'Inde et des Philippines ont modernisé leur matériel, conformément aux recommandations du Sous-Comité à sa précédente session. Il importe d'éliminer les pénuries de matières premières et de fournir une assistance technique pour améliorer les installations et former des techniciens.

Normalisation

13. Reconnaissant l'utilité de la normalisation et de la simplification des normes pour la fonte et l'acier dans la planification ou l'installation d'aciéries, le Sous-Comité a été d'avis, comme les marchés des pays de la région ont des caractères communs, qu'il était souhaitable de mettre au point, aussitôt que possible, des spécifications unifiées pour certains types et formes et d'en assurer l'adoption dans la région.

Formation du personnel

14. Le Sous-Comité a constaté que, sauf dans l'Inde et au Japon, il n'y avait pas, dans la région, d'écoles professionnelles pour la sidérurgie et que la question du personnel technique nécessaire à cette industrie devenait de plus en plus urgente. Certaines des méthodes appliquées dans les pays industriellement avancés seraient peut-être applicables aux différents pays de la CEAEO. Constatant avec satisfaction que certains pays membres, dans la région et hors de la région, aidaient les pays de la CEAEO à former leur personnel technique, le Sous-Comité a recommandé de poursuivre cette assistance et même de l'intensifier.

VOYAGE DES SPÉCIALISTES DE LA SIDÉRURGIE

15. Le voyage d'études de spécialistes de la sidérurgie des pays de la CEAEO en Belgique, en France, en Allemagne occidentale, en Suède et au Royaume-Uni a eu lieu en octobre-novembre 1957. L'Administration de l'assistance technique des Nations Unies (AAT) et la CEAEO l'avaient organisé, avec la collaboration de la CEE. Dix-sept spécialistes venus de neuf pays (Birmanie, Chine, Corée, Inde, Indonésie, Japon, Pakistan, Philippines et Thaïlande) ont participé à ce voyage. Le Groupe a eu des consultations avec les ministères, organisations et spécialistes qui, dans ces pays, s'occupent de l'étude, de la planification et de l'exploitation de l'industrie sidérurgique, et ont visité des usines de fabrication et de traitement de la fonte et de l'acier. Les spécialistes ont également visité des instituts de recherche et de formation et des usines de matériel pour l'industrie sidérurgique. Le Groupe a reçu des conseils et des renseignements techniques qui étaient de grande valeur, particulièrement pour les petites aciéries. Il a étudié une série de techniques qui paraissent fort intéressantes : bonification des minerais de basse qualité et fabrication de coke à partir de charbon de qualité inférieure, gestion des petits ateliers de laminage et laminage de profilés spéciaux, production de fonte dans les hauts fourneaux au charbon de bois, les fours à arc électrique et les hauts fourneaux à coke, procédés à la mousse d'acier, fours rotatifs et bas fourneaux, production d'acier dans les fours Martin, fabrication des aciers spéciaux et développement de grandes aciéries intégrées. Le Groupe est arrivé aux conclusions suivantes :

a) Beaucoup de petits pays d'Europe importent des quantités croissantes de matières premières pour leur industrie sidérurgique. Il n'est donc pas indispensable, pour édifier une industrie sidérurgique, de disposer dans le pays même de toutes les matières premières requises, à condition qu'il y ait d'autres facteurs favorables. En outre, même un pays comme la Suède, où la sidérurgie est très développée, importe de fortes quantités de plaques et de profilés lourds. Certains pays de la CEAEO n'ont donc pas besoin de prévoir, dans leurs plans de développement, au début du moins, la production de profilés ou plaques de ce genre.

b) Divers pays européens ont offert de faire des essais sur les matières premières de la région, en laboratoire et dans leurs usines-pilotes, et d'assurer la formation de techniciens asiatiques. Les pays de la région devraient mettre pleinement ces offres à profit.

c) Le Groupe a demandé à divers pays de la région d'étudier les aspects économiques de ces procédés. Les pays de la CEAEO devraient collaborer pour l'échange de matières premières, la formation de techniciens et les essais de matières premières; le Groupe a prié le secrétariat de faciliter cette collaboration.

d) La technique a fait de grands progrès en Europe. Le secrétariat de la CEAEO devrait les suivre de près et publier des renseignements à cet égard dans l'*Iron and Steel Bulletin.*

e) Vu l'expérience que le voyage d'études en Europe a permis d'acquérir, il faudrait organiser des voyages analogues dans d'autres pays. Comme certains pays d'Amérique latine, dont les matières premières sont assez analogues à celles de la région de la CEAEO, ont

déjà une production sidérurgique, les pays de la CEAEO pourraient tirer avantage de l'étude des techniques adoptées en Amérique latine ou des programmes qu'on y envisage.

GROUPE DE TRAVAIL DES PETITES INDUSTRIES ET DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'ARTISANAT

Industrie du cuir

16. A sa cinquième session, qui a eu lieu à Madras en 1957, le Groupe de travail des petites industries et de la commercialisation des produits de l'artisanat a étudié les divers aspects économiques et techniques de l'industrie du cuir. Il s'est spécialement attaché à l'amélioration des cuirs et peaux et des articles de cuir, à l'intensification des recherches et expériences destinées à améliorer le rendement de l'industrie du cuir, ainsi qu'aux mesures à prendre pour satisfaire aux besoins de l'industrie locale du cuir avec des extraits tannants produits dans la région. Il a souligné l'importance de coordonner les programmes pour réaliser des progrès dans trois domaines étroitement liés : élevage, dépouillage et conservation, travail du cuir. Le Groupe de travail a recommandé d'organiser la collaboration efficace des instituts de recherches de l'Etat et des services ministériels de l'élevage et des forêts avec les producteurs et les négociants en cuir et en articles de cuir.

Recherche

17. Le Groupe de travail a souligné que la recherche systématique joue un rôle essentiel dans les pays avancés, en contribuant à améliorer la qualité du cuir et des articles de cuir. Il a passé en revue le programme et les travaux d'importants établissements de recherches sur le cuir qui existent dans la région, notamment l'Institut central de recherches sur le cuir de Madras et l'Institut indonésien du cuir de Djakarta. Il a recommandé d'assurer l'échange de renseignements sur les travaux techniques et les programmes de recherches entre instituts de recherches de la région, pour éviter le double emploi.

Problèmes des petits ateliers

18. Le Groupe de travail a constaté que, si les ateliers grands et moyens avaient atteint des résultats remarquables en fait de qualité et de commercialisation, les petites tanneries et les ateliers ruraux, qui traitent une grande quantité de cuirs et peaux, ont à faire face à de graves difficultés. Il a recommandé d'étudier de plus près les investissements, en vue d'éviter une concurrence peu économique entre les grands ateliers et les petits. On pourrait beaucoup aider l'industrie du cuir en renforçant les industries auxiliaires, telles que la production d'extraits tannants et de panneaux de cuir et fibre, et en récupérant les déchets de cuir dans les tanneries et ateliers. Avec des méthodes appropriées, l'industrie du cuir permettrait d'absorber beaucoup de main-d'œuvre. En ce qui concerne les normes commerciales pour les stocks de cuirs verts, le Groupe de travail a recommandé aux pays de la région de la CEAEO de mettre au point des spécifications acceptables, avec l'aide d'instituts scientifiques, et d'adopter des normes de classement bien établies, fondées sur des accords entre producteurs, négociants et consommateurs. Il a été d'avis qu'il serait possible de développer parallèlement les grandes entreprises et les petits ateliers, de façon à les rendre complémentaires.

Commercialisation

19. Pendant la session du Groupe de travail, on a procédé à l'analyse commerciale d'articles de cuir à l'occasion de l'exposition de matières tannantes, de cuirs et d'articles de cuir. Un groupe de spécialistes, choisis parmi les membres du Groupe de travail, a examiné et analysé des échantillons de produits bruts et finis et a fait des propositions concrètes en vue de leur amélioration. Les spécialistes ont également répondu à diverses questions relatives à la technique de production et à la commercialisation.

20. Le Groupe de travail a demandé l'autorisation d'aborder à sa prochaine session l'étude des métaux non ferreux. L'étude pourrait porter par la suite sur d'autres industries : laine, caoutchouc, tabac, conserves alimentaires.

GROUPE DE TRAVAIL D'EXPERTS GÉOLOGUES POUR LA CONFECTION DE CARTES GÉOLOGIQUES ET MINÉRALOGIQUES RÉGIONALES DE L'ASIE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT

21. A sa troisième session, qui a eu lieu à Calcutta en novembre 1957, le Groupe de travail a étudié le projet de carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient, présenté par le Directeur du Service géologique de l'Inde, qui avait été nommé coordonnateur du projet. Le Groupe de travail a également pris note des progrès réalisés depuis sa précédente session par les services géologiques des pays de la région et a proposé diverses mesures pour achever la carte géologique régionale et pour dresser des cartes minérales et tectoniques régionales de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

Nouveaux travaux géologiques

22. Le Groupe de travail a constaté que le projet relatif aux cartes géologiques et minéralogiques régionales avait produit certains résultats concrets, indépendamment des cartes elles-mêmes. Le Service géologique de l'Afghanistan a été créé à l'issue de la première réunion du Groupe de travail et la confection de la carte géologique de ces pays progresse de façon notable. Les progrès des services géologiques des pays participants sont maintenant tels qu'il serait bon que le Groupe de travail en fasse le point à chacune de ses prochaines sessions.

23. Conformément aux recommandations générales faites par le Groupe de travail à sa première session, les autorités compétentes de Malaisie et de Thaïlande ont entrepris en commun l'étude géologique de leur

région frontière, avec ce résultat qu'elles se rapprochent, de façon notablement plus rapide, de la solution de problèmes communs d'histoire géologique, de structure et de minéralisation. Le Groupe de travail a loué cette coopération et l'enrichissement des connaissances techniques qui en est résulté et en résulterait; il a exprimé l'espoir que d'autres pays de la région entreprendraient en commun l'étude géologique de leur région frontière.

Carte géologique régionale

24. Le Groupe de travail a félicité le coordonnateur pour l'excellent projet de carte à la confection duquel il avait présidé, et les directeurs des services géologiques des pays de la région pour les efforts qu'ils avaient faits en vue d'achever les cartes de leur pays assez tôt pour qu'elles s'incorporent à la carte géologique régionale. Le Groupe de travail a constaté que, pour établir la carte régionale, il avait fallu réduire au 1/5.000.000 les cartes nationales, primitivement établies au 1/2.000.000. Cette opération a nécessité une certaine simplification de la carte. Le Groupe de travail a demandé que ces cartes réduites, après examen des services géologiques intéressés, parviennent au coordonnateur avant la fin de février 1958.

25. Le Groupe de travail a approuvé le « Modèle descriptif de la brochure jointe à la carte géologique de l'Asie et de l'Extrême-Orient » sous la forme que lui avait donnée le coordonnateur. Il a demandé aux pays de la région de fournir les renseignements voulus de façon que l'on puisse rédiger et imprimer une brochure complète à joindre à la carte régionale. Il serait utile de grouper les roches ignées en six types : alcalin, acide, intermédiaire, basique, ultrabasique et non classé, et d'indiquer l'âge, dans tous les cas, par un symbole ou un dessin. Le Groupe a décidé aussi que dorénavant les termes « paléozoïque » et « mésozoïque » devraient remplacer les mots « primaire » et « secondaire » dans l'échelle stratigraphique de la carte, et que les courbes bathymétriques devraient figurer sur la carte géologique régionale.

26. Lors de précédentes sessions, le Groupe de travail avait recommandé que les pays contribuent à couvrir les frais de la carte régionale. Les pays suivants avaient déjà fait des versements : Bornéo britannique, République de Chine, Inde, Japon, Fédération de Malaisie, Thaïlande. Comme la carte était presque achevée, il a engagé les autres pays de la région à envoyer leurs versements aussitôt que possible. Il a également prié le secrétariat de la CEAEO de solliciter de l'AAT une assistance financière pour la publication de la carte géologique régionale, ainsi que pour la confection et l'impression des cartes minéralogiques régionales à publier par la suite.

Coordination de la carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient avec d'autres cartes géologiques régionales

27. Le Groupe de travail a appris que la frontière occidentale de la carte géologique de l'Australie et de l'Océanie serait le méridien de 108°E, mais qu'à proximité de l'équateur, cette limite obliquerait vers le nord-est pour rejoindre le méridien 131°E et le suivre jusqu'au parallèle 20°N. Cette carte étant une carte sœur de celle de l'Asie et de l'Extrême-Orient, le Groupe de travail a prié son coordonnateur de se tenir en contact étroit avec le coordonnateur de la carte d'Australie et d'Océanie et de le consulter sur les détails techniques tels que courbes bathymétriques, aspects topographiques, concordance des feuilles, etc. Il a en particulier jugé souhaitable que les deux coordonnateurs rapprochent les feuilles sud-est de la future carte géologique de l'Asie et de l'Extrême-Orient des feuilles ouest de la carte géologique de l'Australie et de l'Océanie, de façon à assurer une certaine uniformité.

Cartes minéralogiques régionales

28. La carte géologique régionale étant presque achevée, le Groupe de travail a exprimé l'avis qu'il fallait entreprendre sans délai la confection de cartes minéralogiques régionales. Il a nommé le directeur du Service géologique de l'Inde coordonnateur du projet, et le Directeur du Service géologique du Japon coordonnateur adjoint. Il a décidé qu'il faudrait s'attacher tout d'abord à achever aussitôt que possible les cartes régionales qui indiqueront la répartition des gisements minéraux connus. Les cartes métallogéniques (où sont indiquées les époques et régions de minéralisation), et les cartes « pronostiques » (qui indiquent les gisements probables) pourront venir plus tard. Le Groupe de travail a exprimé l'espoir que l'on pourrait achever avant la fin de 1958 des cartes régionales qui indiqueront la répartition des gisements de minéraux connus d'Asie et d'Extrême-Orient.

Carte tectonique régionale

29. Le Groupe de travail a reconnu qu'il était nécessaire de dresser la carte tectonique de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Comme les ressources sont limitées, dans les pays de la région, en fait de personnel technique et de services compétents, le Groupe de travail a exprimé l'avis qu'il ne fallait pas aborder la préparation de cette carte avant l'achèvement des cartes minéralogiques régionales. Il a proposé que les pays dressent à l'échelle de 1/5.000.000 à 1/2.000.000 des cartes tectoniques de leur territoire, et les communiquent au secrétariat de la CEAEO.

SOUS-COMITÉ DES RESSOURCES MINÉRALES

30. A sa troisième session, qui a eu lieu en novembre 1957, à Calcutta, le Sous-Comité des ressources minérales a spécialement étudié la législation minière, la conservation, le commerce et la prospection des ressources minérales (notamment les levés aériens en général et la prospection des minerais radioactifs), la formation du personnel technique chargé des différents aspects des ressources minérales, et l'économie générale des combustibles dans la région. Il a également étudié la classification et l'utilisation des charbons (surtout des charbons de qualité inférieure). Il a décidé

de réunir un colloque pour étudier la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient, et a rédigé le projet de son ordre du jour.

Evolution minière

31. Le Sous-Comité a passé en revue les progrès de la mise en valeur des ressources minérales de la région, d'après le rapport du secrétariat : « L'évolution minière en Asie et en Extrême-Orient 1956 »[3]. Il a été d'avis que les études futures devraient donner des renseignements sur les réserves, l'état de la prospection et de la mise en valeur, l'offre et la demande de minerais dans chaque pays de la région, les programmes actuels et futurs de mise en valeur, les moyens techniques disponibles, notamment en fait de laboratoires.

Commerce des minerais et des produits minéraux

32. Le Sous-Comité a été d'avis que la mise en valeur des ressources minérales de la région était étroitement liée au commerce des minerais et des produits minéraux. Si certains produits minéraux ont perdu leurs marchés, c'est peut-être à cause de facteurs techniques : usage de succédanés, changement de qualité des produits, modification du fret, changement de structure de la demande, nouvelles sources d'approvisionnement. Le Secrétariat de la CEAEO devrait donc entreprendre l'étude du commerce des minerais et des produits minéraux. Comme il est nécessaire d'améliorer les moyens de transport et les installations portuaires, de réduire les frets et d'intensifier le commerce régional et interrégional des minerais, le Comité du commerce devrait étudier ces problèmes. On expédie souvent les produits minéraux de la région sans les avoir enrichis ou traités au préalable. On a souligné la nécessité d'augmenter dans la région les installations de traitement et de smeltage. On a noté également que le manque de données précises sur les besoins lointains du monde en minéraux des pays de la région avait entravé la planification de la production, du transport et du traitement des minéraux.

Statistiques des produits minéraux

33. Le Sous-Comité a recommandé que la Conférence des statisticiens d'Asie étudie les problèmes que pose la mise au point de renseignements statistiques sur les minéraux pour de longues périodes et détermine dans quelle mesure il faudrait adopter de nouvelles formes de statistiques ou modifier et perfectionner celles qui existent déjà.

Législation minière

34. Le Sous-Comité, en examinant le rapport : *Survey of Mining Legislation*[4] rédigé par le Service juridique des Nations Unies a recommandé de réunir un groupe de travail de spécialistes de la législation minière en vue d'assurer un échange de renseignements entre les pays de la région et de faire des recommandations à leur intention. On a également proposé de rechercher la collaboration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour ce qui est de la législation relative à la santé et la sécurité, et de solliciter l'aide du Service juridique des Nations Unies et celle de l'AAT.

Conservation des sources minérales

35. Le secrétariat devrait étudier les problèmes relatifs à la conservation des ressources minérales et informer les autorités compétentes des pays de la région des mesures pertinentes prises ou proposées à cet égard. Pour commencer, le secrétariat rassemblerait et répandrait des renseignements sur les mesures que des pays de la région ou d'ailleurs ont adoptées pour assurer la conservation des ressources minérales.

Levés aériens

36. Le Sous-Comité a examiné l'utilité et les limites des levés aériens, comme auxiliaires de la prospection minière, et a recommandé d'organiser sur les levés aériens un cycle d'études qui se fixerait comme principal objectif de répandre des renseignements de base sur les techniques et le matériel actuellement employés et leur champ d'application dans les pays de la région, au regard des problèmes spéciaux qui s'y posent, ainsi que sur l'organisation de ces levés.

Prospection de minerais radioactifs

37. Comme les pays de la région manquent et de fonds et de personnel spécialisé dans la prospection des minerais radioactifs, le Sous-Comité a proposé que des géologues qui travaillent sur place ou des prospecteurs expérimentés qui opèrent sous la direction d'un géologue spécialisé fassent usage de compteurs légers qui sont peu coûteux et, dans les régions montagneuses, de scintillomètres aéroportés. Il a reconnu que, dans les régions particulièrement accidentées, une recherche systématique ne serait pas toujours réalisable par cette méthode. Il a exprimé le désir que le secrétariat suive l'évolution de la prospection de minerais radioactifs dans la région.

Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières

38. Le Sous-Comité a été d'avis d'inscrire à l'ordre du jour du colloque les questions ci-après : production de pétrole, aspect géologique; possibilités de mise en valeur; prospection (état et méthodes); programmes de mise en valeur (détails relatifs aux dépenses annuelles et aux dépenses totales); réglementation des exploitations pétrolières; techniciens et équipement en vue de la recherche; production et raffinage; possibilités de formation à l'industrie pétrolière. Les gouvernements participants devraient, en préparant ce colloque, rechercher la coopération du public et d'entreprises privées, tant dans la région qu'ailleurs.

[3] Publication des Nations Unies, n° de vente : 1957.II.F.4.
[4] Publication des Nations Unies, n° de vente : 1957.II.F.5.

Classification et utilisation des charbons

39. En ce qui concerne la classification internationale de la houille par type que propose la CEE (E/ECE/347), le Sous-Comité a été d'avis qu'il fallait entreprendre de nouvelles études pour savoir si elle est applicable à la région de la CEAEO. Il a demandé au secrétariat de traiter simultanément de la classification et de l'utilisation, dans la région, de charbons de qualité inférieure, tourbe comprise.

Economie des combustibles

40. Le Sous-Comité a jugé indispensables des plans de longue haleine pour la mise en valeur des ressources de la région en combustible et en énergie; il a été d'avis d'étudier avec soin la possibilité de mettre en valeur toutes les ressources d'énergie (charbon, lignite, énergie hydro-électrique, énergie atomique). Il a demandé au Secrétariat d'établir un bilan d'énergie, qui montrerait les besoins en énergie des pays de la région, et de voir comment on pourrait y répondre. Si possible, il conviendrait de publier régulièrement des prévisions des besoins de la région en énergie et en combustible, par exemple pour 1960, 1965 et 1970.

Formation de personnel technique pour la mise en valeur des ressources minérales

41. Le Sous-Comité a été d'avis que le secrétariat étudie les besoins en personnel technique et en moyens de formation (y compris les manuels appropriés). Il est essentiel d'évaluer, dans chaque pays de la région, les effectifs du personnel technique qui sera nécessaire, pendant les dix prochaines années, pour la mise en valeur des ressources minérales.

Voyage d'études aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada de spécialistes des mines et de géologues

42. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a invité un groupe de géologues et d'ingénieurs des mines de la région à visiter son pays en 1959. Le Sous-Comité a demandé au secrétaire exécutif de consulter l'AAT, le Gouvernement des Etats-Unis et les gouvernements de la région pour l'organisation du voyage d'études.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉVALUATION DU POTENTIEL HYDRO-ÉLECTRIQUE

43. Le Groupe de travail pour l'évaluation du potentiel hydro-électrique, qui s'est réuni à Bangkok au mois d'août 1957, a examiné diverses méthodes d'évaluation. Il a également passé en revue les études de divers pays sur le potentiel hydro-électrique. Il a recommandé que chaque pays mette au point un plan d'action pour la mise en valeur de ses ressources énergétiques, plan qui devrait comprendre des entreprises vite réalisables, pour la satisfaction des besoins immédiats, ainsi que des entreprises de longue haleine, et dresse un programme pour l'étude des ressources hydrauliques.

Technique d'évaluation

44. Le Groupe de travail a fait des recommandations détaillées sur les méthodes à employer pour évaluer les diverses catégories de potentiel hydro-électrique : potentiel théorique, potentiel technique et potentiel économique. Il a montré qu'il importait d'affecter des fonds suffisants aux enquêtes sur l'énergie électrique, et sur l'énergie hydro-électrique en particulier, puisque ces enquêtes permettraient de choisir judicieusement les projets et d'économiser des frais de recherche beaucoup plus considérables.

SOUS-COMITÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

45. A sa sixième session, qui s'est tenue à Bangkok en janvier 1958, le Sous-Comité de l'énergie électrique a passé en revue la situation énergétique de la région et a examiné les problèmes de l'électrification des campagnes et de la normalisation, ainsi que la formation du personnel pour les entreprises électriques. Il a approuvé le rapport et les recommandations du groupe de spécialistes qui avait participé au voyage d'études en Europe et en Amérique du Nord (ST/TAA/SER.C/18), ainsi que le rapport du Groupe de travail pour l'évaluation du potentiel hydro-électrique (E/CN.11/I et NR/Sub.1/2). Il a noté que les pays de la région manquent de personnel compétent pour les études relatives au potentiel hydro-électrique et a indiqué que les pays pourraient profiter de l'offre de formation de personnel qu'ont faite, lors de la réunion du Sous-Comité, le Gouvernement japonais et le Gouvernement soviétique.

Situation énergétique

46. Le Sous-Comité a examiné les statistiques sur la génération, la transmission et l'utilisation de l'énergie électrique et l'analyse qui en était faite dans la publication du secrétariat *Electric Power in Asia and the Far East, 1951–1955 (Electric Power Bulletin)* [5]. Il a recommandé de publier à l'avenir dans le *Bulletin* des renseignements statistiques sur les accidents dus au courant électrique, l'électrification des campagnes, la consommation d'énergie par habitant et par catégorie de consommateurs, la génération d'énergie dans les centrales des industries, ainsi que le nom et l'adresse des autorités responsables de l'énergie électrique dans les pays de la région et qui envoient des données à la CEAEO pour la rédaction du *Bulletin*.

Voyages d'études, en Europe et en Amérique du Nord, de spécialistes de l'énergie électrique

47. Le Sous-Comité a fait siennes les observations et recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe d'études (E/CN.11/I et NR/Sub.1/L.4). Il a estimé que les pays de la région seraient bien avisés d'envisager l'adoption de grands générateurs électriques dans les centrales thermiques, sous forte pression et à haute température, en tenant dûment compte de leurs réseaux énergétiques et la possibilité de formation du

[5] Publication des Nations Unies, nº de vente : 1957.II.F.6.

personnel pour faire fonctionner les centrales et les entretenir. Le Sous-Comité a recommandé que les pays de la région étudient avec soin les textes techniques parus ces dernières années sur les sujets traités dans le rapport et examinent la meilleure façon d'adapter à leurs besoins et à leurs circonstances particulières les procédés techniques qui y sont décrits. Le Sous-Comité a estimé que, pour compléter le voyage d'études, des spécialistes de divers domaines (centrales thermiques, centrales hydro-électriques et lignes de transmission, par exemple) devraient faire des études sur les procédés les plus modernes. Pour commencer, le secrétariat procéderait, avec la coopération des spécialistes des pays intéressés, à l'étude approfondie des questions suivantes : centrale thermique à vapeur chauffée au charbon de qualité inférieure; économies obtenues par l'emploi, dans les centrales thermiques à vapeur, de plus grandes chaudières et de chaudières à haute pression et à haute température; méthodes perfectionnées d'entretien des chaudières, qui permettent l'inspection des chaudières à plus de douze mois d'intervalle.

Utilisation des poteaux de bois

48. Le Sous-Comité a noté qu'en raison de la difficulté d'importer des supports d'acier pour les lignes aériennes et de la nécessité d'utiliser progressivement des quantités plus importantes de matériaux locaux, les pays de la région doivent s'attacher de plus en plus à l'utilisation de poteaux en bois du pays. Dans les cinq années qui viennent, certains pays membres auront besoin de plus d'un million de poteaux de bois, qu'ils pourraient pour la plupart, trouver dans la région même. Il faudrait réunir, sous l'égide de la CEAEO et de la FAO, un groupe de travail mixte composé de représentants des services forestiers, des laboratoires de recherche, et des réseaux de distribution d'énergie électrique et de télécommunications. Ce groupe de travail discuterait de l'utilisation rationnelle des poteaux de bois, proposerait des méthodes de coopération régionale, tant pour les laboratoires d'essai que pour l'élaboration des spécifications normalisées en ce qui concerne les poteaux de bois tirés des essences de la région. Pour permettre aux pays de planifier leurs programmes d'approvisionnement, il ferait l'inventaire des possibilités actuelles de fourniture de poteaux de bois et de leur prix probable.

Electrification des campagnes

49. Le Sous-Comité a proposé d'étudier à sa prochaine session les problèmes de l'électrification des campagnes, en vue de mettre au point les meilleures méthodes pour adapter aux circonstances de la région les techniques décrites dans les études sur l'électrification des campagnes du Comité de l'énergie électrique de la CEE.

Normalisation

50. Le Sous-Comité a décidé d'appliquer les recommandations de la Commission électrotechnique internationale (CEI) au sujet de divers articles de matériel électrique. Il a proposé que le Secrétariat étudie la possibilité de communiquer aux pays de la région qui ne sont pas membres de la CEI les projets de spécifications de cet organisme, pour les tenir au courant de ce qui se fait actuellement dans le domaine de la normalisation. Il vaudrait d'ailleurs encore mieux que ces pays adhèrent à la CEI.

Formation de personnel technique

51. Le Sous-Comité a reconnu l'importance de la formation de personnel technique pour les usines d'énergie électrique, surtout pour un matériel plus compliqué et plus perfectionné. Les pays de la région devraient profiter de la formation (et notamment des cours de rappel à l'intention des ingénieurs du génie civil, des ingénieurs spécialisés de la mécanique et de l'électricité) offerte par le Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques que l'Université de Roorkee (Inde) a créé avec l'aide de l'AAT.

52. Il a noté que, dans les pays industriellement avancés, on organise, en dehors de cours réguliers dans les écoles techniques, des cours de formation à l'intention des travailleurs, pour leur permettre d'augmenter leurs connaissances techniques et que, pour les ingénieurs en service sur les réseaux, il y a des cours de rappel d'une durée d'un an.

Comité de l'industrie et des ressources naturelles

53. Le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a tenu sa dixième session à Kuala-Lumpur, en février-mars 1958. Il a passé en revue les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la région en matière d'industrialisation, ainsi que les travaux que ses organes subsidiaires avaient accomplis depuis sa précédente session. Il a examiné aussi le programme de travail et l'ordre de priorité à adopter dans ce domaine [6].

Industrialisation

54. Le Comité a constaté que plusieurs pays de la région ont obtenu des résultats notables en matière de développement industriel et que la production industrielle de l'ensemble de la région a augmenté de plus de 100 pour 100 entre 1950 et 1957. Les principaux problèmes auxquels ces pays ont eu à faire face dans leurs travaux de développement industriel sont le manque de capitaux, de devises en particulier, les faibles effectifs du personnel de maîtrise et de gestion, et l'insuffisance de services de base tels que l'énergie électrique, les transports et les communications. Le Comité a passé en revue les mesures que les pays de la région ont prises pour surmonter ces difficultés. On a en général donné la priorité aux industries qui rapporteraient ou permettraient d'économiser des devises et

[6] Pour les décisions que la Commission a prises à sa quatorzième session sur le rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, voir paragraphes 305 à 317.

insisté sur une plus grande utilisation des matières premières locales; on a rendu plus attrayantes les conditions d'investissement des capitaux privés étrangers; on a constitué des entreprises mixtes avec participation de capitaux étrangers; on s'est assuré des dons ou des prêts étrangers (moyennant notamment des paiements différés); enfin, on a créé divers types d'institutions pour financer des entreprises industrielles. Plusieurs pays, tout en reconnaissant l'importance et la valeur de l'assistance extérieure, ont souligné qu'il est indispensable de mobiliser davantage les ressources financières intérieures.

55. Les institutions de formation du personnel de maîtrise et de gestion se sont multipliées dans les pays de la région; des stagiaires sont également allés à l'étranger, à leurs frais ou grâce au Plan de Colombo ou aux programmes des Nations Unies. Le Comité a proposé de créer un centre régional pour la formation de techniciens au niveau des contremaîtres, avec peut-être l'assistance du Fonds spécial des Nations Unies, en voie de constitution.

56. Le Comité a constaté que, dans plusieurs pays, il n'y avait pas assez de débouchés intérieurs pour permettre la création d'une industrie manufacturière d'envergure, et que la plupart de ces pays avaient de la peine à trouver pour ces produits des débouchés extérieurs. On a souligné que les pays intéressés pourraient coopérer régionalement pour créer des industries destinées à un marché plus vaste, et qui bénéficieraient donc des avantages de la production massive.

Petites industries et commercialisation des produits de l'artisanat

57. Le Comité a approuvé le rapport dont il était saisi sur le travail accompli par le Groupe de travail des petites industries et de la distribution commerciale des produits de l'artisanat (E/CN.11/I et NR/2) à sa cinquième réunion, qui était consacrée à l'industrie du cuir. Il a passé en revue les mesures prises par les divers gouvernements pour donner plus d'expansion à leurs petites industries et a constaté que les pays de la région appliquent maintenant beaucoup des recommandations que le Groupe de travail avait faites à ses réunions précédentes. Le Comité a souligné qu'il faut s'attacher davantage à assurer la commercialisation des produits des petites industries, tant sur les marchés intérieurs qu'à l'étranger. Les divers instituts de recherche des pays de la région devraient échanger des renseignements sur leurs programmes de recherche, avec l'aide éventuelle du secrétariat de la CEAEO. Le secrétariat et le Groupe de travail devraient également intensifier leurs travaux en ce qui concerne le rassemblement et la diffusion de renseignements techniques et économiques sur les petites industries.

58. Le Comité a pris note des deux résolutions adoptées par la quatrième Conférence régionale asienne de l'OIT, en novembre 1957 : « Résolution générale concernant les petites industries et l'artisanat dans les pays de la région » et « Résolution concernant l'action internationale en matière de petites industries et d'artisanat ».

59. Il a fait sienne la proposition de soumettre à l'examen du Groupe de travail, pour sa prochaine réunion, la question de l'industrie fruitière et de l'industrie des conserves de fruits et d'autres aliments.

Cartes géographiques et minéralogiques régionales

60. Le Comité s'est félicité du rapport du Groupe de travail d'experts géologues (E/CN.11/I et NR/4). Il a noté que la carte géologique régionale paraîtrait avant la fin de 1958 et que la carte qui doit indiquer la répartition des ressources minérales de la région serait également terminée vers la même époque. Il a recommandé d'entreprendre la confection de la carte tectonique régionale dès que la carte minéralogique serait suffisamment avancée.

61. Pour financer la confection et la publication de la carte géologique régionale, plusieurs Etats de la région, notamment la Birmanie, le Bornéo britannique, la Chine, l'Inde, le Japon, la Fédération de Malaisie et la Thaïlande, ont versé plus de 7.000 livres sterling. Le Gouvernement indonésien et le Gouvernement pakistanais enverront leurs contributions sous peu. Le Comité a loué les études communes déjà entreprises sur les régions frontières entre la Malaisie et la Thaïlande et celles que l'on envisage d'entreprendre dans les régions frontières entre l'Indonésie et le Bornéo britannique, ainsi que sur les prolongements, en Birmanie, des couches sédimentaires rencontrées en Malaisie et en Thaïlande; ces études communes illustrent admirablement la coopération entre pays limitrophes.

62. Reconnaissant que le Groupe de travail présente un intérêt permanent, le Comité a recommandé de l'appeler désormais « Groupe de travail d'experts géologues » et d'élargir son mandat [7]. Le Groupe de travail devrait travailler en liaison étroite avec les autres groupes spécialisés de la CEAEO, notamment en ce qui concerne la mise en valeur des ressources minérales et hydrauliques.

Mise en valeur des ressources minérales

63. Le Comité a approuvé le rapport et les recommandations du Sous-Comité des ressources minérales (troisième session) (E/CN.11/I et NR/5). Il a fait sienne la proposition de réunir un groupe de travail de spécialistes de la législation minière et un cycle d'études sur les levés aériens. Il a approuvé l'ordre du jour proposé pour le Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient, mais a souligné que cet ordre du jour devrait faire l'objet d'une interprétation assez élastique, pour tenir compte des importants investissements qu'exigent la prospection et la mise en valeur des ressources pétrolières et des risques considérables auxquels s'exposent les bailleurs de fonds. Il faudrait également insister sur d'autres aspects, tels que la sécurité de l'exploration et le rôle de l'entreprise privée dans l'industrie pétrolière.

[7] Le texte de ce mandat se trouve au paragraphe 308.

64. Le Comité a recommandé de donner au voyage d'études de spécialistes des mines aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada la priorité parmi les voyages d'études prévus pour 1959 et a noté que le Gouvernement des Etats-Unis avait affecté les crédits nécessaires à cette fin. Il a été d'avis que des renseignements sur les méthodes appliquées et les résultats obtenus dans tel ou tel pays par les spécialistes de l'Administration de l'assistance technique pourraient être utiles à d'autres pays, et a demandé que l'on répande de tels renseignements.

Sidérurgie

65. Le Comité a approuvé le rapport du Sous-Comité de la sidérurgie sur les travaux de sa septième session (E/CN.11/I et NR/1). Il a noté que beaucoup de pays extérieurs à la région avaient offert leur aide à des pays de la région pour les aider à surmonter les difficultés qu'ils éprouvaient à développer leur industrie sidérurgique, et que la délégation soviétique avait invité des spécialistes asiatiques de la sidérurgie à se rendre en URSS pour y visiter des usines sidérurgiques.

66. Il a reconnu qu'il n'est pas toujours indispensable qu'un pays dispose de toutes les matières premières pour créer une industrie sidérurgique, si les autres conditions sont favorables, mais que les pays relativement moins développés pourraient, comme première étape, essayer de monter des usines de relaminage, des industries mécaniques légères et des ateliers de montage avant de créer une industrie sidérurgique. Il conviendrait donc de prêter attention à l'ordre de priorité. Le Comité a souligné que, si la technique moderne permet maintenant de fabriquer du fer sans charbon cokéfiant, il faut des études approfondies avant de choisir le procédé le plus indiqué pour un pays déterminé. A cet effet, des essais en laboratoire et dans des usines-pilotes seraient utiles. Il y a place pour un important commerce intrarégional de matières premières, articles semi-finis et produits de l'industrie mécanique légère. Le Comité a relevé l'importance que présente pour les pays de la CEAEO l'industrie de la fonderie, et il a recommandé au Sous-Comité de passer périodiquement en revue cette industrie et les difficultés qui se présentent dans ce domaine. Le Comité a souligné l'importance de poursuivre l'étude des tendances de la consommation et de la demande futures de produits d'acier dans la région, ainsi que la nécessité de continuer à se préoccuper du besoin de techniciens.

Energie électrique

67. Le Comité a approuvé le rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique sur les travaux de sa dixième session (E/CN.11/I et NR/6). La demande d'énergie dans les pays sous-développés a constamment grandi plus vite, pendant les dix dernières années, que la capacité de la puissance génératrice et des moyens de transmission. Il faut donc donner la priorité à l'étude des techniques de prévision de la demande d'énergie et, s'il le faut, réunir un groupe de travail pour étudier la question. Le Comité, tenant compte du besoin d'une étude intégrée des ressources et de la demande de combustible et d'énergie dans les pays de la région, a décidé de combiner en une seule entreprise les projets « Méthodes d'estimation de la demande future d'énergie » et « Etude intégrée de l'économie des combustibles de la région ».

68. Tout en approuvant la proposition de réunir un groupe de travail sur l'emploi des poteaux de bois pour l'électrification rurale, le Comité a souligné qu'il fallait étudier aussi les autres aspects importants de l'électrification rurale. Plusieurs pays ont rappelé leur besoin d'une aide qui leur permettrait de se procurer l'équipement nécessaire aux relevés topographiques et hydrologiques auxquels ils devraient procéder pour évaluer le potentiel hydro-électrique, et le Comité a proposé que le secrétariat étudie les moyens de venir en aide à ces pays.

69. Le Comité s'est félicité des travaux réalisés par le Groupe d'études d'ingénieurs électriciens d'Asie qui ont visité en 1956 les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les sources d'énergie au service du développement économique

70. Le Comité a beaucoup apprécié le rapport du Secrétaire général : « Applications économiques de l'énergie atomique — Production d'énergie et utilisations industrielles et agricoles » (E/3005) [8]. Il a noté que l'emploi de l'énergie nucléaire allait gagner en importance dans l'avenir. La possibilité d'employer l'énergie nucléaire dans la région dépendrait des combustibles traditionnels disponibles et de leur prix de revient comparé à celui de l'énergie nucléaire, ainsi que du volume des besoins énergétiques des pays de la région. Mais il y a lieu de profiter dès maintenant des bourses de perfectionnement et de l'assistance technique offertes pour la formation de techniciens par l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a constaté avec satisfaction qu'il y avait liaison étroite entre l'ONU et l'Agence, et que le secrétariat de la CEAEO assurerait la diffusion des renseignements fournis, par cette Agence et par d'autres organismes, sur les usages pacifiques de l'énergie atomique.

2. — COMMERCE INTERNATIONAL

71. Pendant la période envisagée, la réunion ci-après a eu lieu :

Comité du commerce (première session), 20-27 janvier 1958.

Président : Luang Thavil Sethpanichkarn (Thaïlande);
Premier Vice-Président : M. Perfecto E. Laguio (Philippines);
Deuxième Vice-Président : M. M. Nisibori (Japon).

[8] Publication des Nations Unies, nº de vente : 1957. II.B. 2.

A sa première session, qui s'est tenue à Bangkok, le Comité du commerce a passé en revue les faits récents survenus dans le domaine du commerce et de la politique commerciale, et les systèmes de licences d'importation et d'exportation. Il a également étudié les conséquences que pourraient avoir, sur l'économie des pays de la région, le Marché commun européen et le projet de zone européenne de libre échange. Parmi les autres questions dont il a traité figuraient : les propositions de pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional; les techniques et pratiques propres à encourager les exportations; une foire flottante régionale; l'organisation de cycles régionaux d'études sur l'expansion commerciale [9].

Faits récents survenus dans le domaine du commerce et de la politique commerciale

72. Le Comité a noté que la valeur totale des importations de la région n'a pas cessé d'augmenter, et de façon très sensible, au point d'atteindre, en 1956 et pendant le premier trimestre de 1957, des chiffres sans précédent, mais que les recettes que les pays de la région retirent de leurs exportations, loin de suivre le même mouvement, ont tendu au contraire à se stabiliser, ce qui a dans plusieurs pays augmenté le déficit commercial et réduit les réserves de devises. Les fluctuations du cours des principaux produits de base ont continué à être une source majeure d'instabilité. Au cours des dernières années, on a assisté à un fléchissement de la part relative des exportations des régions non industrialisées (dont la région de la CEAEO) dans le commerce mondial.

78. D'un autre côté, l'exécution de programmes de développement économique explique l'augmentation, constatée dans les pays de la région, des importations de biens d'équipement et de matières premières destinées à l'industrie. Ces pays n'ont réussi que de façon limitée à développer leurs industries et à diversifier leurs exportations. Le Comité a pris note aussi des efforts que les pays de la région font pour mobiliser leurs propres ressources. L'aide extérieure est pourtant aussi nécessaire que jamais au financement du développement économique.

Systèmes de licences d'importation et d'exportation

74. Le Comité a examiné les progrès que les pays ont réalisés dans la simplification de leurs systèmes de licences d'importation et d'exportation. Plusieurs pays dont la balance des paiements est déficitaire ont pris des mesures pour restreindre encore leurs importations, tandis que d'autres ont pu relâcher ces restrictions. Malgré les difficultés qu'ils éprouvent à se procurer des devises étrangères, certains pays ont pu néanmoins simplifier les formalités administratives pour la délivrance de licences d'importation et d'exportation. On a mis en place des dispositifs consultatifs en vue d'une liaison plus étroite entre les milieux industriels et commerciaux et le gouvernement touchant les systèmes de licences. Le Comité a constaté que, dans certains pays de la région, l'Etat participe de façon accrue au commerce extérieur, soit à cause des exigences de ses entreprises de développement, soit pour encourager les exportations peu demandées, renforcer la situation du pays dans les négociations de vente et d'achat, et diversifier le commerce.

Le Marché commun et le projet de zone européenne de libre échange

75. Le Comité a longuement examiné cette question en se fondant sur un exposé rédigé par le secrétariat, sur une étude rédigée par le secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), sur divers documents présentés par des gouvernements et sur les déclarations faites par plusieurs délégations, dont celle de la France et celle des Pays-Bas (deux des six membres de la Communauté économique européenne). Le Comité a exprimé l'espoir que le Marché commun renforcerait non seulement la coopération et le développement économique des six pays participants, mais également le commerce mondial. Plusieurs pays toutefois ont exprimé de l'inquiétude au sujet des répercussions que le Marché commun pourrait avoir sur leur économie. Les points suivants, en particulier, les préoccupaient : *a*) le tarif commun; *b*) l'application de restrictions quantitatives et de contingents aux importations en provenance de pays non membres de la Communauté; *c*) l'association des territoires d'outre-mer à la Communauté; *d*) la constitution d'un Fonds spécial pour le développement économique et social des territoires associés d'outremer; *e*) les dispositions relatives à l'agriculture et aux produits agricoles.

76. D'aucuns ont également exprimé la crainte que cette institution n'ait à longue échéance des conséquences défavorables pour le commerce des pays tiers, notamment sur les exportations de ces pays à destination du Marché commun européen. Certaines délégations ont déclaré qu'il faudrait concilier les dispositions du Traité de Rome — qui institue le Marché commun — avec les engagements internationaux déjà existants, pour ne pas risquer de désintégrer le système de commerce multilatéral institué par le GATT. On a également fait remarquer que le Traité renferme peu de clauses expressément relatives aux pays tiers et que, pour cette raison, il est essentiel que ces pays reçoivent l'assurance que leurs légitimes intérêts commerciaux et économiques seront sauvegardés. On a signalé que les pays de la région pourraient avoir à examiner les problèmes qui se poseront à eux quand il leur faudra concilier la politique qu'ils ont adoptée pour aider leurs industries avec les obligations que leur fait le GATT envers les pays du Marché commun.

77. En répondant aux divers points évoqués au cours des débats, le représentant de la France et celui des Pays-Bas ont fait remarquer que le Traité portant création de la Communauté ne visait pas à restreindre le commerce, mais s'harmonisait au contraire avec un

[9] Pour les décisions que la Commission a prises à sa quatorzième session sur le rapport du Comité du commerce, voir paragraphes 287 à 302.

système de commerce multilatéral, et que cette institution contribuerait en temps voulu à l'expansion du commerce international. Ils ont également signalé que les ressources supplémentaires dont disposeront les pays du Marché commun pourraient être affectées au financement du développement économique des pays sous-développés et que le Marché commun contribuerait à augmenter ces ressources en relevant les niveaux du revenu et de la productivité dans les pays membres. Ils ont également affirmé leur certitude que les dispositions du Traité sont entièrement conformes aux dispositions du GATT.

78. Le Comité a pris acte des articles 18 et 110 du Traité de Rome, qui consignent les engagements pris par les six pays européens pour libéraliser et développer le commerce mondial. Il s'est félicité de l'assurance qui lui a été donnée que les légitimes intérêts économiques des pays tiers seraient respectés conformément à ces articles.

79. Le Comité a reconnu qu'il n'était pas encore possible d'exprimer une opinion définitive sur les répercussions que le Marché commun européen pourrait avoir sur l'économie des pays de la région de la CEAEO. Toutefois, il a été d'avis que cette question était extrêmement importante et qu'elle méritait d'être suivie de près. Il a repris à son compte l'idée de conseiller aux pays membres de procéder à des études sur les répercussions que le Marché commun européen pourrait avoir sur leurs principaux produits d'exportation, et de les communiquer au secrétariat pour diffusion. Il a également demandé au secrétariat de suivre de près l'évolution de la situation dans ce domaine.

80. Comme le projet de création d'une zone de libre échange en Europe se trouve encore au stade des négociations, le Comité a jugé qu'il était encore trop tôt pour exprimer une opinion sur ses conséquences éventuelles, mais il a demandé au secrétariat de suivre les événements de près.

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional

81. Le Comité a examiné les propositions dont le Gouvernement japonais avait saisi le Comité de l'industrie et du commerce, à sa neuvième session, au sujet de pourparlers éventuels pour l'expansion du commerce intrarégional. Certaines délégations se sont déclarées en faveur de ces propositions, d'autres délégations s'y sont opposées. En conséquence, le Comité a décidé de soumettre la question à l'examen de la Commission, à sa quatorzième session, en vue d'une décision définitive.

Techniques et pratiques propres à encourager les exportations

82. Quand le Comité a examiné les mesures que les pays de la région avaient prises pour augmenter leurs exportations : renforcement des services commerciaux dans les pays étrangers, organisation de foires et d'expositions, envoi de missions commerciales et diffusion d'informations commerciales, il a reconnu qu'il fallait améliorer encore le système d'encouragements à l'exportation. Il a également pris note des avantages, fiscaux et autres, accordés aux exportateurs : réductions sur les droits de douane acquittés par les matières premières, remboursement des droits intérieurs perçus sur les produits locaux utilisés pour la fabrication des biens d'exportation, recours aux contingents de complément, système de compensation entre les exportations déficitaires et les importations rentables, etc. Le Comité a recommandé d'insérer une clause type d'arbitrage dans les contrats d'exportation, et d'organiser l'assurance des risques à l'exportation. Il a engagé les pays à accorder une plus grande attention, en ce qui concerne leurs exportations traditionnelles, à l'amélioration du classement par qualités, à la normalisation et au contrôle de la qualité. Il a reconnu qu'il serait sans doute profitable d'appliquer dans les pays de la CEAEO les techniques et méthodes d'encouragement à l'exportation adoptées dans les pays avancés.

Foire flottante régionale

83. Après avoir constaté les problèmes administratifs, techniques et financiers qu'avaient rencontrés les organisateurs japonais de la foire flottante d'équipement, le Comité a décidé qu'il était encore trop tôt pour que les pays de la région organisent une foire flottante régionale.

Formation du personnel des services d'expansion commerciale

84. Le Comité a pris note de l'offre, faite par le Gouvernement japonais et le Gouvernement indien, d'organiser, avec l'assistance de l'AAT, des cycles régionaux d'études sur les services d'expansion commerciale, qui se tiendront au Japon en 1959 et dans l'Inde en 1960. Le Comité a également proposé de demander à l'AAT d'accorder des bourses aux participants des divers pays de la région, et il a émis l'idée que les pays extérieurs à la région pourraient également envoyer à ces cycles d'études, à leurs propres frais, des spécialistes de l'expansion commerciale.

85. Après avoir examiné les incidences, financières et autres, de la proposition tendant à créer un centre régional de formation pour le personnel des services d'expansion commerciale, le Comité a décidé d'ajourner la préparation d'un projet détaillé jusqu'au moment où l'on pourrait juger des résultats des deux cycles régionaux d'études sur l'expansion commerciale (Japon et Inde) et où l'on aurait trouvé le moyen d'obtenir pour ce centre une assistance financière suffisante.

Groupe de travail de l'administration des douanes

86. Le Comité a été d'avis que le Groupe de travail de l'administration des douanes, à organiser en coopération avec le secrétariat du GATT et celui du Conseil de coopération douanière, devrait, en s'inspirant des travaux déjà effectués dans ce domaine par les organisations internationales, analyser les mesures que les

pays de la région ont prises ou se proposent de prendre en vue de simplifier les formalités douanières. Reconnaissant l'importance que présente la question de la nomenclature douanière, non seulement pour les spécialistes des douanes mais aussi pour les statisticiens, le Comité a approuvé la proposition du secrétaire exécutif de réunir en temps utile des spécialistes des statistiques douanières, sous les auspices de la Conférence des statisticiens d'Asie, pour examiner cette question.

Commerce des minéraux et des produits à base de minéraux

87. Le Comité a appuyé la recommandation du Sous-Comité des ressources minérales de faire faire l'étude du commerce des minéraux et des produits à base de minéraux. Les minéraux constituent pour plusieurs pays de la région une importante source de devises étrangères, et la baisse des cours de certains produits minéraux (l'étain et le tungstène en particulier) a déjà eu des conséquences défavorables pour l'économie des pays exportateurs. Le Comité a demandé au secrétariat de rédiger pour sa prochaine session un rapport préliminaire. On pourrait compléter ensuite ce rapport par l'analyse des questions suivantes : situation du marché, programmes de production de minéraux et de mise en valeur des ressources minérales, moyens d'améliorer les services de transport et les installations portuaires, possibilité de traiter les minerais et de les fondre, frais de premier établissement qu'exigent la construction ou l'agrandissement de fonderies et d'ateliers d'affinage, et concurrence faite sur le marché mondial aux produits minéraux semi-ouvrés ou manufacturés en provenance des pays de la région. Le Comité a demandé aux pays de la région de fournir au secrétariat tous les renseignements nécessaires à cette étude.

3. — Transports intérieurs

88. Voici la date des sessions tenues, pendant la période considérée, par le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires, ainsi que la composition de leur bureau.

Groupe de travail spécial des ports intérieurs, 19-29 août 1957

Président : M. Prakob P. Boakarach (Thaïlande);
Premier Vice-Président : M. S. Massoud Hussain (Pakistan);
Deuxième Vice-Président : M. Alan H. Laidlaw (Etats-Unis).

Sous-Comité des voies fluviales (quatrième session), 24-30 octobre 1957

Président : M. Soenar Soeapoetra (Indonésie);
Premier Vice-Président : M. Toshiro Yoshida (Japon);
Deuxième Vice-Président : U Soe Maung (Birmanie).

Sous-Comité des chemins de fer (cinquième session), 9-14 décembre 1957

Président : Luang Vidura Vidhikol (Thaïlande);
Premier Vice-Président : M. Salvador T. Villa (Philippines);
Deuxième Vice-Président : M. Jiro Onogi (Japon).

Cycle d'études de la sécurité routière, 12-23 mai 1957
Président : M. M. Yoneda (Japon);
Premier Vice-Président : M. L. D. Wylie (Etats-Unis);
Deuxième Vice-Président : M. M. M. Chudasama (Inde).

Cycle d'études sur les routes peu coûteuses et la stabilisation du sol, 10-21 janvier 1958

Président : M. H. P. Sinha (Inde)
Premier Vice-Président : Luang Vidiyontrakich (Thaïlande)
Deuxième Vice-Président : M. T. Mori (Japon).

Comité des transports intérieurs (septième session), 11-18 février 1958

Président : M. Saeng Chulacharitta (Thaïlande);
Premier Vice-Président : M. D. D. Suri (Inde);
Deuxième Vice-Président : M. Hiroyasu Kunitomo (Japon).

Groupe spécial de travail des ports intérieurs

89. Le Groupe spécial de travail qui s'est réuni à Bangkok, a étudié le problème du tracé et de la construction des ports intérieurs, ainsi que les aspects administratifs et financiers de l'exploitation et de la création de ces ports. Il a étudié les conditions qui favorisent ou gênent la construction de ports intérieurs dans la région et a insisté sur la nécessité de créer, sur les principales voies fluviales, des installations portuaires adéquates, car, en l'absence de telles installations, d'importants retards sont inévitables, qui ralentissent considérablement la rotation.

90. Se fondant sur les études et les renseignements qu'il avait reçus au sujet d'un grand nombre de ports intérieurs et installations portuaires de pays d'Europe occidentale, de l'Union soviétique et des Etats-Unis, ainsi qu'au sujet de ports intérieurs de la région, le groupe de travail a formulé certaines des principales considérations qui devront régir le choix de l'emplacement d'un port intérieur dans la région. Ayant ensuite étudié un certain nombre de situations-types qui se présentent dans divers pays de la région, il a fait des recommandations sur le tracé et le genre d'installations qu'il considérait comme les plus appropriés dans chaque cas.

91. Le groupe de travail s'est aperçu qu'en étudiant les transports fluviaux il fallait également tenir compte des ports de mer, surtout quand ces ports se trouvent à l'estuaire de fleuves ou de rivières qui sont pour l'arrière-pays d'importantes voies de communication. Le groupe a estimé que le Sous-Comité des voies fluviales devrait étudier la question des ports de mer et de la navigation maritime dans le cadre du système général de transports des pays de la région. On pourrait pour cela élargir le mandat du Sous-Comité.

Sous-Comité des voies fluviales

92. A sa quatrième session, tenue à Djokjakarta, le Sous-Comité des voies fluviales a approuvé le rapport et les recommandations du Groupe spécial de travail

des ports intérieurs (E/CN.11/TRANS/Sub.3/17). Le Comité a examiné également un certain nombre de problèmes dans le domaine des transports fluviaux et a recommandé des mesures pour améliorer les organismes d'Etat, moderniser les bateaux et mieux utiliser l'équipement de transports fluviaux. Il a demandé au secrétariat de rédiger un rapport sur les études que font, au sujet des ports de mer et de la navigation maritime en Asie et en Extrême-Orient, diverses institutions internationales, y compris des organisations non gouvernementales comme l'Association permanente internationale des congrès de navigation et l'Association internationale des ports et rades. Le Comité pourrait, en partant de ce travail, définir le champ des études qu'il aurait avantage à entreprendre.

Organismes d'Etat

93. Ayant étudié les renseignements et données dont il disposait sur les organismes d'Etat qui s'occupent des transports fluviaux et de la conservation des cours d'eau et canaux dans certains pays de l'Europe occidentale, dans l'Union soviétique et aux Etats-Unis, le Sous-Comité a attiré l'attention des pays de la région sur les points suivants : dans les pays étudiés, l'Etat a accepté la responsabilité d'entretenir et d'améliorer aux frais du Trésor toutes les voies navigables d'importance nationale; l'Etat a également fixé la politique nationale des transports et a créé des institutions chargées d'appliquer cette politique dans des domaines tels que la fixation des tarifs applicables soit à toutes les entreprises de transport, soit seulement à certaines d'entre elles.

94. Le Sous-Comité a proposé que le secrétariat poursuive son étude des organismes d'Etat qui s'occupent de transports fluviaux dans la région et que, lorsque la documentation sera suffisante, un groupe de travail se réunisse pour dégager leurs caractéristiques les mieux appropriées aux pays de la région. Ce groupe ferait aussi des recommandations générales sur la structure et le mandat des organismes d'Etat déjà existants ou encore en projet, ainsi que sur les mesures législatives qu'il faudrait prendre pour donner suite à ces recommandations.

Classification des voies fluviales

95. Le Sous-Comité a passé en revue les renseignements disponibles sur les dimensions caractéristiques des voies fluviales, des ouvrages et des bateaux en Europe occidentale, dans l'Union soviétique et aux Etats-Unis, ainsi que dans la région. Il a décidé de poursuivre ses efforts pour arriver à classifier les voies fluviales dans la région, malgré les difficultés évidentes qui résultent de leurs différences de caractéristiques. Il a recommandé que le secrétariat recueille d'autres renseignements auprès des pays de la région, les analyse, et fasse des recommandations sur les normes de dimension à adopter pour au moins une catégorie de voies fluviales, qui serviraient de norme régionale pour les voies navigables qui ont déjà une importance internationale ou pourraient l'acquérir.

Système uniforme de signaux de rive

96. Le Sous-Comité a pris connaissance des progrès réalisés dans l'adoption d'un système uniforme de balisage et de signaux de rive sur les voies fluviales d'Extrême-Orient. Onze pays de la région ont maintenant adopté ce système.

Centre régional de formation de mécaniciens de moteurs de marine diesel

97. Le Sous-Comité a demandé à l'OIT de prendre des dispositions pour organiser un cours supplémentaire de six mois de formation pratique à bord et un cours à terre (notamment pour l'entretien et la réparation de moteurs de marine) au Centre de Rangoon, maintenant que les cours de formation d'un an se déroulent d'une façon satisfaisante. Le Sous-Comité a exprimé l'avis qu'il fallait choisir les stagiaires avec plus de soin, pour qu'à leur retour chez eux, ils puissent servir d'instructeurs. Le Sous-Comité a demandé au secrétariat d'examiner sans tarder la possibilité de trouver pour le Centre de Rangoon un instructeur bilingue, qui y travaillerait pendant un an, et y assurerait l'instruction en langue française, si possible dès le troisième cours.

Projet de voyage d'études de spécialistes de la navigation intérieure de la région

98. Le Sous-Comité a recommandé que le voyage d'études ne dure pas plus de sept semaines, y compris le temps nécessaire aux déplacements proprement dits et à la rédaction du rapport. Il a donc proposé de limiter le voyage à l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Il a recommandé un projet d'itinéraire et a indiqué un certain nombre d'aspects techniques et économiques de l'exploitation des transports fluviaux et de la conservation des cours d'eau et des canaux, sur lesquels les spécialistes pourraient concentrer leur attention, dans le cadre du mandat général de ce voyage.

SOUS-COMITÉ DES CHEMINS DE FER

99. A sa cinquième session, tenue à Bangkok, le Sous-Comité des chemins de fer a étudié les problèmes relatifs aux aspects techniques et économiques des transports ferroviaires, y compris l'exploitation et l'entretien des locomotives diesel, l'utilisation économique du matériel roulant, les mesures propres à améliorer les méthodes et l'efficacité des ateliers des chemins de fer, la sécurité du travail des cheminots, la normalisation et la conservation des traverses de bois et les installations de formation professionnelle des fonctionnaires des chemins de fer de la région.

Locomotives et autorails diesel

100. Le Sous-Comité a relevé que les pays de la région intensifiaient la diesélisation de leur matériel de traction et augmentaient rapidement leurs connaissances et leur expérience dans ce domaine. Il a passé en revue les problèmes tels que le choix des types et des spéci-

fications des locomotives diesel, l'exploitation de ce matériel et l'utilisation de combustibles de première qualité ou de qualité inférieure. Pour encourager la mise en commun des connaissances et la comparaison des expériences, le Sous-Comité a recommandé de tenir en 1958 une réunion d'ingénieurs-mécaniciens des chemins de fer. Il a proposé que le secrétariat dresse un questionnaire qui lui permettrait de recueillir, puis de répandre dans la région, des renseignements sur des questions telles que les dimensions et le rendement des locomotives, les pièces détachées, et les services de formation professionnelle. Il a été d'avis que les chemins de fer de la région auraient besoin, sur d'autres aspects encore, de conseils techniques que pourraient leur donner les pays avancés. Il a recommandé que les divers pays informent le secrétariat de la CEAEO des problèmes pour la solution desquels il pourrait leur donner des conseils techniques.

Utilisation optima du matériel roulant

101. Etant donné que le contrôle et la répartition efficaces du matériel roulant sont essentiels à une meilleure utilisation du matériel disponible et à l'augmentation de la capacité de transport, le Sous-Comité a souligné l'importance de créer un système de télécommunications assez développé pour faciliter les contacts entre centres de contrôle et postes de régulation du trafic. Il a relevé l'utilité d'une planification générale des divers aspects de l'exploitation des chemins de fer. Il s'est préoccupé aussi de questions telles que la suppression de l'échauffement des boîtes d'essieu, les caractéristiques du matériel roulant (y compris les roulements à billes) qui permettent d'augmenter la vitesse, et la diesélisation. Le Sous-Comité a proposé que le secrétariat entreprenne de nouvelles études sur l'utilisation des locomotives et les pratiques en vigueur dans les dépôts de locomotives, car ces deux éléments contribuent dans une grande mesure à l'efficacité générale des chemins de fer.

Technique et rendement des ateliers de chemins de fer

102. Au sujet de l'amélioration de la technique et du rendement des ateliers de chemins de fer, le Sous-Comité a souligné que, si l'on garde en service un matériel roulant trop vétuste, on augmente le coût des réparations et le temps d'immobilisation pour réparations, tout en diminuant le rendement des ateliers de réparation. Le secrétariat pourrait s'intéresser spécialement à cette question. Le Sous-Comité a examiné d'autres aspects : normalisation du matériel roulant et de ses divers éléments, application d'appareils modernes, procédés d'entretien préventif, inspections, contrôle de la production, remise à neuf du matériel, comptabilité du prix de revient, disposition des ateliers de réparation et organisation du transport à l'intérieur de ces ateliers, recrutement, formation et avancement du personnel, services sociaux destinés au personnel, personnel de gestion, relations entre employeurs et employés et mesures de sécurité. Le Sous-Comité a recommandé que le secrétariat dresse un questionnaire sur tous ces points et l'envoie aux Etats membres et membres associés de la région. Il analyserait les renseignements ainsi recueillis et les présenterait, avec certaines observations, à la réunion d'ingénieurs-mécaniciens prévue pour 1958.

Mesures de sécurité dans l'exploitation des chemins de fer

103. Le Comité a noté d'une façon générale l'importance d'organiser un service d'inspection indépendant pour assurer la sécurité dans l'exploitation des chemins de fer; mais il a été d'avis que, pour la plupart des petits réseaux, la création d'une organisation séparée ne serait pas toujours justifiée. Certaines améliorations apportées aux wagons de voyageurs, par exemple la mise en service de wagons tubulaires entièrement soudés, pourraient diminuer les risques de téléscopage en cas d'accident. On a déclaré que, chaque fois que cette pratique serait justifiée, on pourrait utiliser les wagons ordinaires en bois pour les services plus lents et réserver les wagons métalliques pour les services plus rapides. Il serait très utile de mettre à la disposition des cheminots des « manuels d'instruction » en langue locale, qui leur donneraient toutes les indications nécessaires à leur travail. On a souligné tout spécialement la nécessité d'assurer aux cheminots une formation professionnelle suffisante à tous les échelons et celle de publier plus largement les résultats des enquêtes sur les accidents. Le Sous-Comité a jugé que les mesures propres à assurer la sécurité des transports ferroviaires variaient forcément d'un réseau à l'autre, selon les conditions et les besoins de ces réseaux. Il a proposé de créer un groupe, composé de spécialistes indiens, japonais et pakistanais et d'un spécialiste européen, qui pourraient se rendre dans les pays de la région, sur la demande des gouvernements intéressés, pour procéder sur place aux études nécessaires, et faire des recommandations.

Normalisation et conservation des traverses de bois

104. Le Sous-Comité a approuvé les recommandations (E/CN.11/TRANS/Sub.1/47) du Groupe de travail CEAEO/FAO qui s'était réuni en décembre 1956 pour étudier les traverses de bois et examiner en particulier les questions suivantes : normalisation des dimensions et spécifications des traverses, traitement de conservation, classification et utilisation des traverses retirées des lignes principales, ballast, politique des achats, rassemblement et mise à jour de renseignements statistiques sur les défaillances des traverses. Il a relevé avec intérêt que les chemins de fer de la Malaisie, appliquant ces recommandations, avaient déjà adopté les dimensions normalisées (9″ × 4 1/2″ × 6′6″) pour leurs voies d'un mètre, faisant ainsi de notables économies de bois. Le Sous-Comité a approuvé les grandes lignes de la coopération future entre la CEAEO et la FAO, telles que la Commission pacifico-asiatique des forêts les avait esquissées à sa quatrième session.

Etablissement de formation professionnelle pour les cheminots

105. Le Sous-Comité a noté qu'à la suite des négociations menées par l'AAT et le Gouvernement pakistanais, la responsabilité de la gestion du centre de formation était passée à ce gouvernement à partir du mois de janvier 1958. Le Gouvernement pakistanais a promis que le centre n'en conserverait pas moins son caractère régional et que tous les pays de la région pourraient y envoyer des stagiaires comme précédemment. Bien que le centre possède l'essentiel de son équipement de démonstration, le Sous-Comité a été d'avis que, pour permettre aux stagiaires de se familiariser avec la technique moderne, il serait utile de le doter d'appareils supplémentaires tels que télétypes, appareils de télécommunications à voies multiples, machines à calculer et blocs automatiques sur buttes de triage. Il a demandé au Sous-Comité d'étudier la possibilité d'obtenir cet équipement, à titre de don, de certains gouvernements ou organisations.

106. Le Sous-Comité a rappelé qu'à sa session précédente, certains pays de la région et d'ailleurs avaient proposé de mettre leurs services de formation à la disposition des cheminots de la région de la CEAEO; il a recommandé en conséquence que le secrétariat dresse un état des besoins des chemins de fer à cet égard, ainsi que la liste complète des établissements de formation qui existent dans la région et ailleurs.

CYCLE D'ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

107. Aux travaux du Cycle d'études de la sécurité routière, qui s'est tenu à Tokyo, ont pris part des spécialistes de pays membres et membres associés de la Commission, ainsi que des représentants d'institutions techniques spécialisées qui s'occupent de sécurité routière. Le cycle a étudié certains aspects importants de la sécurité : organisation administrative et partage des responsabilités, prédiction du volume de la circulation et du nombre de véhicules immatriculés, établissement et analyse des statistiques des accidents, capacité des routes et des carrefours, aspects économiques de la construction et de l'exploitation des routes, formation, éducation et information du public en matière de sécurité routière. Il a recommandé l'extension des programmes nationaux de sécurité routière dans les pays de la région et l'organisation périodique de semaines d'études de la circulation dans les grandes villes de la région, pour donner ainsi au personnel intéressé la formation nécessaire. La première semaine d'études aurait pour sujet l'étude des accidents et la régulation de la circulation. Le cycle d'études a proposé que le secrétariat entreprenne, en coopération avec l'UNESCO, la rédaction de manuels illustrés de sécurité routière; la sécurité routière serait inscrite au programme des établissements scolaires de tous les degrés.

CYCLE D'ÉTUDES SUR LES ROUTES PEU COUTEUSES ET LA STABILISATION DU SOL

108. Le Cycle d'études sur les routes peu coûteuses et la stabilisation du sol a eu lieu à New-Delhi, aussitôt après la session annuelle du Congrès indien des routes. Des spécialistes éminents des routes et des chemins de fer, venus de la région et d'ailleurs, ainsi qu'un certain nombre d'experts des institutions spécialisées, ont participé à ses travaux. Les sujets étudiés ont porté sur : *a*) des questions techniques, telles que la capacité des routes, la préparation du tracé des routes, l'essai des matériaux, la structure des routes peu coûteuses, les techniques de la stabilisation et le revêtement des routes, *b*) des questions économiques et administratives, telles que la définition des routes peu coûteuses, l'analyse des prix de revient, la construction et l'entretien au moyen de méthodes mécaniques ou manuelles, les problèmes relatifs à la création d'un fonds routier et la formation professionnelle du personnel de maîtrise.

109. Le Cycle d'études a souligné qu'il fallait accélérer la construction des routes et que chaque pays aurait avantage à créer un fonds routier séparé, doté de crédits irrévocables, alimenté par exemple par l'impôt sur les carburants, les pneus, les pièces détachées et les véhicules, le produit des péages sur les routes et les ponts, et un pourcentage des recettes d'autres sources. Le cycle d'études a également été d'avis qu'il faudrait se préoccuper de la possibilité de former le personnel de maîtrise, dans les centres de recherche de la région et d'ailleurs, à l'étude des routes peu coûteuses et à leur construction.

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

110. A sa septième session, tenue à Bangkok, le Comité des transports intérieurs s'est attaché, en particulier, aux problèmes de la coordination des transports intérieurs, de l'étude statistique du rendement des systèmes de transport, et de la mécanisation de la comptabilité des entreprises de transport. Il a passé en revue les travaux de secrétariat qui relèvent du projet relatif à la réunion, l'analyse et la diffusion de renseignements sur les transports intérieurs et les communications [10].

Coordination des transports

111. Le Comité a décidé que le groupe de travail de la coordination des transports, dont on a proposé la réunion, devrait concentrer son étude sur l'analyse des principes et des méthodes (fixés ou non par la loi) de la coordination des divers modes de transport dans les pays de la région, en tenant compte de l'expérience de certains pays extérieurs à la région, et indiquer ceux des aspects de la coordination qui demanderaient un supplément d'étude.

Mécanisation de la comptabilité

112. Le Comité a constaté que, dans certains pays de la région où l'on avait appliqué la mécanisation de la comptabilité et de l'exploitation statistique, en particulier dans les chemins de fer, on avait réalisé

[10] Pour les décisions que la Commission a prises à sa quatorzième session sur le rapport du Comité des transports intérieurs, voir paragraphes 316 à 324.

des économies notables. Le Comité a été d'avis qu'il n'était pas possible de prévoir un plan général de mécanisation applicable à tous les pays de la région, et qu'il fallait déterminer dans chaque cas d'espèce la méthode la plus pratique et la plus économique. Il a constaté aussi que les pays de la région pourraient demander aux constructeurs étrangers des conseils et de l'aide pour appliquer la mécanisation.

Télécommunications

113. Le Comité a passé en revue les travaux effectués par le secrétariat, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), pour la mise en œuvre des projets inscrits au programme de travail dans le domaine des télécommunications. Il a noté qu'on avait réservé des fonds pour envoyer deux spécialistes effectuer les études proposées. Pour préparer la documentation, le secrétariat a dressé, avec la collaboration de l'UIT, un questionnaire auquel un certain nombre de gouvernements ont déjà répondu. Prenant note de l'offre du Gouvernement japonais de recevoir sur son territoire le Groupe de travail mixte, CEAEO/UIT de spécialistes des télécommunications, le Comité a proposé que ce groupe se réunisse au Japon en 1959.

114. Soulignant qu'il fallait organiser d'urgence des programmes de formation pour le personnel des télécommunications, le Comité a recommandé qu'on agrandisse les centres nationaux de formation qui existent actuellement pour mettre leurs services à la disposition d'autres pays de la région. Les divers pays pourraient solliciter dans leurs demandes d'aide au titre du Programme élargi d'assistance technique, le personnel technique supplémentaire qu'il faut pour exécuter ce projet.

115. Pour que son titre reflète plus explicitement ses travaux dans le domaine des télécommunications, le Comité des transports intérieurs a recommandé à la Commission d'examiner s'il serait possible de l'appeler « Comité des transports et communications ». Il a spécifié que ce changement de nom ne modifierait en rien son mandat actuel.

Réunion, analyse et diffusion de renseignements

116. Le Comité a approuvé les travaux du secrétariat qui relèvent du projet relatif à la réunion, l'analyse et la diffusion de renseignements au moyen du *Transport Bulletin*. Comme les renseignements statistiques que fournissent les divers pays portent sur des périodes différentes, et compte tenu des délais inévitables, le Comité a recommandé de faire paraître périodiquement, dans le *Transport Bulletin* lui-même, les statistiques relatives à tous les modes de transport intérieur, et d'interrompre la publication du *Railway Statistics Bulletin*.

Assistance technique

117. Le Comité s'est félicité de l'assistance technique fournie en 1957 aux pays de la région par l'AAT dans le domaine des transports intérieurs. Il a noté que les pays qui avaient envoyé des stagiaires au Centre régional de formation des cheminots, à Lahore, avaient constaté que les techniques nouvelles apprises au Centre avaient été profitables. Il a noté aussi l'assistance fournie par l'OIT à certains pays de la région pour la formation de chauffeurs et de mécaniciens.

4. — Recherche et planification

118. Au cours de la période considérée, les réunions suivantes ont eu lieu :

Groupe de travail du développement et des plans économiques (troisième session), 16-28 septembre 1957

Président, M. Bundhit Kantabutra (Thaïlande);
Premier Vice-Président, M. Kazushi Ohkawa (Japon);
Deuxième Vice-Président, U Hpu (Birmanie).

Conférence des statisticiens d'Asie (première session), 8-17 avril 1957

Président, M. C. Athiporn P. Kasemsri (Thaïlande);
Premier Vice-Président, M. Ryokichi Minobe (Japon);
Deuxième Vice-Président, M. S. P. Sinha (Inde).

Groupe d'études des problèmes de reclassification et d'administration budgétaires (deuxième session), 3-10 septembre 1957

Président, M. C. V. Narasimhan, Secrétaire exécutif de la CEAEO;
Vice-Président, M. John H. G. Pierson, Directeur de la Division de la recherche et de la planification de la CEAEO.

Groupe de travail du développement et des plans économiques

119. A sa troisième session organisée à Bangkok en collaboration avec la FAO, le Groupe de travail du développement et des plans économiques a étudié les problèmes et techniques de la planification et de la mise en œuvre du développement agricole dans leurs rapports avec le développement général de l'économie, et en particulier, dans leurs rapports avec l'industrialisation. A cet effet, il a étudié une étude rédigée en commun par le secrétariat de la CEAEO et celui de la FAO, en même temps que des documents de travail rédigés par le Service des études fiscales et financières de la Direction des affaires économiques du Secrétariat des Nations Unies et par le Bureau international du Travail, ainsi que vingt-deux documents de travail communiqués par les Etats participants. Il a discuté les sujets suivants : incidence du développement économique, de l'industrialisation en particulier, sur l'agriculture; objectifs généraux et cibles quantitatives des plans de développement agricole dans la région de la CEAEO, et leur réalisation; prévision de la demande pour les principaux produits agricoles; critères et méthodes à appliquer pour le choix des meilleurs moyens techniques d'assurer l'expansion agricole, en particulier analyse du prix de revient et du bénéfice; répartition, entre le secteur agricole et les autres secteurs, des ressources susceptibles d'investissement; encouragements et facteurs institutionnels, en particulier politique des prix à la production, subventions

et impôts. Le Groupe de travail a adopté un rapport (E/CN.11/L.52) qui exposait les opinions exprimées au cours de la réunion; ce rapport a paru dans l'édition de novembre 1957 de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East* (Vol. VIII, nº 3).

120. Comme il y a relativement peu de temps que l'on dresse dans la région des programmes nationaux de mise en valeur, le Groupe de travail a souligné certaines conditions d'une planification de l'agriculture : des planificateurs formés et expérimentés, un organe approprié pour la coordination, l'intégration des plans agricoles aux objectifs du développement national, et la création d'une base statistique plus solide, en particulier pour la prévision de la demande de produits agricoles et l'évaluation de l'épargne et du sous-emploi dans l'agriculture. Le Groupe de travail a recommandé des mesures destinées à apporter plus de précision dans certains aspects de la planification de l'agriculture : fixation de cibles quantitatives, répartition des ressources et analyse critique des entreprises.

121. Il a attiré l'attention de la Conférence des statisticiens d'Asie sur l'aspect statistique de la planification de l'agriculture et a demandé à tous les pays d'aider au recensement mondial de l'agriculture prévu pour 1960. Le Groupe de travail a également proposé d'étudier à sa prochaine session, en 1958, le rôle de l'industrialisation dans l'ensemble du développement économique.

Conférence des statisticiens d'Asie

122. La cinquième Conférence régionale de statisticiens pour l'Asie et l'Extrême-Orient, qui a repris ses travaux en tant que première session de la Conférence des statisticiens d'Asie, s'est réunie à Bangkok, sous les communs auspices de la CEAEO, du Bureau de statistique des Nations Unies et de la FAO. Elle a examiné le projet de programme dressé par la FAO pour le recensement mondial de l'agriculture en 1960, a proposé des modifications au programme tracé pour la région et a étudié certains aspects de l'application de la méthode des sondages aux recensements agricoles. Elle a également étudié le mandat, le programme et les méthodes de travail de la Conférence des statisticiens d'Asie. Elle a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la deuxième session, prévue pour 1958, les questions suivantes : formation des statisticiens; suite des préparatifs du recensement mondial de l'agriculture et de la population; emploi de la méthode des sondages statistiques; programme général de travail.

Groupes d'études des problèmes de reclassification et d'administration budgétaires

123. Le deuxième Groupe d'études des problèmes de reclassification et d'administration budgétaires, organisé en commun à Bangkok par la CEAEO, l'AAT et le Service des études fiscales et financières de la Direction des affaires économiques du Secrétariat des Nations Unies, a passé en revue les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'emploi de plan simplifié de classification et de comptabilité proposé par le premier Groupe d'études (1955) et a discuté les recommandations faites dans une version revisée du *Manuel de classification économique et fonctionnelle des opérations de l'Etat* (E/CN.11/BRW.2/L.5). Le Groupe a également discuté l'établissement d'un budget d'après les programmes et les réalisations. Etant donné l'utilité des sessions précédentes, le Groupe d'études a recommandé de lui faire tenir dans deux ans une autre session, dont l'ordre du jour mettrait l'accent sur les problèmes de la préparation, du contrôle et de la gesgestion budgétaires. Il faudrait qu'avant la prochaine session, le secrétariat envoie un questionnaire aux pays membres pour avoir des renseignements sur les progrès accomplis dans la reclassification budgétaire et poser les bases d'un système uniforme de rassemblement des données budgétaires. Le Groupe a également recommandé de rédiger un manuel ou un document de travail sur les budgets de réalisation, et un index alphabétique détaillé des diverses fonctions de l'Etat. Il faudrait fournir une assistance technique aux pays qui la souhaiteraient dans le domaine de l'administration budgétaire ou pour la reclassification de leurs budgets.

5. Mise en valeur des ressources hydrauliques

124. Pendant la période envisagée, la réunion suivante a eu lieu :

Troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 4-10 décembre 1957

Président, M. Julian A. Buendia (Philippines);
Premier Vice-Président, M. A. E. C. de S. Gunasekera (Ceylan);
Deuxième Vice-Président, M. A. F. Quraishi (Pakistan).

La troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, qui s'est tenue à Manille, a fait le point de la mise en valeur des ressources hydrauliques dans les pays de la région. Elle a formulé des recommandations sur les aspects techniques et organisationnels de la planification et de la construction des ouvrages.

Programmes actuels

125. La Conférence a recommandé, pour la mise en valeur de ressources hydrauliques, d'adopter des plans plus approfondis en fonction des possibilités budgétaires et des disponibilités en personnel technique et en matériaux essentiels; elle a souligné la nécessité d'un équilibre entre les conditions idéales et les possibilités pratiques. La Conférence est arrivée à la conclusion qu'il faut aussi peser attentivement les bénéfices intangibles et indirects que l'on tirera d'un ouvrage donné. La Conférence a mis un accent particulier sur : le besoin de lutter contre les inondations qui mettent en danger la vie humaine, la propriété, les moyens de transport et de communication; l'importance que présente la conservation du sol; la possibilité d'améliorer

les réseaux de voies navigables; la part que pourrait prendre, dans l'industrialisation rapide d'un pays, l'énergie hydro-électrique à bon marché.

126. La Conférence est arrivée à la conclusion qu'il convient en général de donner la priorité, chaque fois qu'on le peut, aux entreprises à buts multiples de mise en valeur des bassins fluviaux. Mais, pour décider si une entreprise donnée devra être à but unique ou à buts multiples, il faut examiner le cas d'espèce.

Insuffisances des données hydrologiques

127. La Conférence a souligné les graves conséquences de défauts éventuels dans les relevés des données hydrologiques. On a souvent tendance à s'occuper surtout de rassembler des données dans les zones en voie d'équipement : cette tendance est compréhensible, mais il ne faut pas laisser de côté les zones à mettre en valeur par la suite. Il n'est pas prématuré d'envisager sérieusement la création d'un réseau de stations d'enregistrement dans tous les pays.

128. Des recherches sur les eaux souterraines pourraient fournir des données sur les réserves disponibles. Ces recherches prendraient la forme d'une reconnaissance ou d'une étude quantitative détaillée dans les régions qui présenteraient de l'intérêt. La Conférence a reconnu le besoin d'une politique générale des eaux souterraines et d'une coopération internationale dans l'échange des connaissances et des renseignements et la mise en commun de l'expérience. Il convient également d'étudier l'emploi efficace de l'équipement et du personnel technique pour l'étude des eaux souterraines. La Conférence a reconnu l'importance de l'étude de l'enneigement dans les régions où le débit des cours d'eau grossit à la fonte des neiges.

129. La Conférence a jugé que les crédits alloués à la collecte de données essentielles de base étaient insuffisants. Il en résulte que presque tous les pays de la région sont en retard sur ce point.

130. La Conférence a proposé un ou plusieurs cycles d'études, à organiser en commun par la CEAEO et l'Organisation météorologique mondiale, en vue de passer en revue les efforts faits par les gouvernements pour améliorer les installations de collecte de renseignements hydrologiques. Elle a proposé d'inscrire deux grands sujets à l'ordre du jour de ces cycles d'études : « Constitution d'un réseau de relèvement de données » et « Méthodes hydrologiques à employer en l'absence de données suffisantes. »

Le travail humain dans le terrassement

131. En partant de l'étude rédigée par le secrétariat (E/CN.11/WRD/Conf.3/L.1), la Conférence a comparé les avantages que présentent respectivement, pour les divers types de terrassement, le travail humain et l'emploi des machines. Il a été généralement admis que, pour le choix des méthodes à employer, il fallait tenir compte non seulement de considérations techniques et économiques, mais également de facteurs sociaux. Les éléments qui influent sur le volume des terrassements manuels ne sont pas seulement le genre du sol à travailler, la qualité de l'outillage disponible, les méthodes de paie, la spécialisation du travail, mais aussi les conditions de travail dans la région, notamment le logement, le ravitaillement, les services médicaux et l'organisation des loisirs.

132. Bien que l'on ait encore besoin de renseignements supplémentaires sur tous les types de terrassement, la Conférence a été d'avis que, vu l'abondance de la main-d'œuvre et le manque de capitaux dans la plupart des pays de la CEAEO, on devrait utiliser, chaque fois qu'on le peut, le travail humain de préférence aux machines et l'on devrait améliorer le rendement de la main-d'œuvre en lui fournissant des outils appropriés ainsi que des services sociaux.

133. On relève pourtant une tendance marquée, dans presque tous les pays de la CEAEO, à adopter la mécanisation. Il ne faudrait introduire la mécanisation que progressivement et en prévoyant en temps voulu la formation des conducteurs de machines et des réparateurs. Il conviendrait également de prendre des mesures pour améliorer les conditions de fonctionnement des machines et leur rendement. L'entretien doit être tel que le matériel se détériore au minimum. Il faut étudier les diverses machines avant de choisir celles qui conviendront le mieux au travail à exécuter.

Construction d'ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques

134. La Conférence a comparé les avantages des deux systèmes de gestion pour la construction d'ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques. Les pays de la région essaient actuellement différents types de régie et différents systèmes contractuels. La Conférence a reconnu que l'on ne pouvait pas donner de règles générales pour choisir entre telle méthode et telle autre. Elle a souligné toutefois que, dans le choix du système d'exécution des travaux, il fallait tenir compte des facteurs essentiels suivants : rapidité de la construction, son prix, qualité du travail, possibilités de formation, administration de la main-d'œuvre, existence de matériaux de construction, de machines et d'équipement. Le contrôle de la qualité des travaux ne doit pas incomber à l'organisme chargé de la construction, qu'il s'agisse d'une régie directe ou d'une entreprise privée.

Questions diverses

135. La Conférence a fait des recommandations au sujet des travaux futurs du secrétariat de la CEAEO dans le domaine de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques, et au sujet des questions que devront étudier les spécialistes des pays de la région au cours de leur voyage projeté en Europe et en Amérique du Nord.

B. — Autres travaux

136. Le présent chapitre traite de ceux des travaux du secrétariat qui ne sont pas directement liés aux études et documents (voir l'annexe III) qu'il rédige pour les organes subsidiaires énumérés au chapitre précédent, ou au service de ces organes.

BUREAU DE LA DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

137. Au cours de la période considérée, ce Bureau s'est consacré tout particulièrement à des travaux dont l'importance est grande pour la mise en valeur des bassins fluviaux : encourager le rassemblement de données hydrologiques fondamentales et analyser les méthodes de planification et d'exécution de certains ouvrages à buts multiples de la région.

Mise en valeur à buts multiples de bassins fluviaux de la région

138. Pour tenir les organisation nationales et régionales au courant de l'état des connaissances acquises à l'intérieur et à l'extérieur de la région sur l'exploitation rationnelle des ressources hydrauliques et la maîtrise des eaux, le Bureau a poursuivi, avec le concours de la FAO, de l'OMM et des services compétents du Secrétariat des Nations Unies, la publication du *Flood Control Series ;* il est paru jusqu'ici douze numéros où figurent également des monographies nationales sur les ressources hydrauliques.

Le projet du Mékong

139. A la suite du voyage de reconnaissance que le secrétariat avait entrepris en 1956 [11], le projet du Mékong a fait en 1957 des progrès marqués. Une réunion commune de spécialistes des quatre pays riverains s'est tenue à Bangkok au mois de mai. Les participants ont exprimé le désir de voir débuter le plus tôt possible l'étude approfondie des trois emplacements les plus favorables signalés dans le rapport du secrétariat [11] et ont recommandé de créer un Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, qui serait composé des représentants des pays riverains et recevrait l'aide du secrétariat de la CEAEO. Les participants à cette réunion ont également recommandé que les quatre pays adressent conjointement à l'Organisation des Nations Unies une demande d'assistance technique et ont demandé au secrétaire exécutif de faire figurer le projet du Mékong sur la liste des projets régionaux de la CEAEO qui ont besoin de l'aide de l'AAT. Ils ont demandé en outre au secrétaire exécutif de rechercher quelle assistance technique on pourrait recevoir des institutions spécialisées et des Etats intéressés.

140. Un Comité préparatoire composé de représentants des quatre pays riverains s'est réuni à Bangkok en septembre 1957 et a rédigé le statut du « Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong ». Ces quatre pays ont conjointement demandé à l'AAT d'envoyer sur place une mission d'étude chargée de mettre au point un programme d'études et d'enquêtes pour la mise en valeur rationnelle et rapide du bassin inférieur du Mékong et notamment des trois emplacements les plus favorables.

141. La première session du Comité de coordination s'est tenue à Phnom-Penh (Cambodge), le 31 octobre et le 1er novembre 1957. Le Comité a adopté son règlement intérieur et a apporté quelques modifications au statut du « Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong » (le statut et le règlement intérieur figurent à l'annexe IV au présent rapport). Il a accepté avec gratitude les 60 millions de francs que le Gouvernement français lui avait offerts pour le financement de nouvelles études et il est également tombé d'accord sur le programme d'enquêtes sur le terrain que devrait entreprendre la Mission d'études des Nations Unies.

142. La Mission [12] s'est rassemblée à Bangkok à la mi-novembre 1957 et a achevé sa tâche fin janvier 1958, après avoir entrepris de vastes enquêtes sur le terrain. Dans son rapport [13], la Mission a recommandé un programme quinquennal d'études et d'enquêtes; selon ce programme, on commencerait l'avant-projet d'ouvrages déterminés dans trois ans environ pour le cours principal du fleuve et vers la fin des cinq ans pour les principaux affluents. On dresserait alors un plan d'ensemble pour l'intégrale mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong. On calcule que l'exécution de ce programme quinquennal coûtera en tout cinq millions sept cent mille dollars pour les opérations prioritaires et trois millions et demi de dollars pour les opérations suivantes, ce qui fait un total de neuf millions deux cent mille dollars pour toute la période quinquennale.

143. La deuxième session du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong s'est tenue à Bangkok en février 1958. Le Comité a accepté les conclusions et les recommandations de la Mission d'études des Nations Unies et a exprimé l'avis que le programme quinquennal d'études et de planification était une façon pratique d'aborder la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong. Une aide extérieure étant indispensable à l'exécution de ce programme, le Comité a demandé à l'ONU d'y donner la priorité quand commencera à fonctionner le Fonds spécial des Nations Unies que l'on se propose de créer. Il a autorisé le secrétaire exécutif à débattre en son nom, avec les gouvernements intéressés, l'ampleur, la

[11] Voir « *Mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong* », Publication des Nations Unies, n° de vente 1957.II.G.8 (publiée d'abord sous la cote ECAFE/L.119, le 22 février 1957).

[12] La Mission d'études avait la composition suivante :
Président : Le Général Raymond A. Wheeler, Banque internationale pour la reconstruction et le développement.
Membres : M. G. Duval, Société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques, ingénieurs-conseils, France; M. Yutaka Kubota, Président de la Société Nippon Kowi K.K., ingénieurs-conseils, Japon; M. John W. McCammon, ingénieur-conseil, ancien Commissaire et Directeur général de la Commission hydro-électrique de Québec, Canada; M. Kanwar Sain, Président de la Commission centrale des eaux et de l'énergie du Gouvernement indien.
Assistant personnel du Président de la Mission : M. H. V. Darling, ingénieur du Génie militaire des Etats-Unis.
Secrétaire technique : M. P. T. Tan, du secrétariat de la CEAEO.

[13] TAA/AFE/3, 23 janvier 1958.

forme et le mode de l'assistance que ces gouvernements pourraient fournir. Le Comité a résolu de s'attacher entretemps à faire installer des stations hydrologiques, à faire effectuer des levés et à dresser des cartes; il a décidé d'employer les 200.000 dollars que le BAT doit fournir en 1958 à s'assurer les services de spécialistes de l'ONU et des institutions spécialisées [14].

Amélioration des méthodes de défense contre les inondations

144. Le Bureau a revisé et étendu, à la lumière des débats de la troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques [15], l'étude préliminaire sur l'emploi du travail humain dans la région de la CEAEO.

145. Pour donner des renseignements sur la défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques, le Bureau a continué à publier le *Flood Control Journal*, publication trimestrielle, qui donne des indications à jour sur les entreprises de divers pays de la région et sur les dernières acquisitions techniques. Le Bureau a également continué à adresser aux organismes techniques compétents des pays de la région des rapports sur divers ouvrages et des publications techniques (11 en tout en 1957).

Observations hydrologiques et stations de recherches hydrauliques

146. Le Bureau a rédigé, avec le concours de l'OMM, une étude sur les insuffisances essentielles des données hydrologiques (*Major deficiencies in hydrologic data*, E/CN.11/WRD/Conf.3/L.3). Le Bureau a continué à suivre de près les travaux des diverses stations de recherches hydrauliques de la région, en ce qui concerne particulièrement leur champ d'action, leur personnel, leur matériel et leurs recherches.

Visite collective de spécialistes

147. Le Bureau a fait des préparatifs en vue d'un voyage collectif en Europe et en Amérique du Nord, en 1958, qui doit emmener des spécialistes de la mise en valeur des ressources hydrauliques; ce voyage bénéficiera de l'aide de l'AAT.

Coopération internationale

148. Le Bureau a continué à participer à la réunion annuelle qui groupe des représentants d'institutions spécialisées, en vertu de la résolution 417 (XIV) du Conseil économique et social, pour s'occuper de la coopération internationale dans le domaine de la mise en valeur de l'exploitation des ressources hydrauliques.

149. Le Bureau a, sur consultation, fourni des renseignements à l'équipe de spécialistes créée en vertu de la résolution 599 (XXI) du Conseil. Cette équipe s'est réunie en novembre 1957 pour étudier les aspects administratifs, économiques et sociaux de la mise en valeur intégrale des bassins fluviaux et pour émettre un avis sur les mesures qu'il convient de prendre en vue d'assurer, entre tous les pays du monde, la mise en commun de l'expérience et des connaissances dans les domaines connexes.

[14] Pour les décisions que la Commission a prises, à sa quatorzième session, au sujet de ce projet, voir par. 326 à 333, ainsi que la résolution 25 (XIV) de la Commission.

[15] Voir plus haut, par. 131.

DIVISION DE LA RECHERCHE ET DE LA PLANIFICATION

Etude et analyse de la situation économique actuelle

150. Dans l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* qui traite de l'année 1957 [16], le secrétariat a continué, selon la pratique établie, à analyser la situation économique dans l'ensemble de la région pendant une aussi longue période de la dernière année civile que le permettaient les statistiques dont il disposait. La deuxième partie de l'*Etude économique* pour 1957 est consacrée à l'analyse des problèmes et des progrès du développement dans un certain nombre de pays. Sept chapitres traitent respectivement des sujets suivants : croissance et changements structurels dans un pays à économie libérale (comme le Japon); développement planifié dans un pays à économie mixte (comme l'Inde); industrialisation dans un pays à économie planifiée (comme la Chine continentale); conséquences de l'instabilité des exportations sur le commerce extérieur ou la balance des paiements des pays exportateurs de produits primaires (comme le Bornéo britannique, la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, la Chine (Taïwan), l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, les Philippines et la Thaïlande), et conséquences de cette instabilité des exportations sur l'économie interne de ces pays; relèvement et reconstruction (comme en Corée du Sud et en Viêt-Nam du Sud); et problèmes qui se posent aux pays privés d'accès à la mer (tels que l'Afghanistan, le Laos et le Népal). Comme dans les numéros précédents, les annexes donnent de récentes statistiques économiques sur l'Asie ainsi que le résumé des accords commerciaux conclus en 1957.

151. La publication trimestrielle *Economic Bulletin for Asia and the Far East* a paru en mai, août et novembre 1957, ainsi qu'en février 1958, ce dernier numéro étant l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1957*. Dans le numéro de mai 1957 ont paru des articles sur les lois et règlements qui régissent les investissements étrangers en Asie et en Extrême-Orient et sur la politique commerciale, moyen de favoriser et réaliser le développement économique, notamment dans les pays de la CEAEO, ainsi qu'une note statistique sur l'évolution des termes de l'échange et ses conséquences sur le niveau national et la balance commerciale des pays de la CEAEO. Comme dans le numéro de mai 1956, une section groupait des extraits ou résumés de certains rapports relatifs à des réunions de la CEAEO. Dans le numéro d'août 1957 a paru comme d'habitude l'analyse semestrielle de la situation économique de la région. Selon

[16] Publications des Nations Unies, nº de vente : 1958. II.F.1.

la pratique établie en 1955, le numéro de novembre 1957 était un numéro spécial qui reproduisait le rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (troisième session) à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (quatorzième session). Il avait pour titre *Economic Development and Planning in Asia and the Far East : The Agricultural Sector*. Ce numéro renfermait également une étude intitulée *Agricultural Development and Planning in Countris of Asia and the Far East*, que le secrétariat de la CEAEO et celui de la FAO avaient rédigées spécialement pour cette session du Groupe de travail.

Accroissement de la population et développement économique

152. A la suite de la décision, prise par la Commission à sa treizième session, de faire passer au Groupe 1 (Travaux prioritaires de caractère permanent) le projet « Accroissement de la population et développement économique » (projet nº 02-03), la Division des affaires sociales et la Division de la recherche et de la planification ont spécialement affecté des fonctionnaires à cette étude. Pour l'information de la Commission, ils ont rédigé un rapport préliminaire (ECAFE/28) où ils étudiaient les tendances et les problèmes démographiques dans les pays de la CEAEO en corrélation avec le développement économique. Ce document analyse brièvement la situation démographique actuelle, les tendances démographiques futures, les incidences économiques de ces tendances et les programmes d'action que les divers pays ont adoptés à cet égard.

153. Le secrétaire exécutif a saisi la Commission, comme elle l'avait demandé, d'une note (E/CN.11/L.57) où il exposait les nouveaux travaux prioritaires qu'il recommandait; parmi eux figureront, pour les deux prochaines années, l'analyse et l'évaluation des statistiques disponibles et l'étude des rapports qu'il y a entre les tendances démographiques et la main-d'œuvre, l'emploi, l'épargne et les investissements.

Tendances et perspectives de l'industrie du bois

154. En septembre 1957, la FAO et la CEAEO ont commencé conjointement à Bangkok l'étude des tendances et perspectives de l'industrie du bois, d'après les rapports de leurs correspondants dans les divers pays. Ceux-ci s'étaient eux mêmes servis d'un questionnaire sur la production et la consommation de bois et de produits forestiers, que la FAO avait distribué en 1956. Cette étude portera sur tous les pays de la région de la CEAEO, non compris l'Afghanistan (qui fera l'objet, en même temps que les pays du Proche-Orient, d'une étude distincte de la FAO), mais y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le rapport définitif analysera les ressources forestières de la région, la production des divers produits forestiers, le commerce de ces produits et la consommation classée d'après l'usage final. Il offrira également des prévisions jusqu'en 1965 et 1975, établies d'après les estimations de la population et du revenu et les changements que l'on prévoit pour d'autres facteurs. L'étude sera probablement terminée vers la fin de 1958.

Rassemblement et analyse des données statistiques

155. Au cours de l'année, la Division a continué les séries de base de statistiques de divers types et en a créé de nouvelles. Il y a eu des changements et des additions aux séries qui paraissent régulièrement dans l'*Economic Bulletin* : on a complètement remanié les séries Monnaie et Opérations bancaires, pour les harmoniser avec les définitions du Fonds monétaire international, et l'on a créé une nouvelle série : Prix des principaux produits d'exportation. Grâce à la coopération des bureaux statistiques des Etats de la région, la Division reçoit régulièrement des données à jour, ce qui lui permet de publier et d'analyser dans l'Etude et dans l'*Economic Bulletin*, des statistiques économiques sur les pays d'Asie, et notamment d'y faire figurer des tableaux généraux : production industrielle, transports, commerce extérieur, prix, niveau de l'emploi et des salaires, monnaie, et opérations bancaires, ainsi que des tableaux spéciaux de statistiques annuelles : population, production agricole, transports, paiements internationaux, budget des Etats et revenu national. La Division a également aidé les autres services du secrétariat en matière de statistiques et leur a fourni des données de base.

Développement des organisations de statistique

156. En s'inspirant des décisions prises à la première session de la Conférence des statisticiens d'Asie, qui s'est tenue en avril 1957, le secrétariat a mis au point des plans pour la prochaine session de cette conférence, qui aura lieu en novembre 1958. Des fonctionnaires se sont rendus dans divers pays de la région pour y étudier avec les gouvernements les problèmes que posent les programmes de statistiques, les normes à adopter et l'organisation des services de statistique. Le secrétariat a établi des rapports avec plusieurs institutions spécialisées, pour leur faire prendre un intérêt plus actif aux travaux de la conférence et les y faire collaborer.

Dépenses sociales

157. La question de l'équilibre entre le développement économique et le développement social suscitant à l'heure actuelle beaucoup d'intérêt, un fonctionnaire détaché spécialement du Siège des Nations Unies, Service des études fiscales et financières de la Direction des affaires économiques, a procédé à l'étude préliminaire des dépenses sociales dans l'Inde. Il a analysé en détail le budget 1956/57 du Gouvernement central de l'Inde et il a dégagé et classé les dépenses que les divers ministères ont consacrées aux services sociaux. Pour compléter le tableau des dépenses publiques qui, dans l'Inde, vont aux services sociaux, il a fait figurer en outre dans son étude l'estimation des dépenses effectuées par les Etats et les municipalités. Il a réalisé cette étude en liaison avec la Direction des affaires sociales du Secrétariat des Nations Unies.

Division CEAEO/FAO de l'agriculture

158. La Division a continué à rédiger les sections de l'*Etude* annuelle et de l'*Economic Survey* semestriel de la CEAEO qui concernent la situation alimentaire et agricole. Elle a satisfait aux demandes de renseignements que des institutions d'Etat lui avaient adressées sur les systèmes de crédit agricole et l'endettement agricole dans la région. Le document rédigé par la Division en 1956 a paru, au cours de l'année, sous le titre : *Le crédit agricole et les petits cultivateurs en Asie et en Extrême-Orient*[17].

159. La Division a commencé à étudier cas par cas, selon le programme approuvé par la Commission, l'emploi des excédents agricoles pour favoriser le développement économique des pays de la région. Il s'agit d'étudier par exemple les facteurs à prendre en considération pour déterminer les types et quantités de produits qu'il convient d'obtenir à des conditions spéciales, les procédures et dispositions que les pays bénéficiaires doivent adopter pour recevoir, stocker et répartir ces produits, des renseignements quant à leur utilisation, notamment les entreprises ou les programmes de développement qui ont bénéficié de l'aide, ainsi que les tendances des prix, tant pour la production et la consommation locale que pour les importations et les exportations.

160. La Division a rédigé à l'intention du Groupe de travail du développement et des plans économiques (troisième session), qui avait à s'occuper spécialement du secteur agricole, un document intitulé *Agricultural Development Plans of the Countries of the ECAFE Region* (E/CN.11/DPWP.3/L.4). La Division poursuit l'étude des méthodes de planification du développement agricole.

161. Dans une étude préliminaire sur le rapport entre l'agriculture et l'industrie, on a cherché à voir comment des modifications de structure dans l'économie des pays de la région se reflétaient dans le degré de réduction de la part agricole du revenu national. La Division se propose de poursuivre cette étude en prêtant une attention particulière au déplacement de l'emploi entre le secteur agricole et le secteur non agricole, aux changements de productivité, aux termes de l'échange dans le secteur agricole, et aux excédents vendables de la production alimentaire.

162. La Division a déterminé l'objet de l'étude projetée sur le rôle de la collectivité rurale dans le développement de l'agriculture[18], en consultant la Division des affaires sociales, la Division de la recherche et de la planification et le secrétariat de la FAO, avec deux objectifs essentiels : évaluer, grâce à des études sur place dans des pays choisis, le rôle des programmes communautaires dans le développement de l'agriculture villageoise; fournir certaines données de base, du point de vue agricole, pour une évaluation plus générale de la contribution que le développement communautaire et les programmes similaires apportent au développement de l'économie. Des instituts locaux de recherche entreprendront des monographies en étroite liaison avec le secrétariat de la CEAEO. Le *Planning, Research and Action Institute* de Lucknow procède actuellement à la première étude dans un district, situé dans la partie orientale de la province d'Uttar Pradesh, où des programmes intensifs de développement communautaire se déroulent depuis plus de trois ans. Il fera la même enquête sur place dans un district voisin, où il n'y a pas eu de travaux intensifs de développement communautaire; il y aura coordination entre cette étude, l'étude prévue sur le rôle des mesures élargies d'aide à l'effort personnel dans le développement économique, et une étude analogue de la Direction des affaires sociales du Secrétariat des Nations Unies.

163. En ce qui concerne l'état d'avancement des études sur l'économie agricole, des consultants locaux ont rédigé, selon le plan tracé par le secrétariat, des monographies nationales sur le caractère et l'étendue des recherches et des études sur l'économie agricole dans l'Inde, au Japon et au Pakistan.

164. La réapparition de la pénurie dans certains pays au cours de l'année dernière a mis en lumière l'importance d'une meilleure prévision des réactions des consommateurs aux modifications du revenu réel et du prix relatif des produits alimentaires. La Division a gardé le contact avec les organisations de la région qui fournissent des données sur l'élasticité de la demande de riz et autres céréales en fonction des prix et revenus, et a coopéré avec le secrétariat de la FAO, qui se prépare à publier une revue mondiale des études sur la consommation des produits alimentaires.

165. Sur la politique des prix des produits agricoles et alimentaires, la Division a rédigé des monographies nationales d'après un canevas qui comprend comme points essentiels : la situation alimentaire, la situation agricole et la situation économique en général, les buts visés par la politique des prix et les mesures de soutien des prix agricoles, l'application de la politique de soutien des prix, les tendances des prix et de la production, les politiques de soutien de l'agriculture autres que la politique des prix, et l'évaluation de l'influence qu'exerce la politique des prix. Le Centre FAO/CEAEO sur la politique de soutien et de stabilisation des prix et revenus agricoles en Asie et en Extrême-Orient, qui doit tenir session à New-Delhi du 21 mars au 3 avril 1958, sera saisi de ces études.

166. La Division a continué son travail courant de collecte de renseignements sur la commercialisation des produits agricoles. En coopération avec le secrétariat de la FAO, elle a fourni un plan de travail et de la documentation à l'Institut de recherches économiques et sociales de l'Université d'Indonésie, à l'occasion de son étude de la commercialisation interne du riz dans ce pays.

Autres aspects des travaux

167. Le secrétariat de la Commission, qui fait partie du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, a travaillé en

[17] Publication des Nations Unies, n° de vente : 1957. II.F.2.

[18] Voir partie V, projets 02-04 et 11-03 (*c*).

collaboration étroite avec le Secrétariat du Siège, le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL). Comme par le passé, le sous-secrétaire aux affaires économiques et sociales a réuni les secrétaires exécutifs des trois commissions économiques régionales pour examiner l'ensemble du programme de travail dans le domaine économique et le domaine social, et en particulier les travaux relatifs à l'industrialisation, la mise en valeur des ressources naturelles (notamment les ressources hydrauliques), les transports, les accords commerciaux et de paiement et le développement économique et social équilibré. Ces consultations ont permis d'adopter une méthode coordonnée pour l'exécution des travaux entrepris dans ces domaines en application de diverses résolutions du Conseil économique et social et des commissions économiques régionales. En vue d'intensifier la collaboration entre le Siège et le secrétariat de la Commission, on a procédé à des échanges de personnel.

168. La CEAEO a organisé plusieurs réunions conjointement avec les services appropriés du Secrétariat du Siège. Le Bureau de statistique des Nations Unies a patronné avec la CEAEO et la FAO la première session de la Conférence des statisticiens d'Asie. Le Service des études fiscales et financières de la Direction des affaires économiques a organisé avec l'AAT et la CEAEO le deuxième Groupe d'études des problèmes de reclassification et d'administration budgétaires, pour lequel il avait rédigé les trois études suivantes : « La reclassification des dépenses et des recettes publiques dans un certain nombre de pays » (E/CN.11/BRW.2/L.3), « Etablissement de budgets de réalisation et de budgets programmes » (E/CN.11/BRW.2/L.4) et « Manuel de classification économique et fonctionnelle des opérations de l'Etat » (E/CN.11/BRW.2/L.5 et Add.1). Ce service avait également préparé, pour la troisième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, un document intitulé : « L'impôt et le développement agricole dans les pays sous-développés, notamment en Asie et en Extrême-Orient » (E/CN.11/DPWP.3/L.8).

169. Un cycle d'études sur la planification régionale, organisé avec la collaboration de l'AAT, la Direction des affaires sociales du Siège et l'UNESCO aura lieu à Tokyo en août 1958. Le secrétariat de la CEAEO a déjà entrepris les travaux préparatoires (elle a commencé notamment à réunir la documentation), en étudiant tout spécialement les questions suivantes : emplacement des industries, habitation et matériaux de construction.

170. La Direction des affaires économiques a présenté à la troisième Conférence technique régionale pour la mise en valeur des ressources hydrauliques un document intitulé : *A study of Capital Itensity in Heavy Engineering Construction* (E/3051). En application des résolutions 597 A (XXI) et 618 (XXII) du Conseil économique et social, on se propose d'organiser un groupe de travail en 1959, sous les auspices du secrétariat de la CEAEO et de la Direction des affaires économiques, pour étudier les opérations de terrassement dans la région de la CEAEO. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources minérales, le Service juridique du Siège des Nations Unies a rédigé, pour le Sous-Comité des ressources minérales (troisième session), un document intitulé : *Survey of Mining Legislation* (I NR/Sub.3/3). La Section de cartographie de la Direction des affaires économiques a collaboré avec le secrétariat de la CEAEO aux travaux du Sous-Comité des ressources minérales (troisième session) et à ceux du Groupe de travail d'experts géologues pour la confection d'une carte géologique régionale. Elle a accepté de fournir des cartes et données bathymétriques. La Division des transports et des communications du Siège des Nations Unies a rédigé pour le Comité du commerce (première session) un document intitulé : *United Nations Conventions on Customs Facilities for Tourism and Temporary Importation of Private Road Vehicles* (TRADE/22).

171. Pendant la période considérée, la coopération entre le secrétariat de la CEAEO et le secrétariat de la CEE a surtout porté sur les domaines suivants : sidérurgie, énergie électrique, ressources minérales, transports et commerce. Pour la troisième session du Sous-Comité des ressources minérales (à laquelle assistait un fonctionnaire de la CEE) le secrétariat de la CEE a rédigé deux documents : « Activités du Comité du charbon de la CEE » (E/CN.11/I NR/Sub.3/L.1) et Classification internationale des différents types de houille anthraciteuse » (E/ECE/247). A sa première session, le Comité du commerce a examiné le chapitre de l'Etude de la CEE sur la situation économique européenne en 1956 [19], qui s'intitule : « Vers des échanges commerciaux plus libres en Europe occidentale » (TRADE/2) ainsi que le document : « Activités de la CEE en ce qui concerne les questions douanières » (TRADE/21). Le secrétariat de la CEE a prêté son concours pour l'organisation du voyage d'études en Europe de spécialistes asiatiques de la sidérurgie et donné des conseils et des renseignements au Groupe avant son départ. Les membres du Groupe ont assisté à la dix-neuvième session du Comité de l'acier de la CEE, qui s'est tenue en novembre 1957, et ont notamment participé à l'examen du point de l'ordre du jour qui concernait les tendances de la consommation de l'acier.

172. Le secrétariat de la CEPAL a communiqué au Comité du commerce à sa première session les trois documents suivants : *ECLA activities relating to a multilateral payments system* (TRADE/19), *ECLA activities relating to a regional market in Latin America* (TRADE/20) et *Summary of activities of the Central American Committee of Economic Co-operation regarding customs administration and related fields* (TRADE/26).

173. Le secrétariat bénéficie de plus en plus, dans ses travaux, de l'aide des Etats membres et des Etats membres associés, ainsi que de celle de leurs repré-

[19] Publication des Nations Unies, n° de vente : 1957. II.E.1.

sentants, fonctionnaires de liaison et missions [20]. Les spécialistes des gouvernements et les organisations non gouvernementales lui ont également rendu de grands services.

Mise en commun de l'expérience et des connaissances touchant des questions scientifiques, techniques et économiques

174. Conformément au mandat de la Commission et à sa résolution 15 (XII), le secrétariat a continué à rassembler, à répandre et à échanger des renseignements d'ordre scientifique, technique, économique et statistique, par l'intermédiaire de ses divers périodiques et publications, par ses services de bibliothèque et de documentation, par la projection de bandes techniques, scientifiques et documentaires, la participation à des foires et expositions et l'organisation de brefs voyages d'études à l'issue de diverses conférences.

175. Dans l'accomplissement de cette tâche, le secrétariat a reçu une aide accrue des Etats membres et membres associés de la CEAEO, d'autres Etats qui participent aux travaux de la Commission à titre consultatif, conformément à son mandat, des organismes techniques et des spécialistes de ces pays et d'organisations régionales et internationales. Les autorités de ces pays ont également rédigé des documents techniques en vue des réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment dans le domaine du développement et de la planification, des industries familiales et des petites industries, de l'énergie électrique, de la défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques, de la confection de cartes géologiques et minéralogiques, des routes, des ports fluviaux, des voies navigables et des chemins de fer. Des délégations à ces réunions ont offert d'effectuer des enquêtes spéciales, des études, des essais de laboratoire, des opérations-pilotes, et des démonstrations, de mettre à la disposition d'autres Etats membres des moyens de formation dans le domaine de l'analyse des charbons, de la bonification et d'autres procédés de transformation des matières premières et des minerais, de l'architecture des maisons d'habitation, des petites industries et des industries familiales, de l'électrification des campagnes et de l'habitat rural, de la batellerie, et de la dieselisation des chemins de fer. Les délégations ont également organisé des projections de films et des expositions sur la sidérurgie, les petites industries et l'artisanat, les chemins de fer, la génération et la distribution de l'énergie électrique, les centrales atomiques et l'utilisation du lignite. La cinémathèque technique du secrétariat s'est considérablement enrichie grâce aux films généreusement offerts par divers pays. La plupart des réunions qui se tiennent dans le cadre de la CEAEO continuent à être régulièrement suivies de brefs voyages d'études. Au cours de la période considérée, ces voyages ont eu lieu à l'issue des réunions du Sous-Comité des voies fluviales, du Sous-Comité des chemins de fer, du Groupe de travail des petites industries et de la commercialisation des produits de l'artisanat, du Sous-Comité des ressources minérales, de la troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, du Sous-Comité de l'énergie électrique et du Comité des transports intérieurs.

Services consultatifs

176. Le secrétariat a continué à accorder le bénéfice de ses services consultatifs aux pays membres et membres associés, sur leur demande, au moyen d'enquêtes et de consultations sur place et en leur fournissant, souvent en collaboration avec l'AAT et les institutions spécialisées, des renseignements dans les domaines qui relèvent de la compétence de la Commission. Il a également fourni de la documentation technique et des renseignements sur des questions telles que la prospection de gisements de minerais radioactifs, les taux de fret maritime, l'utilisation de l'énergie éolienne pour la génération d'électricité, ainsi que la prospection et l'utilisation du lignite et de la tourbe. A la demande du Gouvernement indonésien, le secrétariat a détaché auprès de l'AAT un de ses fonctionnaires pour donner des conseils sur la planification de la sidérurgie en Indonésie. Plusieurs gouvernements de la région ont consulté le secrétariat sur les programmes, les normes et l'organisation de leurs services statistiques et ont bénéficié de ses conseils. Le secrétariat a continué à donner des conseils et à prendre des dispositions pour les essais en laboratoire et l'analyse d'échantillons de charbon en provenance de pays de la région.

Coopération avec l'AAT

177. Comme en 1956, le secrétariat a dispensé ses conseils, à la demande de l'AAT, sur des projets d'assistance technique et sur le recrutement et la mise au courant de spécialistes, de boursiers et de stagiaires. De plus en plus fréquemment, l'AAT a consulté le secrétariat sur des questions telles que la définition des fonctions confiées à des spécialistes sollicités par tel ou tel gouvernement, l'étude des rapports de spécialistes et les mesures à prendre pour mettre à exécution leurs recommandations. Ce travail a porté sur une gamme très variée de matières : études économiques générales, méthodes de planification du développement économique, enquêtes statistiques, mise en valeur des ressources hydrauliques, prospection des nappes phréatiques, formation de statisticiens, voies fluviales, chemins de fer, démographie, petites industries (notamment celles du cuir, de l'amidon et du ciment), et problèmes de gestion des réseaux de transport, de l'industrie et du secteur public. Les travaux que le secrétariat a consacrés au bassin inférieur du Mékong et la part qu'il a prise aux travaux de la Mission

[20] Le Cambodge, la France, le Laos, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République du Viet-Nam ont des représentants permanents auprès de la CEAEO. Les Etats suivants ont des représentants qui assurent la liaison avec la CEAEO : Australie, Birmanie, République de Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Malaisie, Inde, Indonésie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Thaïlande et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (représentant également le Bornéo du Nord, Brunéi, Hong-kong, Sarawak et Singapour).

d'étude des Nations Unies fournit un autre exemple de coopération avec l'AAT. Le secrétariat a aussi continué à collaborer étroitement avec l'AAT à des entreprises régionales recommandées par la Commission.

178. Par voie du Conseil de perfectionnement, où il est représenté, le secrétariat a continué à aider l'AAT à faire fonctionner le Centre de formation de Lahore (Pakistan) pour les fonctionnaires des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation. L'AAT et la CEAEO ont organisé en commun le voyage d'études en Europe de spécialistes asiatiques de la sidérurgie. Le secrétariat de la CEAEO a patronné, en commun avec l'AAT et le Service des études fiscales et financières de la Direction des affaires économiques, le deuxième groupe d'études des problèmes de reclassification et d'administration budgétaires. La CEAEO et l'AAT ont aussi organisé en commun le Cycle d'études sur la construction de routes peu coûteuses et la stabilisation du sol. L'AAT a également fait venir des spécialistes à l'occasion de la troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, de la réunion du Groupe de travail de l'évaluation du potentiel hydro-électrique des pays de la région, et de la session du Sous-Comité des ressources minérales. L'AAT a fait rapport aux divers organes subsidiaires compétents au sujet de son action dans le domaine des petites industries, de la mise en valeur des ressources minérales et de voies fluviales.

179. Comme par le passé, les spécialistes de l'AAT en poste dans les pays de la région ont participé aux réunions techniques des organes subsidiaires de la Commission. Des consultations et des rapports personnels plus fréquents entre ces spécialistes et le secrétariat de la CEAEO ont été fructueux pour les deux parties. La CEAEO a entretenu des rapports étroits avec le représentant régional du Bureau de l'assistance technique (BAT) à Bangkok ainsi qu'avec les représentants-résidents du BAT dans les pays de la région; plusieurs de ces représentants-résidents se sont rendus à Bangkok et ont consulté le secrétariat sur des questions d'intérêt commun. Le secrétariat a participé aux réunions des représentants-résidents du BAT dans la région et s'est entretenu avec eux sur des questions concrètes qui réclamaient une coopération entre la CEAEO, le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et les institutions spécialisées.

C. — Rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations

180. Les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont continué à participer à toute une série de travaux de la Commission et ont entretenu avec le secrétariat d'étroits rapports de travail. Au cours de la période considérée, la coopération entre la Commission et plusieurs institutions spécialisées s'est renforcée et développée, conformément au mandat de la Commission ainsi qu'aux résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, qui invitent à une coordination plus poussée, dans le domaine économique et social, entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. La Commission et les institutions spécialisées ont collaboré de diverses manières : au sein de la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture en projetant et exécutant en commun diverses entreprises, en patronnant conjointement des réunions régionales, en prenant part ensemble aux missions et travaux d'assistance technique et en participant aux réunions les unes des autres ainsi qu'à des entretiens et des consultations entre secrétariats.

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail (OIT)

181. La Commission a continué à collaborer étroitement avec l'OIT, en particulier au sein du Bureau régional asien de cette organisation, pour ce qui est des problèmes relatifs à la main-d'œuvre et à sa formation. L'OIT a saisi le Groupe de travail du développement et des plans économiques (troisième session) d'un document intitulé *Human and Employment Aspects of Development in the Agricultural Sector* (DPWP.3/1). Elle était représentée à la cinquième session du Groupe de travail des petites industries et de la commercialisation des produits de l'artisanat, où elle a présenté un rapport. A la cinquième session du Sous-Comité des chemins de fer, l'OIT a offert son assistance pour renforcer la sécurité. L'OIT et la CEAEO ont continué à coopérer aux travaux du Centre régional de Rangoon pour la formation de mécaniciens de moteurs de marine diesel. Le Conseil de perfectionnement de ce Centre, où l'OIT et la CEAEO sont représentées l'une et l'autre, a tenu sa première réunion et a fait des recommandations sur le programme d'études, les cours de formation et le matériel à employer.

182. La CEAEO a participé à la quatrième Conférence régionale asienne de l'OIT; l'OIT, à son tour, a pris part à la dixième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et à la quatorzième session de la Commission.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

183. Comme les années précédentes, les travaux de la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture ont contribué à renforcer encore la collaboration, déjà très étroite, entre les deux organisations, qui maintenant échangent régulièrement des statistiques et d'autres renseignements destinés aux études économiques générales. La FAO et la CEAEO ont continué à tenir des réunions communes. La FAO s'est associée au Bureau de statistique du Siège des Nations Unies et à la CEAEO pour patronner la première Conférence de statisticiens d'Asie, qui était en grande partie consacrée à un échange de vues sur les propositions faites par la FAO au sujet du recensement mondial de l'agriculture en 1960. La troisième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, qui a examiné la planification et l'exécution de pro-

grammes de développement dans le secteur agricole, a été également patronnée par la FAO et la CEAEO; les deux secrétariats ont rédigé en commun la documentation appropriée.

184. La FAO était représentée à la cinquième session du Groupe de travail des petites industries et de la distribution commerciale des produits de l'artisanat et a fait rapport, à cette occasion, sur ses fonctions d'assistance technique dans ce domaine. Elle était également représentée à la cinquième session du Sous-Comité des chemins de fer. La FAO a participé de plus à la sixième session du Sous-Comité de l'énergie électrique, pour laquelle elle avait rédigé, en commun avec la CEAEO, le document : « Electrification des campagnes. Utilisation rationnelle des poteaux en bois. Conception et essais des poteaux en bois préfabriqués » (I et NR/Sub.1/6). Elle était aussi représentée à la première session du Comité du commerce et à la quatorzième session de la Commission.

185. L'entreprise commune FAO/CEAEO relative à l'étude des tendances et de l'avenir du marché du bois a fait des progrès; des fonctionnaires des deux secrétariats collaborent étroitement à la rédaction du rapport. Un cycle d'études FAO/CEAEO sur la politique de soutien et de stabilisation des prix et revenus agricoles en Asie et en Extrême-Orient aura lieu en mars 1958, et les deux secrétariats en ont préparé la documentation en commun. La CEAEO et la FAO patronneront conjointement la réunion de spécialistes de l'industrie du papier et de la pâte à papier en Extrême-Orient qui est prévue pour 1959.

186. La CEAEO a rédigé un document de travail intitulé : *The Utilization of Forest and Agricultural Waste and By-Products for the Production of New Building Materials in the Asian Region*, pour la quatrième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (FAO). La CEAEO a également participé à une mission que la FAO a envoyée au Viet-Nam pour étudier la fabrication de panneaux de construction à partir de matériaux organiques et déchets de bois que l'on peut trouver sur place.

187. En vertu de la résolution 22 (XXIII) de la Commission, qui concerne la colonisation rurale, la FAO procède, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et avec l'AAT à des préparatifs en vue de mettre sur pied un centre de formation pour la théorie et la pratique de la colonisation rurale en Asie sud-orientale et en Extrême-Orient.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

188. La CEAEO a participé à la quatrième session du Comité de direction du Centre de recherches de l'UNESCO sur les aspects sociaux de l'industrialisation en Asie du Sud. Les consultations entre le secrétariat et le Centre ont porté sur les travaux de recherche du Centre, notamment en ce qui concerne la productivité, l'électrification, les petites industries et l'extension des centres sidérurgiques. La CEAEO et l'UNESCO ont continué à coopérer en aidant en commun les deux Centres régionaux de l'habitation, celui de l'Inde et celui d'Indonésie. Au cours de la période considérée, on a préparé la réunion d'un Cycle mixte d'études ONU/CEAEO/UNESCO sur l'aménagement régional. L'UNESCO était représentée à la troisième Conférence technique régionale pour la mise en valeur des ressources hydrauliques.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

189. Le secrétariat de la CEAEO et le Bureau régional de l'OMS ont continué à se consulter pour les questions d'intérêt commun et notamment en ce qui concerne la revision de l'étude de la CEAEO « Principes directeurs pour les normes de l'habitation ».

190. L'OMS a participé à la troisième Conférence technique régionale pour la mise en valeur des ressources hydrauliques; elle était représentée à la quatorzième session de la Commission.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque)

191. Le secrétaire exécutif a eu des consultations avec la Banque pour renforcer la coopération entre elle et la Commission. Il y a eu de fréquentes consultations entre le secrétariat et les membres de la Mission de la Banque en Thaïlande. La Banque était représentée par un observateur à la cinquième session du Sous-Comité des chemins de fer, la première session du Comité du commerce, la septième session du Comité des transports intérieurs et la quatorzième session de la Commission.

Fonds monétaire international (le Fonds)

192. Comme par le passé, le Fonds a fourni au secrétariat des renseignements sur le commerce, le change, les balances des paiements et les questions financières. Il était représenté à la quatorzième session de la Commission.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

193. Le secrétariat a continué à coopérer avec l'OACI, en particulier avec son Bureau régional pour l'Extrême-Orient et le Pacifique qui est à Bangkok. L'OACI a aidé le secrétariat à dresser, en consultation avec l'UIT, un questionnaire sur des travaux de télécommunications. L'OACI était représentée à la septième session du Comité des transports intérieurs et à la cinquième session du Sous-Comité des chemins de fer. A l'occasion de ces sessions, elle a également aidé le secrétariat à étudier le problème des transports intérieurs frigorifiques (ECAFE/TRANS/11).

Union internationale des télécommunications (UIT)

194. L'UIT a continué à coopérer avec le secrétariat de la CEAEO et le Comité des transports intérieurs à l'occasion des études techniques sur les travaux de télécommunications. Elle a aidé le secrétariat à dresser un questionnaire pour rassembler des données sur la

situation actuelle dans le domaine des télécommunications, les besoins futurs et les problèmes techniques pertinents. Au titre du Programme élargi d'assistance technique, l'UIT s'est déclaré disposée à envoyer deux spécialistes pour participer à la préparation de la session du Groupe de travail sur les télécommunications, qui doit se réunir sous les auspices de la CEAEO et de l'UIT. Elle a également fait parvenir au secrétariat les rapports de ses comités techniques sur le Plan général d'interconnexions.

Organisation météorologique mondiale (OMM)

195. L'OMM a participé aux travaux du Groupe de travail de l'évaluation du potentiel hydro-électrique et à la troisième Conférence technique régionale pour la mise en valeur des ressources hydrauliques, laquelle était saisie d'un document de travail rédigé en commun par la CEAEO et l'OMM : *Major deficiencies in hydrologic data* (E/CN.11/WRD/Conf.3/L.3). A cette conférence, l'OMM a offert les services de ses spécialistes de l'assistance technique pour améliorer les réseaux de relevés hydrologiques dans les pays de la région qui sont membres de la CEAEO.

Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC/GATT)

196. Le secrétariat de la CEAEO et les secrétariats de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC/GATT) et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ont continué leurs consultations et leur échange de renseignements sur toute une série de problèmes relatifs au commerce international, notamment le commerce de transit, le commerce des pays sans accès à la mer et les accords commerciaux conclus et négociés par les pays de la région.

197. Le secrétariat du Gatt a accepté de faire distribuer au Comité du commerce (première session) son rapport : *The possible impact of the European Economic Community, in particular the Common Market on World Trade* (Répercussions éventuelles de la Communauté économique européenne, en particulier du Marché commun, sur le commerce mondial) (TRADE/16), question qui figurait à l'ordre du jour du Comité. Le secrétariat se propose de continuer à coopérer avec le GATT à l'occasion des travaux du Groupe de travail des douanes que la CEAEO a l'intention de réunir; un représentant du GATT a assisté à la quatorzième session de la Commission.

AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

198. Les relations de travail se sont renforcées, au cours de cette période, entre le secrétariat de la CEAEO et le Comité consultatif pour le développement économique coopératif dans l'Asie du Sud et du Sud-Est (Plan de Colombo). Dans le cadre du plan de coopération technique de cet organisme, le Gouvernement pakistanais a offert des bourses et d'autres facilités aux stagiaires du Centre de formation pour les fonctionnaires de chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation. Plusieurs autres gouvernements ont exprimé leur désir d'offrir des facilités similaires dans le cadre de ce Plan.

199. Le Directeur du Bureau de la coopération technique du Conseil de la coopération technique en Asie du Sud-Est a participé à la troisième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques et à la quatorzième session de la Commission. Il a eu des pourparlers avec le secrétariat sur les questions d'intérêt commun. Le secrétaire exécutif de la CEAEO était présent, en qualité d'observateur, à la session ministérielle du Comité consultatif qui s'est tenue à Saïgon en octobre 1957. Un fonctionnaire du secrétariat a également participé à la réunion préparatoire à la session ministérielle. Il a fourni des données et des renseignements pour la rédaction du rapport du Comité consultatif. D'autres consultations ont eu lieu en vue d'explorer la possibilité d'une coopération accrue entre la Commission et le Comité consultatif.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

200. La coopération avec la Chambre de commerce internationale (CCI) s'est trouvée facilitée par la désignation d'un représentant permanent à Bangkok, qui fera également la liaison avec la CEAEO, et par la création d'un bureau d'arbitrage à Bangkok, La CCI a participé à la troisième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, à la troisième session du Sous-Comité des ressources minérales, à la première session du Comité du commerce, à la septième session du Comité des transports intérieurs, à la dixième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et à la quatorzième session de la Commission.

201. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a participé à la cinquième session du Groupe de travail des petites industries et de la commercialisation des produits de l'artisanat et à la quatorzième session de la Commission.

202. L'Alliance coopérative internationale (ACI) a consulté le secrétariat sur des questions relatives au développement du mouvement coopératif dans divers domaines; elle était représentée à la dixième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et à la quatorzième session de la Commission.

203. L'Organisation internationale des employeurs (OIE) était représentée par des spécialistes à la troisième Conférence technique régionale pour la mise en valeur des ressources hydrauliques et à la sixième session du Sous-Comité de l'énergie électrique.

204. La Fédération syndicale mondiale (FSM) était représentée à la première session de la Conférence des statisticiens d'Asie, la septième session du Sous-Comité de la sidérurgie, la cinquième session du Groupe de travail des petites industries et de la commercialisation des produits de l'artisanat, la troisième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, la première session du Comité du commerce, la septième session du Comité des transports intérieurs, la dixième session du Comité de l'industrie

et des ressources naturelles et la quatorzième session de la Commission.

205. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU) a continué à coopérer à l'action de la Commission en portant ses travaux à la connaissance des populations. Elle était représentée à la troisième session du Sous-Comité des ressources minérales, la première session du Comité du commerce et la quatorzième session de la Commission.

206. La Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC) a consulté le secrétariat à l'occasion de la mise en application de la résolution 22 (XIII) de la Commission, sur la réforme agraire. Elle était représentée à la quatorzième session de la Commission.

207. Le Congrès international de géologie (CIG) a continué à coopérer avec la CEAEO et à l'aider à la confection de la carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Le Président de la Commission du CIG pour la carte géologique du monde était présent à la troisième session du Groupe de travail d'experts géologues pour la confection d'une carte géologique régionale, et y a présenté un rapport (I NR/GMWP.3/3). Il a également participé à la troisième session du Sous-Comité des ressources minérales.

208. Un représentant de la Commission internationale de l'irrigation et du drainage (CIID) était présent à la troisième Conférence technique régionale pour la mise en valeur des ressources hydrauliques.

209. L'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) était représentée à la septième session du Comité des transports intérieurs et à la quatorzième session de la Commission.

Deuxième partie

QUATORZIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. — Membres, participation aux séances, organisation des travaux

Séance d'ouverture et séance de clôture

210. La Commission a tenu sa quatorzième session à Kuala-Lumpur (Fédération de Malaisie), du 5 au 15 mars 1958. A la séance d'ouverture, le Tounkou Abdourrahman Poutra, Président du Conseil de la Fédération de Malaisie, a prononcé une allocution d'ouverture. M. de Seynes, Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, a donné lecture d'un message de bienvenue du Secrétaire général des Nations Unies. Il a, plus tard, ouvert les débats sur la situation économique en Asie. M. Narasimhan, Secrétaire exécutif, a également pris la parole. La Commission a voté des remerciements au Président du Conseil et au Gouvernement de la Fédération de Malaisie pour l'avoir invitée à tenir sa quatorzième session à Kuala-Lumpur et pour l'hospitalité qui lui était offerte.

211. A la séance de clôture de la session, le 15 mars 1958, la Commission a adopté à l'unanimité le texte de son rapport annuel au Conseil économique et social.

Allocutions d'ouverture et de clôture

212. Le Tounkou Abdourrahman Pountra, Président du Conseil de la Fédération de Malaisie, a déclaré que c'était un grand honneur pour son pays, qui vient d'accéder à l'indépendance, que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient s'y réunisse pour sa quatorzième session. Son gouvernement est particulièrement flatté qu'un si grand nombre de pays représentés à la session aient mis à la tête de leur délégation des personnalités aussi éminentes. Le peuple de Malaisie souhaite une chaleureuse bienvenue aux délégations venues participer à la conférence.

213. Malgré une population de plus en plus nombreuse, des prix instables, des capitaux et des recettes qui ne suffisent pas à financer les services publics et sociaux, la région bénéficie d'une façon générale, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, d'un développement industriel diversifié, de l'expansion de son commerce et d'une assistance internationale accrue. Mais il est manifeste qu'en raison des dépenses massives que le monde entier consacre aux armements, on gaspille des ressources que l'on devrait plus utilement employer à atteindre des objectifs économiques.

214. Si de grands progrès ont été accomplis vers la diversification de l'économie, les fluctuations du prix d'une poignée de produits primaires, ainsi que la situation générale de l'économie de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale affectent profondément la situation économique de l'Asie. Il serait extrêmement utile aux pays producteurs de matières premières que les organisations et institutions compétentes des Nations Unies recherchent les moyens de réaliser une certaine stabilité dans le domaine de l'économie internationale. Il importe que les mesures internationales — celles par exemple qui concernent l'écoulement des stocks de matières stratégiques — tiennent toujours compte des intérêts des pays qui produisent ces matières. Une baisse de 10 pour 100, par exemple, sur le prix des principales exportations d'un pays fait à son économie un tort considérable, que toute l'aide extérieure ne pourra jamais réparer.

215. Cette aide extérieure a joué un grand rôle, en permettant aux pays sous-développés de relever, développer et diversifier leur économie et tous les Etats d'Asie en sont profondément reconnaissants. Dans l'avenir immédiat, cette aide sera de plus en plus nécessaire. Les pays d'Asie sont prêts à faire des sacrifices, mais il leur faudrait attendre de nombreuses années avant de pouvoir constituer assez de capitaux pour financer le développement de leur économie sans que le niveau de la consommation s'en ressente. Quand l'aide s'exerce d'Etat à Etat, elle ne devrait s'accom-

pagner d'aucune restriction et devrait venir en devises convertibles, de façon que les pays bénéficiaires puissent l'utiliser au mieux de leurs besoins.

216. Le Président du Conseil a exprimé la crainte que l'aide ne suffise jamais à répondre aux besoins de chaque pays. Il conviendrait, par conséquent, de s'attacher davantage à favoriser l'afflux de capitaux privés dans les pays d'Asie. Beaucoup d'entre eux se préoccupent déjà de créer des conditions propres à les attirer chez eux. Mais ces capitaux viendraient plus volontiers s'investir en Asie si les pays de la région se concertaient, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, et rédigeaient, en consultant les représentants des pays éventuels bailleurs de fonds, une charte internationale qui définirait le traitement dont bénéficieraient ces capitaux. Cette charte aurait pour objet de sauvegarder les droits et les intérêts légitimes des bailleurs de fonds; elle pourrait aussi indiquer la contribution que l'on attend d'eux pour favoriser le développement des ressources humaines et naturelles dans le pays bénéficiaire; on n'aurait plus à craindre que les investissements privés étrangers n'aillent à l'encontre de la souveraineté et des intérêts nationaux des pays, bénéficiaires.

217. Le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a déclaré que le Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, avait eu l'intention d'assister à cette importante session, mais que ses obligations du moment l'en avaient malheureusement empêché. C'est pourquoi le Secrétaire général l'avait chargé de faire part de ses regrets à la Commission.

218. Le Secrétaire général a déclaré, dans son message, que, depuis l'époque où il avait eu le plaisir d'assister à une session de la Commission, la Fédération de Malaisie, une fois devenue Membre des Nations Unies, était venue, à la satisfaction de tous, se joindre aux membres de la Commission. Il a adressé, à cette occasion, ses félicitations les plus chaleureuses au gouvernement et à la population de ce pays et a remercié vivement le Président du Conseil et le gouvernement de leur aimable hospitalité.

219. La Fédération de Malaisie, a-t-il déclaré, dès la première année de son indépendance, reçoit la session de la CEAEO; cela illustre deux grandes idées-forces du mandat que leur Charte donne aux Nations Unies : l'émancipation politique et le développement économique.

220. Il est regrettable qu'au moment même où, grâce à des progrès techniques stupéfiants, il semblerait possible de livrer un assaut décisif à la misère, la fabrication d'armements, d'ailleurs très vite dépassés, ait pour effet de soustraire des facteurs de production aux œuvres constructives, limitant ainsi sensiblement le progrès économique. En dépit de ces entraves, la région s'est, au cours des dix dernières années, développée à une cadence remarquable. Ce fait témoigne des efforts soutenus des populations et des sacrifices qu'elles sont prêtes à consentir pour s'assurer un avenir meilleur. C'est aussi le fruit d'une collaboration internationale de grande envergure qui, dans le cadre des programmes d'aide mutuelle, se poursuit depuis dix ans, malgré le fardeau des armements, sous la forme d'un flux de capitaux et de connaissances techniques qui va des pays industrialisés vers les pays insuffisamment développés. Il semble en effet qu'au cours de cette période des transferts concertés aient pris la place des mouvements traditionnels de capitaux et de techniciens, pour devenir un trait permanent de l'économie mondiale.

221. Un grand nombre de travaux constructifs se poursuivent, auxquelles l'Organisation des Nations Unies et sa famille d'organisations prennent une part croissante. Le Secrétaire général espère que ces efforts, d'une valeur inappréciable, faciliteront un jour la solution des problèmes cruciaux du XX^e siècle. Au rang de ces progrès essentiels, il faut compter l'œuvre louable et digne d'admiration qu'avec des moyens limités la Commission accomplit, pas à pas et sans fracas, pour apporter plus de bien-être aux nations d'Asie.

222. Depuis leur modeste début, il y a seulement dix ans, les travaux des Nations Unies et des organisations affiliées ont pris une grande extension. Dans ce domaine, l'année 1957 a été à bien des égards un tournant.

223. Le Secrétaire général a souligné, à maintes reprises, l'utilité des travaux constructifs que les commissions économiques régionales accomplissent dans le cadre de l'Organisation. A sa dernière session, l'Assemblée générale en a reconnu la valeur en recommandant de créer pour l'Afrique une commission analogue.

224. C'était aussi en 1957 qu'a vu le jour une nouvelle institution, créée sous l'égide des Nations Unies, qui a pour tâche de favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'usage pacifique de l'énergie atomique. Son siège est à Vienne et elle est maintenant affiliée à l'Organisation des Nations Unies, aux termes d'un accord que l'Assemblée générale a approuvé à sa dernière session. La mise en commun de l'expérience acquise dans ce domaine pourra devenir, en temps voulu, un facteur essentiel d'accélération du progrès économique et aider les pays moins bien partagés à abréger la période de démarrage de leur développement économique. Fait significatif, la conception et l'organisation de ce nouvel organisme sont très analogues à celles de la vaste gamme d'institutions internationales auxquelles l'Organisation des Nations Unies sert de centre.

225. A sa dernière session, l'Assemblée générale a reconnu que ni le Programme élargi d'assistance technique, ni d'autres programmes de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées ne permettent actuellement de répondre à certains besoins pressants dont la satisfaction permettrait de hâter le progrès technique, économique et social dans les pays insuffisamment développés, et faciliterait, en particulier, de nouveaux investissements — que leur source soit privée ou publique, nationale ou internationale — en créant des conditions qui rendent ces investissements possibles ou plus efficaces. Pour combler cette lacune, l'Assemblée a décidé de créer, comme prolongement des actuelles fonctions d'assistance technique et de

développement des Nations Unies et des institutions spécialisées, un Fonds spécial séparé, qui servira à apporter une assistance méthodique et continue à l'harmonieux développement technique, économique et social des pays insuffisamment développés.

226. Avec l'apparition de ce nouvel instrument de coopération internationale, il importe plus encore d'abattre les barrières, souvent artificielles, qui séparent les travaux de recherche des Nations Unies de ses travaux d'exécution, de façon à orienter tous ses efforts, d'une manière plus directe, vers le progrès économique.

227. Il est manifeste maintenant, a déclaré M. Hammarskjöld, que parmi les domaines qui exigent une action plus intense se trouve celui de l'administration publique. Etant donné la difficulté que les pays qui entrent dans l'ère industrielle ont à résoudre, sans aide extérieure, les problèmes qui résultent de leur manque de cadres administratifs, le Secrétaire général a proposé de créer, au sein des Nations Unies, un service administratif international qui fournirait aux pays sous-développés, sur leur demande, des administrateurs expérimentés, qui y occuperaient des postes élevés dans la fonction publique, les entreprises publiques et les autres organismes économiques. Le Conseil économique et social l'a encouragé à faire un essai dans ce sens. Les Nations Unies étudient aussi de façon approfondie les besoins et les desiderata des gouvernements pour pouvoir les aider d'une façon plus méthodique et plus générale.

228. Fort heureusement, les progrès des travaux de la CEAEO paraissent, ces dernières années, aller de pair avec le progrès général. Il semble en particulier que, dans le domaine de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources, conditions indispensables d'un développement économique accéléré, la Commission se soit attaquée à certains des problèmes vitaux de la région. C'est sous les auspices de la CEAEO que le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la République du Viet-Nam ont uni leurs forces pour étudier les possibilités de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong. Ce grand projet a reçu un accueil enthousiaste non seulement à la Commission, mais encore au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Une Mission des Nations Unies a constaté que le Mékong offre d'impressionnantes possibilités de mise en valeur à buts multiples et a recommandé un programme quinquennal d'études et d'enquêtes. Le Secrétaire général a félicité les quatre pays riverains de leur création, dans le cadre des Nations Unies, de l'appareil coordonnateur indispensable aux études poussées qu'il faut entreprendre. Il continuera, a-t-il dit, à porter à cette œuvre de coopération un intérêt personnel et à lui donner son appui.

229. Il y a deux ans, le Secrétaire général a accueilli avec satisfaction la création d'un Groupe de travail de la CEAEO pour le développement et les plans économiques. Après avoir étudié les problèmes généraux de la planification, cet organisme s'attache maintenant à des points déterminés : il a étudié le secteur agricole en 1957, il s'occupera de l'industrialisation en 1958; il se propose d'examiner, en 1959, la question des programmes de développement social et économique équilibré, problème qui revêt une importance fondamentale dans tous les types d'économie. Dans la dernière *Etude sur l'économie mondiale*, on s'est attaché particulièrement au développement équilibré, à la vive satisfaction des représentants de tous les courants de pensée au Conseil économique et social.

230. Le Secrétaire général espère qu'à la suite des études auxquelles procède le Groupe de travail, on reconnaîtra peu à peu l'interdépendance économique de tous les pays, on examinera leur politique et leurs plans en vue de les harmoniser et de les coordonner, on réalisera la coopération permanente des Etats et l'on consentira à une spécialisation profitable à tous.

231. On comprend de mieux en mieux, a-t-il dit, que la coopération internationale, à la trame délicate, dépend de la croissance harmonieuse de toutes les fibres de la communauté mondiale — à preuve les nombreuses intitiatives prises en Europe occidentale et en Scandinavie, les nouveaux efforts de coordination planificatrice des pays d'Europe orientale, d'Amérique centrale, voire de toute l'Amérique latine, ainsi que les nouvelles tendances qui se font jour dans le Moyen-Orient. Une des considérations qui ont motivé ces initiatives est que l'industrialisation est une nécessité et qu'il faut briser l'entrave des marchés trop restreints. Il va de soi que seuls les pays intéressés peuvent prendre l'initiative de telles entreprises, mais l'importance accrue que les pays de la CEAEO attachent au commerce intrarégional est peut-être l'indice d'événements analogues qui pourraient se produire en Extrême-Orient dans le proche avenir. Quoi qu'il en soit, l'appareil des Nations Unies convient bien à l'application d'une telle politique dans le cadre d'une coopération mondiale.

232. Comme la résolution 665 C (XXIV) du Conseil économique et social l'a chargé de déterminer dans quelle mesure l'appareil existant se prête à des consultations en vue de l'adaptation et de la coopération mutuelles, le Secrétaire général ne peut s'empêcher, a-t-il dit, de rappeler combien des pourparlers discrets sont fructueux, en matière économique comme dans le domaine politique.

233. En résumé, le Secrétaire général a fait observer que la Commission, forte de dix années d'expérience, pourrait non seulement être une tribune pour l'échange d'idées et de connaissances et fournir des services dont on a grand besoin mais servir également de centre d'harmonisation des politiques.

234. M. Narasimhan, Secrétaire exécutif, a passé en revue la situation économique actuelle de la région. L'écart entre le développement économique des pays avancés et celui des pays sous-développés va s'élargissant. L'année précédente, la production agricole et industrielle des pays d'Asie a bien augmenté d'une façon satisfaisante, mais la pression inflationniste s'est intensifiée, ce qui prouve que cette augmentation n'a pas suffi à la demande effective. Malgré les efforts qu'ils font pour augmenter leurs ressources nationales et malgré le maintien de l'aide extérieure, nombre de

pays connaissent des difficultés croissantes pour se procurer les capitaux nécessaires à leur développement, les devises en particulier. Les recettes des exportations n'ont pas augmenté proportionnellement aux besoins d'importations pour le développement, et les fluctuations du cours des produits de base ont rendu la situation beaucoup plus difficile encore. En outre, la part de la région dans le commerce mondial a diminué. Un autre problème grave est l'accroissement continuel de la population, avec toutes les conséquences qu'il entraîne.

235. Les grands changements techniques qui se sont produits dans le monde ont pourtant ouvert de nouvelles et brillantes perspectives d'avenir. En dehors du patient travail technique et administratif que poursuivent ses divers comités et sous-comités, la CEAEO joue un rôle fort utile en donnant aux pays industrialisés l'occasion de faire part de leurs connaissances aux pays sous-développés. Il est également hors de doute que, dans un monde en pleine évolution, la Commission est l'un des instruments les plus commodes de consultation et de coopération entre les pays d'Asie, qui ne manqueront pas de l'utiliser encore davantage dans l'avenir.

236. Les auteurs de l'*Etude sur la situation économique en 1957* se sont efforcés d'analyser cette situation, au lieu de se limiter à une compilation descriptive. M. Narasimhan espère que la Commission approuvera et encouragera cette nouvelle formule. Le secrétariat a déjà entamé des études sur les tendances démographiques dans leurs rapports avec le développement économique. La Conférence des statisticiens d'Asie a commencé ses travaux, et il faut espérer qu'en temps opportun elle jouera un rôle actif, en ce sens qu'elle permettra de remédier à l'absence des données statistiques de base sans lesquelles toute planification efficace est impossible. Le Groupe de travail du développement et des plans économiques a, quant à lui, dépassé le stade des considérations générales et abordé l'étude de problèmes particuliers.

237. La Commission a entrepris aussi un programme de longue haleine dans le domaine de l'industrialisation. Un groupe de spécialistes a étudié la mise en valeur des ressources minérales et un autre celle des ressources hydro-électriques. Pendant les douze derniers mois, on a fait de grands progrès dans la mise au point du programme d'études sur le bassin inférieur du Mékong, et les quatre pays riverains ont créé un Comité pour la coordination de ces études. La Mission des Nations Unies, dont ce Comité a approuvé le rapport, a recommandé d'appliquer un programme quinquennal d'études, dont l'exécution coûterait 9.200.000 dollars.

238. Le secrétaire exécutif a mentionné ensuite l'action poursuivie par la CEAEO en collaboration avec les institutions spécialisées — en particulier avec la FAO, l'OIT et l'UNESCO — et avec les autres commissions économiques régionales.

239. Il a exprimé l'espoir que la nouvelle commission régionale que l'on se propose de créer, la Commission économique pour l'Afrique, se constituerait bientôt, et que la CEAEO pourrait lui être d'un secours particulier, étant donné l'analogie de tant des problèmes qui se posent en Asie et en Afrique.

240. Il s'est étendu aussi sur les travaux accomplis en collaboration avec diverses sections du Secrétariat du Siège : Direction des affaires économiques, Direction des affaires sociales, Bureau de statistique, Service juridique, Administration de l'assistance technique.

241. La politique de la CEAEO a été d'utiliser au maximum les institutions de recherche de la région pour l'exécution de son programme de travail.

242. Les changements que la Commission a introduits dans la structure de ses comités a notablement facilité la concentration, la coopération et l'action concertée.

243. A sa vingt-quatrième session, le Conseil économique et social s'est particulièrement félicité de la réorientation et de la concentration des efforts obtenus dans le programme de travail de la CEAEO, mais on ne doit pas s'attendre à ce qu'il soit possible tous les ans d'élaguer le programme de travail autant qu'à la session précédente. C'est ainsi que, dans le programme de travail proposé à la Commission, certains travaux connexes sont regroupés en une même entreprise, mais le nombre total des projets n'a pas beaucoup diminué. A sa vingt-quatrième session, le Conseil a demandé une étude de l'envergure, des tendances et du coût des travaux de la CEAEO pour les cinq années 1959–1964. Il décidera, à sa session d'été 1958, des dispositions spéciales à prendre pour cette étude, et la Commission aura l'occasion, à sa prochaine session, de faire connaître son sentiment à cet égard.

244. Il est heureux que la publication du rapport de la Mission des Nations Unies pour l'étude du bassin inférieur du Mékong ait coïncidé avec la décision de l'Assemblée générale de créer un Fonds spécial. M. Narasimhan espère que ce Fonds deviendra réalité d'ici peu, de sorte que les pays insuffisamment développés pourront en bénéficier pour la mise en œuvre de différents travaux importants. Mais ce Fonds, a-t-il déclaré, a une signification plus profonde. Il est l'expression concrète de l'esprit de coopération économique internationale qui se manifeste dans les travaux de la Commission. Le jour n'est peut-être plus éloigné où cet esprit entraînera une détente et permettra d'accélérer le désarmement et de consacrer au mieux-être de l'humanité une plus grande partie des ressources disponibles. Le monde d'aujourd'hui ne fait qu'un tout, tous les pays dépendent les uns des autres; il est particulièrement encourageant qu'ils se rendent de mieux en mieux compte de cette interdépendance et, partant, de la nécessité de travailler la main dans la main.

245. M. de Seynes, Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, a déclaré que la présente session s'ouvrait à un moment où le monde s'interroge avec appréhension sur les effets et la durée probable de la récession économique qui se manifeste en Amérique du Nord. Contrairement à ce qui s'est passé lors des récessions antérieures, la demande de biens de pro-

duction nouveaux a cessé d'augmenter, tant en Amérique du Nord qu'en Europe, de sorte qu'il ne faut sans doute pas attendre, dans l'un de ces continents, une expansion qui puisse éventuellement compenser un fléchissement sensible de la demande sur l'autre.

246. Ainsi, la situation actuelle pose aux hommes d'Etat investis des responsabilités économiques sur le plan national et international un problème plus sérieux que les précédents fléchissements économiques de l'après-guerre. Bien qu'il existe de sérieuses divergences d'opinion sur le caractère et l'étendue des contre-mesures gouvernementales désirables, nul ne conteste qu'une répétition de la crise des années 30 ne soit pratiquement exclue, parce qu'il existe un secteur public important et stable et de nombreux stabilisateurs automatiques qui servent à freiner le déclin de l'activité en cas de récession, et parce qu'il y a chez les gouvernements le ferme propos de ne pas permettre l'effondrement économique de leur pays.

247. L'effet d'une récession sur les pays développés ne peut cependant se comparer aux dégâts que risque de provoquer dans les pays sous-développés un fléchissement de la demande extérieure, car ces derniers n'ont pas les réserves qui leur permettraient de traverser la crise sans trop souffrir. Les prix de certains produits de base étaient déjà en baisse en 1957, avant même le début de la récession actuelle, due dans de nombreux cas à un ralentissement affectant la constitution des stocks dans les pays industriels mais, dans d'autres, surtout à l'accroissement de l'offre dans les pays exportateurs. Le fléchissement des prix des produits de base est devenu plus général durant le second semestre de 1957, à mesure que s'accentuaient les tendances récessionnistes en Amérique du Nord, et il est encore trop tôt pour dire si le creux de la courbe est désormais atteint. Malgré des études approfondies et suivies, on n'a pas encore su mettre en œuvre un système de stabilisateurs internationaux comparables aux stabilisateurs intérieurs qui soutiennent les économies nationales des pays développés en temps de crise. Dans ces conditions, il est d'autant plus urgent pour ces pays d'assurer le meilleur emploi possible de leurs réserves existantes, souvent limitées.

248. Il importe d'accroître les exportations des pays sous-développés et de ne pas imposer des restrictions artificielles sur les importations en provenance de ces pays. Le Comité du commerce s'est préoccupé de définir les moyens d'accroître les exportations, mais on ne voit guère quels facteurs pourraient provoquer une telle augmentation dans l'avenir immédiat. L'augmentation accusée par la production depuis l'époque de pénurie mondiale des matières premières a considérablement modifié l'équilibre entre l'offre et la demande mondiales et il n'est nullement certain qu'une politique restrictive consistant à soustraire du marché une partie des produits primaires disponibles doive entraîner une augmentation des recettes des pays sous-développés pendant une période assez longue.

249. Non seulement la demande des produits d'exportation de certains pays de la région diminue, mais leur propre demande de produits importés augmente souvent sous l'effet de pressions inflationnistes croissantes. Ces pressions résultent soit d'une diminution de l'offre de biens de consommation essentiels, soit de la ponction que subissent les ressources du fait d'investissements croissants entrepris dans l'intérêt du développement économique. Enfin, le manque d'élasticité des économies sous-développées, notamment dans le secteur agricole, a eu pour conséquence qu'une augmentation même modeste des investissements peut déclencher l'inflation.

250. Il ne faut pas se lasser de répéter que l'agriculture commande la solution de beaucoup des problèmes intérieurs ou extérieurs qui assaillent les pays sous-développés. Si ces pays ne peuvent pas produire de denrées alimentaires sur leur sol, de nouvelles pressions s'exerceront fatalement sur leurs devises, déjà insuffisantes.

251. Le Groupe de travail du développement et des plans économiques mérite d'être félicité pour avoir consacré au secteur agricole sa troisième session, en septembre 1957, et l'avoir examiné non pas isolément, mais dans ses rapports avec l'ensemble du développement économique, et plus spécialement avec le facteur dynamique de l'industrialisation. Il faut espérer que l'utile rapport de ce Groupe et les recommandations, qu'il énonce recevront de la part des gouvernements toute l'attention qu'ils méritent.

252. Le problème de la fiscalité présente aussi une grande importance. Les efforts méritoires des pays d'Asie pour perfectionner leur politique fiscale et monétaire semblent le signe précurseur de toute une évolution intéressant l'ensemble des finances publiques, et spécialement conçue pour accélérer le rythme de l'expansion économique. A cet égard, il convient d'accorder l'attention qu'il mérite au rapport du deuxième Groupe d'études des problèmes de reclassification et d'administration budgétaires.

253. Evoquant ensuite les préoccupations sérieuses qui se sont fait jour, au sein du Comité du commerce, au sujet de certains aspects de la Communauté économique européenne, M. de Seynes a déclaré que chacun convient que les arrangements régionaux conclus en matière économique ne doivent pas jouer au détriment de la collectivité mondiale. Le développement économique maximum de tous les pays sont, en définitive, les intérêts de l'ensemble du monde et ne peut, à longue échéance, jouer au détriment d'aucun pays. Il existe au surplus certains principes qui se sont peu à peu dégagés, et peuvent servir à orienter l'organisation de la coopération internationale. En outre, il est désormais admis que les pays industriels ne peuvent prétendre, en matière de « protection tarifaire et douanière », à des privilèges aussi étendus que ceux qui sont reconnus aux pays sous-développés pour le soutien de leurs plans de développement. On constate avec plaisir que les mécanismes internationaux existants, tels que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) sont déjà à l'œuvre et que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les commissions économiques régionales se montrent particulièrement vigilants à l'égard de ce problème.

254. Tout gouvernement a le droit de prendre les mesures qu'il veut pour assurer à sa population les meilleures chances de bien-être et de progrès; mais il doit veiller à ce que d'autres Etats ne soient pas touchés par les conséquences de ses actes. Des mesures qui peuvent paraître naturelles, inoffensives et prometteuses, quand on les envisage dans le cadre étroit d'une économie nationale, revêtent souvent un aspect tout à fait différent quand on les place dans une perspective internationale. Ce n'est que lorsque chaque pays est disposé à tenir compte de la situation des autres que la construction d'une économie internationale cohérente devient possible.

255. Dans son discours de clôture, le Vice-Président du Conseil de la Fédération de Malaisie, Président de la session, a fait le bilan des travaux de la quatorzième session. Il a déclaré que la session s'était déroulée dans une atmosphère d'harmonie et de bonne volonté. Le débat a été d'une haute tenue et les interventions étaient empreintes d'un esprit constructif. Les travaux de cette session contribueront notablement au développement économique des pays de la région. La Commission a pris la décision historique d'organiser, pour la première fois, des colloques sur le développement du commerce intrarégional. Quant au projet de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong, il constitue non seulement un éclatant exemple de coopération entre plusieurs pays, mais atteste également le rôle que l'Organisation des Nations Unies peut jouer dans la mise en valeur d'un fleuve international. L'Iran a demandé à devenir membre de la Commission et à voir son territoire compris dans son domaine géographique : c'est une preuve de plus que la CEAEO peut apporter aux pays de la région une aide précieuse. Le Président a appris avec satisfaction que le secrétariat et la Commission étudieraient de près la proposition faite par le Président du Conseil de la Fédération de Malaisie de faire rédiger une charte des investissements étrangers dans les pays de la région. Enfin, il s'est félicité de l'attitude des pays membres de la Commission qui, ne faisant pas partie de la région, se sont abstenus de voter sur les questions purement intrarégionales. Il a exprimé la conviction que la Commission accomplirait pleinement sa tâche : aider et favoriser le développement économique de la région.

Membres et participation aux séances

Participation aux séances

256. Des représentants des pays membres et membres associés ci-après ont pris part aux travaux de la session : Afghanistan, Australie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Chine, Corée, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Malaisie, France, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques et Viet-Nam; Hong-kong et Singapour et le Bornéo britannique. En vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission, des représentants de la Belgique, du Danemark, de la Hongrie, de l'Italie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie ont assisté à la session avec voix consultative. Un représentant de la République fédérale d'Allemagne a aussi participé à la session, avec voix consultative, en vertu de la résolution 617 (XXII) du Conseil économique et social. Ont également pris part aux travaux de la session les observateurs des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Fonds monétaire international. Un représentant du Bureau de l'assistance technique des Nations Unies et un représentant de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce/Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (CIOIC/GATT) ont aussi assisté à la session en qualité d'observateurs. Un représentant du Bureau du Plan de Colombo pour la coopération technique a également pris part aux travaux. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient aussi représentées par des observateurs : Chambre de commerce internationale (CCI), Conférence internationale des syndicats libres (CISL), Alliance coopérative internationale (ACI), Fédération syndicale mondiale (FSM), Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU), Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC) et Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT). La liste des représentants et des observateurs se trouve à l'annexe I du présent rapport.

Pouvoirs

257. Conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement intérieur, le Président a fait connaître à la Commission que les Vice-Présidents et lui-même avaient examiné les pouvoirs des délégations à la quatorzième session et les avaient trouvés en bonne et due forme.

Mandat

258. La Commission s'est félicitée de savoir que l'Assemblée générale, par sa résolution 1134 (XII), adoptée le 17 septembre 1957, avait admis la Fédération de Malaisie comme Membre des Nations Unies, et que ce pays était devenu membre de la Commission en vertu de l'article 3 de son mandat. Elle a également relevé qu'en raison de ce changement, l'association connue sous le nom de « Malaisie et Bornéo britannique (c'est-à-dire le Bornéo du Nord, le Brunéi, la Fédération de Malaisie, le Sarawak et Singapour) » prendrait désormais le nom de « Singapour et Bornéo britannique (c'est-à-dire Singapour, le Bornéo du Nord, le Brunéi et Sarawak) ». Le mandat de la Commission, modifié pour tenir compte de la résolution 1134 (XII) de l'Assemblée générale, figure à l'annexe IV du présent rapport.

Communication du Gouvernement iranien

259. La Commission, ayant examiné les communications des 11 et 12 février 1958 du Gouvernement iranien (E/CN.11/474 et Add.1), a décidé à l'unanimité

de recommander au Conseil économique et social d'approuver que le territoire de l'Iran soit compris dans le domaine géographique de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et que l'Iran soit admis comme membre de la CEAEO; elle a adopté à cet effet la résolution 26 (XIV), dont le texte figure dans la troisième partie du présent rapport.

260. Plusieurs membres de la Commission ont, à cette occasion, émis l'avis qu'il faudra se montrer très prudent à l'égard de toute nouvelle extension du domaine géographique de la Commission, si l'on veut permettre à la Commission d'accomplir efficacement sa tâche, et tenir compte aussi d'autres considérations. La Commission a également pris note à ce propos de l'état estimatif du secrétaire exécutif sur les incidences financières de la proposition. Le secrétaire exécutif a fait savoir qu'il ne demanderait pas d'inscrire à cette fin des crédits supplémentaires au budget de la Commission pour 1959, mais qu'il pourra être nécessaire de créer, pour les années suivantes, deux nouveaux postes de hauts fonctionnaires dans les services organiques du secrétariat.

Modifications apportées au règlement intérieur

261. La Commission a décidé d'ajouter à son règlement intérieur un nouvel article sur la procédure à suivre pendant le vote; le règlement intérieur présentait à cet égard une grave lacune. Le nouvel article, qui portera le numéro 41, sera ainsi conçu :

« Quand le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote ».

Les autres paragraphes du règlement intérieur seront renumérotés en conséquence. La Commission a également modifié l'article 56 (ancien article 55) qui aura désormais la teneur suivante :

« A moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail, adoptent leur propre règlement intérieur ».

Le texte du règlement intérieur ainsi modifié figure à l'annexe VI du présent rapport.

262. A la lumière de la résolution 1203 (XII) de l'Assemblée générale sur le contrôle et la limitation de la documentation, la Commission a examiné la proposition, faite par le secrétaire exécutif (E/CN.11/464), de renoncer au compte rendu analytique des sessions de ses comités. Elle a noté que les sous-comités et groupes de travail continuent à se passer de compte rendu analytique de leurs réunions. Diverses délégations ont toutefois exprimé l'avis que le compte rendu analytique des sessions de comité est utile aux gouvernements puisqu'il permet aux représentants de se tenir au courant des débats qui ont eu lieu lors des précédentes sessions, surtout quand le gouvernement intéressé n'est pas en mesure d'envoyer les mêmes représentants aux sessions successives. Le compte rendu analytique permet également de consigner les vues exprimées par telle ou telle délégation, tandis que le rapport des comités mentionne surtout les conclusions et les tendances générales des débats. Sans compte rendu analytique, les représentants seraient obligés de prendre note de tous les débats, chose difficile pour les petites délégations. La Commission a décidé, en conséquence, que l'on continuerait à rédiger conformément à l'article 44 du règlement intérieur le compte rendu analytique des débats des comités. La Commission a, toutefois, approuvé l'effort que le secrétariat a fait pour publier des comptes rendus concis et a exprimé l'espoir qu'il serait possible de les abréger encore.

Élection du bureau

263. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a élu, à sa 188e séance, le Dato' Abdourrazzak bin Dato' Hussein (Fédération de Malaisie) comme Président, M. de Silva (Ceylan) a été élu premier Vice-Président et M. Shibusawa (Japon) deuxième Vice-Président.

264. Pour rédiger son rapport annuel, la Commission a désigné un Comité de rédaction composé de représentants de Ceylan, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Fédération de Malaisie, du Pakistan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Le Comité de rédaction a élu président M. Wignaraja (Ceylan), et vice-président M. Soenartadirdja (Indonésie). Le Comité de rédaction a été également prié d'examiner le point 18 de l'ordre du jour : Programme de travail et ordre de priorité, et de faire figurer dans le projet de rapport annuel son rapport sur ce point. Le Comité de rédaction a tenu quatre séances et a présenté le projet de rapport annuel à la commission à sa 200e séance.

B. — Ordre du jour

265. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Allocution d'ouverture
2. Election du Président et de deux Vice-Présidents
3. Adoption de l'ordre du jour E/CN.11/463/Rev.4
4. La situation économique en Asie *(Etude de la situation économique en Asie et en Extrême-Orient, 1957, E/CN.11/L.55 et Add.1)*
5. Rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (troisième session) (E/CN.11/L.52)
6. Rapport du Comité du commerce (première session) (E/CN.11/472)
7. Industrie et ressources naturelles :
   a) Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (dixième session) (E/CN.11/477);
   b) Rôle des sources d'énergie dans le développement économique (résolution 653 (XXIV) du Conseil économique et social) (ST/ECA/48-E/3005; I et NR/1, I et NR/2)
8. Rapport du Comité des transports intérieurs (septième session) (E/CN.11/476 et Corr.1)

9. Travaux relatifs à la mise en valeur des ressources hydrauliques :
   a) Rapport du Bureau de défense contre les inondations et de mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/471 et Corr.1);
   b) Rapport de la troisième Conférence technique régionale pour la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/465);
   c) Rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/475)
10. Rapport de la Conférence des statisticiens d'Asie (première session) E/CN.11/456)
11. Rapport du deuxième Groupe d'études des problèmes de reclassification et d'administration budgétaires (E/CN.11/L.51, E/CN.11/L.58)
12. Maintien des niveaux de vie familiaux : incidences économiques (résolution 663 (XXIV) du Conseil économique et social) (E/CN.11/468 et Add.1)
13. Rapport sur les travaux de la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture E/CN.11/L.56.
14. Coopération avec les institutions spécialisées :
   a) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture E/CN.11/466;
   b) Organisation internationale du Travail E/CN.11/473;
   c) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture E/CN.11/467;
15. L'assistance technique dans la région E/CN.11/469, E/CN.11/470
16. Modification du règlement intérieur E/CN.11/464
17. Modifications à apporter au mandat de la Commission pour comprendre le territoire de l'Iran dans son périmètre géographique et faire de l'Iran un membre de la Commission (recommandation à adresser au Conseil économique et social) E/CN.11/478, E/CN.11/474 et Add.1
18. Programme de travail et ordre de priorité E/CN.11/L.54, E/CN.11/L.57
19. Date et lieu de la prochaine session
20. Rapport annuel au Conseil économique et social

C. — Compte rendu des débats

La situation économique en Asie

266. La Commission a examiné la situation économique de la région en prenant pour base de discussion l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1957* [21], rédigée par le secrétariat. Elle a complimenté le secrétariat sur cette *Etude* et s'est déclarée particulièrement satisfaite de la forme plus analytique qu'il lui avait donnée cette année. Si certaines délégations ont regretté que l'on ait cessé de consacrer un chapitre à chaque pays, la grande majorité a approuvé la nouvelle formule qui consiste à donner un aperçu général de la situation économique du moment en le faisant suivre de l'analyse de tel ou tel problème économique qui présente pour les pays de la région une importance particulière. Il reste entendu que le secrétariat s'efforcera de publier dans le *Bulletin* trimestriel de brèves monographies et publiera de temps à autre, dans l'*Etude* ou dans le *Bulletin*, des études plus poussées qu'auparavant sur tel ou tel pays.

267. En 1957, la production a continué à s'accroître dans les pays de la région. La production agricole et alimentaire a augmenté dans l'ensemble, mais, à cause de l'accroissement rapide de la population, le volume par habitant est resté encore sensiblement inférieur au niveau d'avant guerre. La production industrielle s'est notablement développée, mais à un rythme plus lent qu'en 1956. Malgré tous ces progrès, les pays de la région se sont trouvés devant un déficit de leur commerce et de leur balance des paiements, surtout parce que les importations ont augmenté à une cadence plus rapide que les exportations. Une autre raison de cette situation est que les termes de l'échange sont devenus plus défavorables pour les pays de la région. La baisse du prix de plusieurs produits primaires exportés par la région, particulièrement marquée vers la fin de l'année, a diminué encore la part des exportations de la région dans le commerce mondial, alors que la hausse du prix des biens d'équipement, des articles essentiels de consommation et des produits alimentaires importés par la région, de même que l'accroissement du volume de ces importations, ont gonflé fortement le montant total des achats à l'étranger. L'augmentation des importations est due à une plus forte demande de biens d'équipement pour la mise en œuvre de plans de développement, et aussi de biens de consommation, grâce aux dépenses de développement qui ont relevé le pouvoir d'achat du public. Dans de nombreux cas, la demande a grandi plus vite que la production, de sorte que les pressions inflationnistes, latentes auparavant dans bien des pays, se sont nettement accentuées. Ces tendances se sont en partie traduites par une hausse des prix et ont très souvent eu aussi des effets défavorables sur la balance commerciale.

268. La Commission s'est inquiétée de cette évolution et s'est vivement intéressée, dans ses délibérations, aux mesures que l'on pourrait prendre, nationalement ou internationalement, pour que le progrès, but essentiel, ébranle le moins possible la stabilité économique.

269. Elle a noté que l'instabilité économique de nombreux pays de la région tenait surtout au fait qu'ils ne produisent qu'un petit nombre d'articles d'exportation, d'origine agricole ou minérale, qui sont sujets, sur le marché mondial, à de fortes fluctuations de la demande et des prix. Ces exportations constituent une très forte proportion — de 10 à 50 pour 100 — du produit national brut des pays exportateurs. La Commission a estimé que si l'on doit pouvoir, à longue échéance, résoudre au moins en partie ce problème en diversifiant la production, seules des mesures nationales ou internationales de stabilisation des prix permettraient, dans l'immédiat, d'améliorer la situation.

270. La Commission a noté avec satisfaction que des accords internationaux visent à régulariser le volume ou le prix des exportations de thé, de sucre et d'étain et certaines délégations ont proposé de prendre des dispositions analogues pour d'autres grands produits d'exportation de la région. Elle a également étudié

[21] Publications des Nations Unies, n° de vente : 1958. II.F.1.

d'autres méthodes de coopération internationale, telles que les consultations qui portent sur le riz, la noix de coco et le chanvre de Manille, et a été d'avis que ces consultations constituent un minimum utile. Pour traduire ces accords en actes, les pays de la région et d'autres pays producteurs devront prendre des mesures pour stabiliser la production et les prix chez eux; il faudrait, au surplus, faire participer à ces accords les principaux pays consommateurs et tenir compte des intérêts des consommateurs en général.

271. On a rappelé que la paix et la prospérité sont l'une et l'autre indivisibles : les pays de la région qui exportent des produits primaires, agricoles ou minéraux, ne peuvent être assurés de débouchés plus larges que si les pays industriels réussissent chez eux à maintenir à un niveau élevé l'emploi, les revenus et la demande. A cet égard, plusieurs délégations ont noté avec inquiétude le fléchissement de l'économie en Amérique du Nord et la stagnation de la production en Europe occidentale pendant le deuxième semestre de 1957 et le début de 1958, tendances qui s'étaient répercutées sur les exportations de produits primaires de la région.

272. La Commission a pris acte de la récente création de la Communauté économique européenne. Un certain nombre de délégations se sont inquiétées des conséquences que le Marché commun européen pourrait avoir sur l'économie des pays de la région.

273. En raison, non seulement de ces difficultés et de cette évolution, mais encore des avantages que présenterait une intégration plus poussée de l'économie des pays de la région, ces délégations ont accordé une importance particulière à l'expansion du commerce intrarégional.

274. La Commission s'est préoccupée particulièrement de l'hémorragie des réserves de devises, déjà limitées et instables, des pays de la région, qui y avaient notamment puisé pour faire à l'étranger des achats nécessaires à leur développement. Comme les années précédentes, la Commission a fait valoir qu'il était souhaitable d'attirer plus de capitaux étrangers dans les pays de la région et d'accroître l'épargne intérieure, fondement principal du progrès économique.

275. La Commission a noté que plusieurs pays de la région avaient reconnu qu'il importait d'attirer de l'étranger, par des mesures appropriées, des capitaux privés, ainsi que les techniciens qui les accompagnent. Plusieurs délégations se sont félicitées des mesures que certains pays de la région avaient prises à cette fin et ont pris note avec intérêt des idées mises en avant pour la rédaction d'une charte internationale qui aurait pour but de favoriser de tels investissements. On a aussi proposé que le secrétariat étudie, en temps voulu, les principes directeurs des rapports économiques entre membres de la CEAEO.

276. La Commission s'est félicitée de ce que les capitaux de l'assistance technique continuent à affluer dans la région, souvent en quantité accrue. Cette aide vient de beaucoup de sources : de tel ou tel Etat quelquefois au titre d'accords bilatéraux et souvent sous les auspices du Plan de Colombo; de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

277. La Commission a accueilli avec faveur le projet de créer en 1959 un Fonds spécial des Nations Unies « qui servirait à fournir une assistance systématique et soutenue dans les domaines qui sont essentiels pour le progrès technique, économique et social intégré des pays peu développés » (résolution 1219 (XII) de l'Assemblée générale). Une fois créé, ce Fonds pourrait servir à financer, par exemple, le programme quinquennal d'études et d'enquêtes sur le bassin inférieur du Mékong que les quatre pays riverains ont approuvé. La Commission a noté avec satisfaction que certains Etats Membres des Nations Unies avaient, en offrant une aide, rendu possible un début de réalisation de ce programme.

278. La Commission a noté avec inquiétude le haut taux de croissance de la population comparé au produit national, dans bien des pays de la région. Cela explique en partie pourquoi a grandi l'écart entre le niveau de vie des pays avancés et celui des pays sous-développés. Dans la plupart des pays d'Asie, les ressources disponibles suffisent à peine à une population croissante; cette remarque s'applique en particulier aux denrées alimentaires, pour lesquelles l'élasticité de la demande au regard du revenu reste au surplus très élevée.

279. En conséquence, la Commission a insisté sur la nécessité d'accroître la production agricole et, en particulier, celle des denrées alimentaires, objectif qui mérite d'avoir la première place dans les programmes de développement des pays de la région. Néanmoins, chaque pays doit viser, par ses plans de développement, à l'équilibre entre l'agriculture et l'industrie. Il est essentiel de diversifier la production si l'on veut créer de nouveaux emplois, rendre les pays exportateurs de produits primaires moins tributaires d'un petit nombre de produits agricoles et minéraux, et stabiliser davantage leurs exportations, dont les fluctuations ont jusqu'ici gêné le développement économique.

280. La Commission a trouvé un sujet d'optimisme dans le fait que plusieurs des difficultés évoquées au cours de ses délibérations sur la situation économique sont la conséquence inévitable des progrès même de la région. Elle a cependant prévu une année difficile et a pressé les pays membres de prendre toutes les mesures utiles pour lutter contre la récession et servir la cause du développement.

Développement et plans économiques

281. La Commission a examiné et a approuvé à l'unanimité le rapport du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques (troisième session) (E/CN.11/L.52). La lenteur du développement agricole entravant le progrès économique de nombreux pays de la région (spécialement par ses effets défavorables sur leur balance des paiements), la Commission a reconnu que l'agriculture demeurait un important

facteur du développement général de l'économie. Elle a félicité le secrétariat de la FAO et celui de la CEAEO de la vaste documentation qui avait permis au Groupe de travail d'examiner à fond les problèmes concrets du développement et des plans agricoles en fonction de l'ensemble de l'économie, et de l'industralisation en particulier. La Commission a considéré que le rapport lui-même représentait un grand pas en avant dans l'analyse du développement et de la planification économiques.

282. La Commission a fait sienne l'opinion du Groupe de travail : ce qui gêne la planification du développement agricole et sa mise en œuvre dans la région est le manque de personnel compétent, des techniques de production surannée et, souvent, l'absence de statistiques de base. Elle a été d'avis que l'on pourrait en partie surmonter ces obstacles si une coopération internationale accrue permettait aux pays de la région de comparer, dans le cadre des programmes d'assistance technique, les solutions temporaires auxquelles ils sont arrivés.

283. La Commission a fait valoir qu'il importe de tenir compte de l'opinion des cultivateurs et de s'en assurer le concours volontaire pour élaborer et appliquer une politique de l'agriculture et des plans agricoles. A cet égard, la Commission a jugé particulièrement souhaitable de procéder à des réformes de structure qui porteraient notamment sur le régime foncier, le crédit agricole et l'écoulement des produits.

284. La Commission a noté que, pour les pays de la région, un des objectifs les plus pressants était la stabilisation du prix des principaux produits agricoles, surtout sur les marchés d'exportation. S'il est vrai que, pour résoudre finalement ce problème, il faudra prendre des mesures internationales à longue échéance et de grande portée, il est néanmoins nécessaire de s'attaquer immédiatement aux problèmes que pose la constitution de réserves de céréales alimentaires et la politique de soutien des prix et revenus agricoles.

285. La Commission a approuvé le Groupe de travail d'avoir proposé d'examiner à sa quatrième session, qui doit se tenir en septembre 1958, les problèmes de l'industrialisation dans ses rapports avec le développement économique et la planification d'ensemble. Elle a en outre approuvé la proposition, faite par le secrétaire exécutif, de demander au Groupe de travail d'examiner à sa cinquième session, en 1959, le problème du développement économique et social équilibré, question dont l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné l'importance dans sa résolution 1161 (XII). A cet égard, la Commission a pris note de l'*Exploratory Study of Social Expenditures in India* (E/CN.11/L.58) que le secrétariat avait rédigée avec l'aide du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.

286. La Commission a approuvé la proposition du secrétaire exécutif de demander au Groupe de travail de constituer, dans un proche avenir, un sous-groupe de spécialistes qui examineraient quelques aspects particuliers des techniques de planification économique. Comme les délibérations du Groupe de travail sont de plus en plus axées sur les grandes lignes des plans de développement dans certains secteurs déterminés, il vaudrait mieux qu'un groupe de spécialistes plus restreint examine les aspects techniques de l'élaboration des programmes et fasse rapport au Groupe de travail. D'autre part, la Commission a été d'avis que le Groupe de travail lui-même continue à se consacrer de moins en moins à des discussions générales sur des objectifs acceptés par tous et toujours davantage à l'analyse concrète de problèmes déterminés du développement économique, des solutions possibles et, le cas échéant, des idées nouvelles qui promettent de meilleurs résultats.

Commerce

287. La Commission s'est déclarée satisfaite des travaux du Comité du commerce et a estimé qu'en érigeant le Sous-Comité du commerce en Comité, on avait pris une décision entièrement justifiée. Elle a adopté le rapport du Comité du commerce et a exprimé l'espoir que ce Comité jouerait un rôle de plus en plus important dans l'œuvre de la Commission.

288. Le Comité du commerce s'est inquiété de voir diminuer ces dernières années la part des exportations de la région dans le volume total des exportations mondiales et il a souligné tout spécialement l'instabilité du prix des produits de base et l'insuffisance des recettes que les pays de la région tirent de leurs exportations pour faire face à leurs besoins croissants de produits importés. La Commission s'était penchée sur ces problèmes lors de son examen de la situation économique en Asie et en Extrême-Orient (point 4 de l'ordre du jour).

289. La Commission a constaté aussi qu'en dépit des diverses mesures prises nationalement et internationalement pour essayer de stabiliser le prix des produits primaires, l'objectif n'était pas encore atteint, et qu'il était donc urgent de continuer à accorder au problème toute l'attention voulue. Elle a noté avec intérêt que certains pays industrialisés et certaines institutions financières étaient prêts à consentir des crédits à long terme à des organisations et des entreprises privées des pays de la région, pour leur permettre de se développer et notamment d'acheter des machines et des biens d'équipement.

290. La Commission du commerce international des produits de base qui dépend du Conseil économique et social ne cesse pas de s'occuper de la question, et la CEAEO a appris qu'à la suite d'une décision des Parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le secrétaire exécutif du GATT a chargé un groupe indépendant de spécialistes d'étudier ces problèmes en les examinant tout particulièrement sous l'angle des pays de production primaire. Elle a demandé au secrétariat de suivre de près l'évolution dans ce domaine.

291. La Commission a pris note avec satisfaction des mesures que les pays de la région avaient prises pour simplifier leur système de licences d'importation et d'exportation et pour éliminer toutes les formalités et restrictions superflues. Elle a souligné qu'il s'agissait

là d'une tâche d'un intérêt permanent et elle a demandé au secrétariat de ne pas perdre de vue le problème et de faire au Comité du commerce d'autres rapports sur les nouveaux progrès réalisés.

292. Elle a approuvé la proposition d'organiser en 1958 un groupe de travail sur l'administration des douanes. Elle a exprimé l'espoir que le groupe de travail ferait des recommandations pratiques pour la simplification des formalités douanières, et, aussi, que l'on prendrait des mesures pour accroître la coopération régionale en matière d'administration douanière.

293. Elle a approuvé la recommandation du Comité du commerce tendant à entreprendre l'étude du commerce des minéraux et des produits à base de minéraux dans les pays de la région. A son avis, la chute du prix de certains produits minéraux fait ressortir l'importance et l'urgence de cette tâche et elle a exprimé l'espoir de disposer bientôt des résultats de cette étude.

294. La Commission a noté avec satisfaction que les deux cycles d'études régionaux sur les services d'expansion commerciale, dont l'un doit se tenir au Japon en 1959 et l'autre dans l'Inde en 1960, étaient en voie d'organisation; elle a remercié les deux gouvernements d'avoir offert leur hospitalité et l'AAT d'avoir mis ces deux cycles d'études au nombre de ses entreprises régionales.

Le Marché commun européen

295. La Commission a longuement débattu des répercussions éventuelles du Marché commun européen sur les pays de la région de la CEAEO. La présence de cinq membres de la Communauté économique européenne : la France et les Pays-Bas, qui sont membres de la Commission, la Belgique, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne, qui participaient à la session en qualité d'observateurs, ainsi que la présence du représentant du GATT, ont permis de procéder à des échanges de vues et de préciser certains points obscurs. Plusieurs pays de la région se sont inquiétés des conséquences que le Marché commun européen risque d'avoir sur leur commerce et leur économie, et en particulier de l'association des territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne. Bien qu'il fût encore trop tôt pour mesurer les répercussions éventuelles du Marché commun européen, on a exprimé la crainte qu'il ne se transforme en un système de commerce préférentiel et restrictif, ce qui pourrait compromettre les exportations des pays tiers.

296. La Commission a entendu les déclarations des représentants ou observateurs des cinq membres de la Communauté économique européenne et elle a pris note de l'assurance qu'ils ont donnée que les légitimes intérêts commerciaux des pays tiers (notamment des pays de la région) seraient dûment sauvegardés conformément aux articles 18 et 110 du Traité de Rome, La Commission a relevé que les pays tiers peuvent procéder à des consultations appropriées dans le cadre du GATT, aux termes duquel les membres de la Communauté économique européenne ont contracté à l'égard des pays tiers, des engagements précis. Au cas où le tarif commun adopté par la Communauté économique européenne impliquerait une modification des tarifs douaniers déjà fixés en vertu de l'Accord général, les membres de la Communauté économique européenne seraient dans l'obligation de négocier avec les pays touchés par cette mesure, et de les dédommager éventuellement. La mise en place du Marché commun se fera de façon graduelle sur une période de douze à quinze ans, et le tarif commun n'entrera en vigueur qu'après la première étape, c'est-à-dire au bout de quatre ans. Les pays tiers ont donc le temps de procéder aux négociations voulues avec les membres du Marché commun.

297. La Commission a pris note des travaux effectués à la douzième session du GATT, en 1957, ainsi qu'aux réunions du comité d'intersession et des organes subsidiaires de cet organisme. Le GATT a examiné quatre points importants : l'établissement du tarif commun, l'application de restrictions quantitatives et de contingents aux importations en provenance de pays tiers, les dispositions relatives à l'agriculture et aux produits agricoles, et l'association des territoires d'outremer au Marché commun. Il a constaté que, d'une façon générale, les taux du tarif commun ne seraient probablement pas plus élevés que les tarifs qui étaient en vigueur dans les pays membres avant la création du Marché commun; pour un certain nombre de produits toutefois, les taux sont encore à déterminer dans le cadre du Traité de Rome. Néanmoins, quand les membres du Marché commun fixeront les futurs taux applicables à ces produits, ils devront tenir compte des engagements qu'ils ont contractés en signant l'Accord général.

298. La Commission a également noté que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres commissions économiques régionales avaient nettement marqué leur intention de suivre de près les diverses conséquences qu'entraînera la création du Marché commun européen.

299. Elle a approuvé l'idée de demander aux Etats membres de la région de procéder à des études sur les répercussions éventuelles du Marché commun européen sur leurs principales exportations et de communiquer ces études au secrétariat, pour analyse et diffusion. Elle a également demandé au secrétariat de se tenir au courant de la question, de faire le résumé analytique des études importantes effectuées par d'autres intitutions internationales, et de communiquer ces résumés au Comité du commerce. Elle a décidé que le Comité du commerce continuerait à examiner cette question.

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional

300. La Commission a examiné la proposition d'organiser des pourparlers en vue de l'expansion du commerce intrarégional. La plupart des délégations des pays de la région ont appuyé la proposition de procéder à de tels pourparlers. Elles estimaient en effet qu'il fallait employer tous les moyens possibles d'accroître le com-

merce entre les pays de la région et elles ont proposé d'organiser tout d'abord ces pourparlers à titre d'essai. Ensuite, selon les résultats obtenus, la Commission déciderait s'il faut poursuivre l'expérience, l'arrêter ou bien modifier la façon dont ces pourparlers sont menés. Ces colloques se dérouleraient conformément aux résolutions des Nations Unies et sans préjudice des obligations internationales déjà contractées par les membres intéressés. Ils fourniraient aux Etats de la région une excellente occasion d'examiner et de résoudre ensemble leurs problèmes commerciaux communs et de rechercher de nouveaux débouchés pour leur commerce; ils permettraient aussi de procéder dans un cadre multilatéral à des négociations bilatérales et de découvrir éventuellement d'importantes possibilités de nouveaux échanges commerciaux. Ces colloques seraient adaptés aux conditions et aux problèmes des pays de la région et l'on pourrait modifier leur formule à la lumière de l'expérience. Pour toutes ces raisons, ces délégations jugeaient que cette proposition méritait d'être examinée avec bienveillance.

301. Certaines délégations ont exprimé l'opinion qu'il était assurément souhaitable de développer le commerce intrarégional et de renforcer la coopération entre les pays de la région dans le domaine commercial, mais que les pourparlers proposés ne permettraient guère d'atteindre cet objectif. A leur avis, les techniques qui ont donné des résultats dans le cas particulier de l'Europe risquent de n'être pas satisfaisantes dans la région de la CEAEO. En outre, il existe déjà d'autres moyens de développer leur commerce. D'autre part, de tels pourparlers pourraient diminuer la valeur des travaux du Comité du commerce. Certains points appellent des précisions. Certaines délégations ont proposé de renvoyer la question à un groupe de travail, pour étude, et de communiquer au Comité du commerce, à sa prochaine session, le rapport de ce groupe de travail. D'autres délégations ont exprimé l'opinion que tous les pays membres extérieurs à la région que cette proposition intéresserait devraient avoir le droit de participer également à ces pourparlers. On a émis l'avis qu'il fallait donner la faculté d'y participer à certains pays membres qui, bien qu'extérieurs à la région, se trouvent dans un cas spécial du fait qu'ils ne participent aux travaux d'aucune autre commission économique régionale.

302. Finalement, la Commission a approuvé la proposition tendant à organiser des colloques pour l'expansion du commerce intrarégional et elle a adopté une résolution dans ce sens. C'est la résolution 23 (XIV), reproduite dans la troisième partie du présent rapport.

Industrie et ressources naturelles

303. La Commission a fait l'éloge du travail du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et a approuvé son rapport (E/CN.11/477).

Industrialisation

304. La Commission a jugé fructueux le débat que le Comité de l'industrie et des ressources naturelles avait consacré aux progrès et aux problèmes de l'industrialisation dans la région; elle a fait sienne la proposition du Comité de réexaminer cette question lors de ses sessions ultérieures. Elle a souscrit à l'opinion que, pour développer harmonieusement l'économie dans son ensemble, il faut planifier avec soin l'industrialisation, en tenant compte des circonstances particulières à chaque pays et notamment de ses débouchés, de ses moyens de transports, de ses ressources en matières premières, en capitaux, en devises et en personnel technique, de l'opportunité de diversifier les industries, de l'emploi de la main-d'œuvre dans les campagnes et de l'importance relative de l'agriculture. Elle a préconisé le développement des petites industries et de l'artisanat, qui peuvent absorber beaucoup de main-d'œuvre.

305. La Commission a jugé, comme le Comité, que le marché intérieur de certains pays était trop restreint pour qu'une industrie donnée y soit rentable et que, grâce à une coopération intrarégionale qui ouvrirait des marchés plus vastes, on pourrait, dans une certaine mesure, surmonter cet obstacle au développement industriel. Vu le manque de personnel de gestion dans les entreprises industrielles du secteur public, on a proposé de donner la priorité au cycle d'études projeté sur les aspects administratifs et autres de ces entreprises. Tout en reconnaissant la nécessité d'une assistance extérieure, la Commission a affirmé qu'il fallait, de plus en plus, mobiliser les ressources financières de chaque pays.

Petites industries et commercialisation des produits de l'artisanat

306. La Commission a pris note de la proposition d'échanger des renseignements entre les pays de la région sur les recherches faites et les mesures prises en matière d'aide aux petites industries. Elle a approuvé la proposition de faire étudier par le Groupe de travail, à sa prochaine session, l'industrie des conserves de fruits et de denrées alimentaires. Elle a noté avec gratitude que le Gouvernement de Singapour avait invité le Groupe de travail des petites industries et de la commercialisation des produits de l'artisanat à tenir sa prochaine session sur son territoire, dans le second semestre de 1959.

Cartes géologiques et minéralogiques de la région

307. La Commission a noté avec satisfaction que la carte géologique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient serait achevée dans le courant de 1958. Elle a exprimé l'espoir que l'on allait bientôt dresser également des cartes minéralogiques et d'autres cartes régionales. Ces cartes ne serviraient pas seulement de précieuse référence pour la mise en valeur des ressources minérales, elles permettraient aussi de choisir scientifiquement les sols qui conviennent le mieux à la mise en valeur agricole, et faciliteraient les travaux d'adduction d'eau, la prospection de matériaux de construction d'origine minérale et le choix de l'emplacement de maisons d'habitation et de bâtiments industriels.

308. La Commission a constaté que le Groupe de travail chargé de la confection de cartes géologiques et minéralogiques de la région faisait, de plus en plus, œuvre utile et a approuvé le Comité d'avoir recommandé de changer le nom du groupe, qui s'appellera désormais « Groupe de travail d'experts géologues » et de lui donner pour mandat :

a) De dresser, d'analyser et de tenir à jour, grâce à des revisions périodiques, les cartes géologiques, tectoniques, minéralogiques, métallogéniques et pronostiques de la région;

b) D'être un foyer d'études et d'échanges de renseignements sur les problèmes relatifs aux travaux géologiques de base dans la région;

c) De rassembler, de dépouiller et de coordonner la documentation géologique recueillie chaque année dans les pays de la région;

d) De suivre les progrès des levés géologiques dans les pays de la région, d'étudier les difficultés techniques et économiques qui retardent l'exécution de ces travaux, et de faire des recommandations appropriées;

e) D'examiner et d'orienter les travaux du secrétariat qui portent sur les questions géologiques et les questions économiques connexes, de telle façon qu'ils offrent pour les pays de la région le maximum d'utilité pratique.

La Commission a exprimé l'espoir que les Etats membres continueraient à donner leur appui au Groupe de travail dans ses travaux.

309. La Commission a été d'avis que les études et enquêtes géologiques que des pays limitrophes ont entreprises ou envisagent d'entreprendre en commun sont un excellent exemple de coopération internationale. Elle a exprimé l'espoir que ces enquêtes et études permettront de découvrir de nouveaux gisements minéraux, et partant de créer de nouvelles industries.

Mise en valeur des ressources minérales

310. La Commission a attaché de l'importance à la proposition de réunir, dans le courant de 1958, un colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient. Elle a exprimé sa gratitude au Gouvernement des Etats-Unis pour avoir invité un groupe d'études de géologues et d'ingénieurs des mines à visiter son pays et a fait sienne la recommandation du Comité d'assigner à cette étude, dans le programme de travail du secrétariat, une priorité telle que le voyage puisse avoir lieu au début de 1959.

311. Comme il est indispensable au développement industriel des pays de la région de dresser pour la mise en valeur des ressources en combustibles et en énergie, des plans à long terme, la Commission a jugé très important le projet d'une « Etude intégrée des ressources et de la demande de combustible et d'énergie dans la région de la CEAEO ». Elle a exprimé l'espoir que le secrétariat évaluerait les besoins de combustible et d'énergie de la région, non seulement pour les cinq ou dix prochaines années, mais, si possible, pour une plus longue période.

Sidérurgie

312. La Commission a approuvé la proposition de faire une enquête sur les fonderies de la région, car le développement des industries mécaniques dépend de la fonderie. Elle a également relevé que le Sous-Comité avait recommandé aux pays de la région de commencer par mettre sur pied des installations de relaminage, des industries transformatrices de l'acier, des industries mécaniques légères et des ateliers de montage d'articles plus lourds, automobiles par exemple, et de frayer ainsi la voie à une grande industrie sidérurgique de base. La Commission a approuvé la proposition de renvoyer au Sous-Comité de la sidérurgie, pour examen technique détaillé, le rapport sur le voyage d'études en Europe de spécialistes asiatiques de la sidérurgie.

Energie électrique

313. La Commission a été d'avis que le Sous-Comité de l'énergie électrique devrait dresser, et des plans vite réalisables pour la production d'énergie hydro-électrique au moyen d'ouvrages faciles à construire, et des plans de longue portée pour l'évaluation du potentiel hydro-électrique des pays de la région. La Commission a approuvé la proposition de réunir, sous les communs auspices de la CEAEO et de la FAO, un groupe de travail chargé d'étudier l'emploi des poteaux de bois pour l'électrification des campagnes. Elle a été d'avis que le secrétariat aide les pays de la région à dresser leurs plans d'électrification des campagnes.

Applications économiques de l'énergie atomique

314. La Commission s'est déclarée très satisfaite du rapport du Secrétaire général : « Les applications économiques de l'énergie atomique, la production d'énergie et les utilisations industrielles et agricoles » (E/3005). Elle a été d'avis que, dans la région et notamment dans les zones qui disposent de houille blanche à bon marché, l'adoption de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité dépendra de son prix de revient. Là où les combustibles classiques reviennent cher ou doivent être apportés de loin, l'idée de produire du courant électrique à partir de l'énergie nucléaire mériterait examen. Comme, pour installer des centrales nucléaires, il faudra disposer déjà d'un personnel technique spécialisé, la Commission a recommandé aux pays de la région de faire le nécessaire pour envoyer des spécialistes se former à l'étranger.

315. La Commission a noté que l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique avaient assuré leur liaison et que le secrétariat de la CEAEO communiquerait aux pays de la région tous les renseignements qu'il recevrait sur les progrès des applications économiques de l'énergie atomique. Des délégations ont été d'avis de constituer, dans le cadre de la CEAEO, un organisme chargé d'étudier les aspects économiques de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Mais le secrétaire exécutif a déclaré que la Commission s'intéressait aux aspects industriels et énergétiques de la question, et que le Sous-Comité de l'énergie électrique et le

Comité de l'industrie et des ressources naturelles continueraient à suivre les progrès dans ce domaine; la Commission a pris acte de cette déclaration.

Transports intérieurs

316. La Commission a approuvé le Comité des transports intérieurs d'avoir demandé au Groupe de travail de la coordination des transports, qui doit se réunir en septembre 1958, de faire porter autant que possible son attention sur l'analyse des principes, des méthodes et des aspects économiques de la coordination — prévue ou non par la loi — des divers modes de transport, dans les pays de la région et ailleurs. La Commission a exprimé l'espoir que des groupes similaires étudieraient par la suite divers autres aspects de ce problème.

317. La Commission a pris note des progrès accomplis par le secrétariat dans l'exécution de divers projets techniques relatifs aux routes, elle a fait sienne l'idée que, vu l'accroissement rapide ces dernières années, de la circulation automobile dans la région, il convenait de pousser l'étude des transports routiers, et en particulier de leur organisation, de leur exploitation et de leur économie, éléments qui exercent sur le développement économique une influence grandissante. Pour cette raison, la Commission a été d'avis que le Sous-Comité des routes, à sa prochaine session, prête une attention spéciale à la proposition de réunir un cycle d'études sur le développement des transports routiers, et en particulier des transports automobiles. Quant au projet d'un voyage d'études sur les transports routiers dans certains pays d'Europe et d'Amérique du Nord, la Commission a été d'avis qu'il appartenait au Sous-Comité des routes d'étudier plus avant cette proposition, au cours de sa prochaine session, et de faire des recommandations détaillées.

318. La Commission a noté avec satisfaction que le Cycle d'études sur les routes peu coûteuses et la stabilisation du sol, ainsi que le Cycle d'études sur la sécurité routière avaient eu lieu, le premier à New-Delhi et l'autre à Tokyo, et avaient abouti à d'importantes recommandations. Elle a jugé pratiques et utiles les recommandations du Cycle d'études sur les routes peu coûteuses et la stabilisation du sol. La Commission a appuyé la recommandation tendant à utiliser plus largement les moyens de formation que la région de la CEAEO offre aux ingénieurs des ponts et chaussées tels que les centres de recherche de l'Inde, des Philippines et d'ailleurs, pour remédier au manque de personnel technique qualifié. Elle a approuvé la recommandation du Cycle d'études sur la sécurité routière tendant à rédiger à l'usage des écoles, en coopération avec l'UNESCO, des manuels de sécurité routière. Elle a également approuvé sa recommandation d'organiser des semaines d'études sur la sécurité routière, comme celles qui avaient eu lieu en Europe, et elle a noté avec satisfaction que le Gouvernement indien comptait organiser une semaine de ce genre à Bombay, pour la fin de 1958.

319. La Commission a appuyé la recommandation du Comité des transports intérieurs d'étendre le voyage d'études de spécialistes des voies fluviales, prévu pour 1959, de façon à y comprendre si possible la visite du bassin du Danube. Tenant compte de l'importance grandissante de la circulation des voyageurs et de l'encombrement croissant des routes et des chemins de fer, la Commission a adopté la recommandation du Comité de considérer comme important et urgent le projet relatif aux bateaux à ailerons submergés (bateaux ailés). Le Gouvernement pakistanais s'est offert pour organiser des essais de bateaux de ce type sur les fleuves du Pakistan.

320. La Commission a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement pakistanais pour sa prise en charge, à dater du 1er janvier 1958, de la gestion du Centre de formation des Nations Unies pour le personnel des chemins de fer, qui se nomme maintenant Centre régional de formation du Pakistan. Elle a noté que le Gouvernement pakistanais avait promis de s'efforcer de garder à ce Centre son caractère international. Elle a relevé avec satisfaction que ce gouvernement avait désigné pour le Centre un Conseil de perfectionnement similaire à celui qui avait fonctionné jusqu'à la fin de 1957. Elle a exprimé l'espoir que les pays de la région continueraient à profiter des facilités offertes par le Centre.

321. La Commission a pris note des progrès rapides de la traction diesel sur les chemins de fer de la région et des économies qui en découlent. Elle a approuvé la recommandation d'organiser dans une ville de la région possédant un atelier bien équipé pour la réparation et l'entretien des locomotives diesel, une réunion qui permettrait à des ingénieurs mécaniciens des chemins de fer d'étudier le fonctionnement et l'entretien de ces locomotives. La Commission a particulièrement souligné l'urgence de prendre des mesures pour former des mécaniciens; elle a approuvé le Comité d'avoir recommandé au secrétariat de réunir tous les renseignements possibles sur les moyens de formation, tant dans la région qu'au dehors, de les comparer aux besoins actuels des pays de la région, et de rédiger un document sur le sujet.

322. La Commission a relevé que le secrétariat poursuivait des travaux sur les télécommunications, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui allait envoyer deux spécialistes pour l'exécution de ces études. La Commission a accepté avec reconnaissance l'offre par le Gouvernement japonais, de recevoir le groupe de travail des spécialistes des télécommunications que la CEAEO et l'UIT doivent réunir conjointement, et elle a approuvé la proposition du Comité des transports intérieurs tendant à réunir ce groupe de travail à Tokyo, en 1959.

323. Le secrétariat s'étant maintenant engagé dans des travaux qui sont du domaine des télécommunications, la Commission a adopté la résolution 24 (XIV) pour modifier le nom du Comité, qui s'appellera dorénavant « Comité des transports intérieurs et des communications ». Cette résolution est reproduite dans la troisième partie du présent rapport.

324. En approuvant le rapport du Comité, la Commission a estimé qu'il fallait prêter une plus grande attention aux problèmes économiques des transports,

et exprimé l'espoir d'une réorientation graduelle des travaux du Comité dans ce sens. Elle a noté que le groupe de travail du développement et des plans économiques avait l'intention d'étudier, à l'une de ses réunions annuelles, la planification du développement des transports. La création, dans les pays de la CEAEO, d'instituts techniques régionaux de recherches sur les problèmes techniques des chemins de fer, des routes, des voies fluviales et des télécommunications pourrait aider le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires à prêter plus d'attention aux principaux problèmes économiques des transports et des communications.

Mise en valeur des ressources hydrauliques

325. La Commission a examiné le rapport du Bureau de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/471 et Corr.1), le rapport de la troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/465) et le rapport du Comité de coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/475). Elle avait également eu communication du rapport de la Mission des Nations Unies pour l'étude du bassin inférieur du Mékong [22].

Mise en valeur du bassin inférieur du Mékong

326. Le Président du Comité de coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (le représentant du Cambodge) a brièvement retracé les travaux qui ont abouti à la création du Comité. Il a rappelé que la Commission avait commencé les études en 1951 et qu'elle avait été saisie à sa treizième session, en mars 1957, d'un rapport du secrétariat [23]. Voyant qu'une action concertée et coordonnée s'imposait, les quatre Etats riverains avaient créé, en octobre 1957, un Comité de coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong. Grâce à l'esprit de coopération internationale et d'entente mutuelle dont avaient fait preuve les quatre Etats, grâce aux efforts du secrétaire exécutif et à la collaboration de l'AAT, on avait pu réaliser d'importants progrès en peu de temps.

327. Les représentants du Laos, de la Thaïlande et de la République du Viet-Nam se sont associés au président du Comité pour souligner l'importance que la mise en valeur du Mékong revêt pour le développement économique et social de leurs pays. Cette entreprise commune devait permettre aux quatre pays non seulement de profiter des avantages matériels qui résulteraient de la régularisation et de l'utilisation des eaux du Mékong, mais aussi de favoriser la coopération internationale dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Ils ont remercié l'AAT d'avoir organisé la Mission d'étude en novembre 1957. Cette Mission avait mis au point un excellent programme d'études et d'enquêtes, que le Comité de coordination avait adopté.

328. Au cours de l'examen de la situation économique en Asie, le représentant de la Nouvelle-Zélande avait fait connaître que son gouvernement offrait l'équivalent de 100.000 dollars pour aider à financer une partie des études et enquêtes. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique avait annoncé que son gouvernement offrait 2 millions de dollars pour permettre d'entreprendre dès 1958 le programme d'études et d'enquêtes, car le Fonds spécial des Nations Unies ne disposerait pas de ressources avant 1959. Cette somme servirait à rassembler les données fondamentales et à se procurer du matériel et des services techniques. Les représentants des quatre pays riverains ont accepté ces offres avec gratitude, comme un symbole de coopération internationale. Ils ont exprimé également leurs remerciements au Gouvernement français, qui avait déjà mis à la disposition du Comité de coordination une somme de 60 millions de francs. Ils ont enfin remercié le Bureau de l'assistance technique de fournir en 1958 une aide qui représentera environ 200.000 dollars.

329. Le représentant de la Birmanie et celui du Japon ont déclaré que leurs gouvernements étaient prêts à participer à l'exécution du programme en fournissant des techniciens ou en versant des contributions au Fonds spécial. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a annoncé que son gouvernement était disposé à aider à l'établissement des plans et à la construction des ouvrages d'art en fournissant les services de spécialistes. Le représentant de la Birmanie a ajouté que, son pays étant proche du haut-Mékong, il souhaiterait être informé du progrès des études.

330. La Commission a félicité les quatre pays riverains de la coopération qu'ils avaient pu réaliser et elle a exprimé sa certitude que la mise en valeur du Mékong contribuerait à améliorer sensiblement les conditions de vie des peuples de cette région. Elle a été d'avis que les efforts conjugués des quatre Etats riverains et l'aide fournie par d'autres Etats membres constituaient un remarquable exemple de solidarité internationale, dont pourraient s'inspirer d'autres pays qui ont les mêmes problèmes à résoudre.

331. La Commission a exprimé son vif désir de voir le programme d'études et d'enquêtes mis en œuvre le plus tôt possible et elle a prié l'Organisation des Nations Unies d'accorder la priorité à ce projet dès la création du fonds des projets spéciaux. Elle a noté que le Comité de coordination avait autorisé le secrétaire exécutif à négocier avec les Etats donateurs les modalités de l'emploi de leurs contributions.

332. La Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution proposé conjointement par l'Inde, le Japon et la Fédération de Malaisie. Il s'agit de la résolution 25 (XIV) qui figure dans la troisième partie du présent rapport.

Autres travaux

333. La Commission a approuvé le rapport de la troisième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/465). Elle a

[22] « Programme d'études et d'enquêtes pour la mise en valeur intégrale du bassin inférieur du Mékong » (TAA/AFE/3, 23 janvier 1958).

[23] « Mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong » (ECAFE/L.119, 22 février 1957).

trouvé que le choix des sujets traités était judicieux et que les conclusions et recommandations de la Conférence seraient utiles.

334. Vu l'importance que les données hydrologiques présentent pour la mise en valeur des ressources hydrauliques, la Commission a estimé que l'on pourrait envisager d'organiser un cycle d'études mixte CEAEO/OMM pour l'étude de la question, comme l'avait proposé la Conférence régionale (E/CN.11/465, par. 36).

335. Quand elle a examiné les travaux du Bureau de défense contre les inondations et de mise en valeur des ressources hydrauliques, la Commission a noté avec satisfaction l'utilité des travaux de ce Bureau et leur haut niveau technique. Elle a été d'avis que l'étude sur l'emploi plus efficace du travail humain, en concurrence avec les machines, pour les travaux de terrassement (projet nº 21-06), présentait une grande importance pour la région et elle a approuvé l'idée d'organiser en 1959 un groupe de travail pour étudier les travaux de terrassements.

336. La Commission a approuvé le projet d'organiser un voyage d'études en Europe et en Amérique du Nord de spécialistes des ressources hydrauliques.

Statistiques

337. La Commission a approuvé le rapport de la Conférence des statisticiens d'Asie sur sa première session, qui avait eu lieu en avril 1957 (E/CN.11/456) et a pris note du document où le secrétariat (ECAFE/39) expose les progrès réalisés depuis et le programme de travail pour le proche avenir.

338. La Commission s'est félicitée de l'excellent début de la Conférence des statisticiens d'Asie.

339. La Commission a noté que les Nations Unies et la FAO préparaient un programme coordonné pour les recensements mondiaux de la population (y compris l'habitation) et de l'agriculture, qui auraient lieu en 1960. Vu l'importance des recensements mondiaux pour le développement social et économique, la Commission a recommandé que les Etats de la région y participent tous, en suivant d'aussi près que possible le programme Nations Unies/FAO.

340. La Commission a accueilli favorablement le programme d'assistance technique Nations Unies/FAO concernant les recensements mondiaux de 1960 en Asie et en Extrême-Orient. Elle a noté que l'on comptait, en vertu de ce programme, organiser au Japon pendant le second semestre de 1958, avec la collaboration du Gouvernement japonais, un centre de formation pour les agents de recensement; en outre, deux équipes de spécialistes, l'une de langue anglaise, l'autre de langue française, donneraient aux gouvernements de la région des avis sur la planification, l'organisation et l'exécution de leurs recensements. La Commission a recommandé aux Etats de la région de tirer le meilleur parti de ces offres et de contribuer ainsi au succès du programme de recensement mondial.

341. La Commission a relevé avec reconnaissance que ce programme d'assistance technique avait pu être entrepris grâce aux fonds fournis aux Nations Unies par la Fondation Ford et par le Bureau d'assistance technique.

342. La Commission a approuvé le programme de travail pour l'avenir immédiat, programme que détaille la note du secrétariat (ECAFE/39), notamment la priorité attribuée aux méthodes de sondage, à la formation des statisticiens et aux statistiques nécessaires à la planification et au développement. Elle a été d'avis que la Conférence devrait aussi s'occuper, par la suite, d'autres statistiques qui intéressent directement le développement économique, telles les statistiques concernant la formation du capital et la balance des paiements.

343. La Commission a exprimé l'espoir que la Conférence des statisticiens d'Asie et ses groupes de travail constitueraient un foyer où l'on pourrait examiner tous les problèmes statistiques de la région et comparer l'expérience des divers pays à cet égard.

344. La formation dans ce domaine devrait insister sur les aspects pratiques du travail des statisticiens professionnels. Le représentant de l'Inde a déclaré que les cours de formation de son pays seraient ouverts aux statisticiens des autres pays de la région; la Commission a pris acte de cette déclaration.

345. La Commission a émis le vœu que la Conférence des statisticiens d'Asie s'occupe spécialement de fournir aux pays de la région qui sont les moins avancés dans ce domaine les conseils et l'assistance nécessaires.

Reclassification et administration budgétaires

346. La Commission a pris connaissance du « Rapport du deuxième Groupe d'études des problèmes de reclassification et d'administration budgétaires » (E/CN.11/L.51) et s'est félicitée des progrès réalisés dans ce domaine. Elle a souligné l'intérêt pratique de ces travaux, tant pour aider les gouvernements à définir leur doctrine que pour faire connaître au public d'où l'Etat tire ses revenus et comment il les dépense. Les données d'expérience s'accumulent grâce à ces analyses et des progrès graduels sont désormais possibles. La Commission a approuvé dans l'ensemble les recommandations du deuxième Groupe d'études, notamment en ce qui concerne l'importance nouvelle à donner aux budgets de réalisation et aux questions connexes. La Commission a décidé, pour maintenir la qualité des documents, tout en laissant assez de temps pour les études préparatoires, de reporter le troisième Groupe d'études à l'année 1960.

Coordination des mesures relatives au maintien des niveaux de vie familiaux

347. Pour donner suite à la résolution 663 (XXIV) du Conseil économique et social, la Commission a examiné le *Rapport sur la coordination des mesures relatives aux niveaux de vie familiaux* (ST/SOA/34) [24], en s'attachant spécialement aux incidences économiques de la question.

[24] Publication des Nations Unies, nº de vente : 1957.IV.7.

348. La Commission a constaté que le rapport traitait tous les aspects de la politique sociale, en mettant en relief les liens étroits qui unissent le développement social au développement économique. Le document énumérait d'ailleurs simplement certains principes généraux; les pays de la région auraient donc intérêt à approfondir le sujet, afin d'appliquer ces principes aux conditions locales.

349. Tous les représentants ont approuvé la recommandation de coordonner la politique économique et la politique sociale à tous les niveaux, tant au stade de la planification qu'à celui de l'exécution. Mais les plans doivent être assez souples pour s'adapter aux circonstances; ils doivent être fondés sur la connaissance des populations auxquelles ils s'appliqueront; ils doivent répondre aux besoins les plus larges de la personne humaine, viser au plus grand bien du plus grand nombre, être formulés avec la collaboration du peuple, dont il convient de s'assurer la coopération et l'assistance. Enfin, il faut veiller à ne pas affaiblir inutilement la cohésion qui existe dans les sociétés sous-développées.

350. Dans beaucoup de pays d'Asie, le développement social sera nécessairement assez lent, parce que les ressources de la collectivité y sont très faibles. L'un des principaux problèmes est celui de la création de nouveaux emplois pour la population en rapide croissance. Comme les ressources nationales ne sont guère abondantes au regard des exigences du développement économique, beaucoup de pays ont commencé à envisager la nécessité de limiter les naissances. D'autre part, l'expansion des programmes sociaux se trouve souvent retardée par des limitations administratives et financières. Les programmes de développement communautaire sont un puissant levain de progrès : à cet égard, il y a eu d'importants travaux dans les régions rurales de nombreux pays et l'on vient d'aborder le développement communautaire urbain pour tenter de résoudre les problèmes de l'urbanisation. Le perfectionnement des méthodes agricoles, qui améliore les conditions de vie des cultivateurs, peut être considéré comme une mesure sociale indirecte. L'amélioration du logement, celle de la situation de la femme, ne sont pas moins importantes.

351. La Commission a conclu que les gouvernements devraient étudier soigneusement ce rapport et envoyer leurs observations au Secrétaire général le plus tôt possible, comme il le leur avait demandé dans sa communication du 12 février 1958. Il faudrait aussi saisir de ce rapport le prochain Groupe de travail du développement et des plans économiques, qui étudierait en 1959 le développement économique et social équilibré.

Agriculture

352. La Commission a pris note des travaux accomplis en 1957 par la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture (E/CN.11/L.56) et a approuvé le programme de travail 1958/59 proposé pour cette Division. La Commission s'est déclarée satisfaite de la collaboration ample et efficace qui s'est établie entre la CEAEO et la FAO, en particulier grâce aux travaux de la Division mixte.

353. La Commission a constaté que nombre de pays prenaient de nouvelles mesures pour améliorer le financement du développement agricole et a exprimé l'espoir que les Etats membres continueraient à étendre le réseau des établissements et institutions de crédit agricole. Dans certains cas, il pourrait être nécessaire d'étudier l'endettement des agriculteurs. La Commission a signalé le grand rôle que les services de vulgarisation peuvent jouer dans la planification et la gestion des exploitations agricoles, en aidant les cultivateurs à faire le meilleur usage du crédit qui leur est accordé.

354. La Commission a jugé utile que les différents pays se fassent profiter mutuellement de l'expérience acquise dans la planification du développement agricole et que le secrétariat poursuive les études consacrées aux plans nationaux. Elle a exprimé l'espoir que ces études mettraient en lumière les divers problèmes que pose la planification agricole et permettraient d'y proposer des solutions. Elle a jugé qu'il serait intéressant d'entreprendre l'étude des aspects agricoles du développement communautaire, étude dont le secrétariat pourrait se servir pour le rapport d'ensemble qu'il se propose de rédiger sur le rôle de ces méthodes d'effort personnel dans le développement général de l'économie. La Commission a reconnu que les rapports entre développement agricole et progrès industriel importent à la planification de l'économie et a jugé nécessaire d'en poursuivre l'examen, si possible au moyen de monographies. Elle a noté que les travaux sur la planification du développement agricole et sur l'utilisation des excédents agricoles pour le développement économique se feraient en consultation avec d'autres institutions internationales. La Commission a marqué l'importance des recherches d'économie agricole et a été d'avis que les gouvernements s'y attachent davantage.

355. La Commission a approuvé la proposition du secrétaire exécutif de procéder à des études économiques d'un caractère plus général sur les facteurs qui déterminent la demande de denrées alimentaires plutôt que d'entreprendre des enquêtes spéciales sur l'élasticité de la demande de riz et d'autres céréales en fonction des prix et des revenus.

356. La Commission a noté que, conformément au programme de travail approuvé à sa treizième session, un Cycle d'études, organisé en commun par la FAO/CEAEO pour examiner la politique de soutien et de stabilisation des prix et des revenus agricoles en Asie et en Extrême-Orient, se tiendrait à New-Delhi en mars 1958. La Commission a approuvé la proposition de tenir en 1959, en commun avec la FAO, une réunion technique sur la commercialisation des produits agricoles.

Coopération avec les institutions spécialisées

357. La Commission a pris connaissance du rapport : « Travaux de l'OIT qui intéressent l'Asie (1957) » (E/CN.11/473), du rapport de la FAO (E/CN.11/466), du rapport : « Activités de l'UNESCO en 1957 et pro-

jets pour 1958 intéressant la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient » (E/CN.11/467) et des déclarations des représentants de la FAO, de l'OIT, de l'OMS, de la BIRD, du FMI et de la CIOIC/GATT.

358. La Commission a reconnu la valeur que présentent pour les pays de la région les travaux que les institutions spécialisées poursuivent dans leurs domaines respectifs. Ces travaux ont grandement contribué à soutenir les efforts que les pays de la région font pour réaliser le développement économique et élever le niveau de vie. La Commission a constaté avec satisfaction que la coopération et l'action concertée entre le secrétariat de la CEAEO et les institutions spécialisées vont grandissant, comme le prouvent le nombre croissant des entreprises conjointes qui figurent au programme de travail de la Commission, l'organisation commune de conférences et la participation commune à ces conférences, ainsi que les consultations de travail plus fréquentes entre le secrétariat de ces institutions et celui de la CEAEO.

359. La Commission a été heureuse de constater que les institutions spécialisées en viennent à une conception régionale pour répondre aux besoins spéciaux aux pays de la région dans plusieurs domaines : techniques de planification, formation professionnelle en vue du recensement mondial de l'agriculture de 1960 et organisation de ce recensement, étude des ressources forestières et leur mise en valeur, commercialisation, statistiques, développement communautaire, productivité, habitation, construction, planification et utilisation des ressources hydrauliques.

360. La Commission s'est félicitée de la décision prise par la FAO de renforcer son Bureau régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient; il sera ainsi possible de coopérer plus étroitement dans des domaines tels que la commercialisation et les statistiques agricoles. La Commission a constaté que la FAO met en œuvre sa résolution 22 (XIII) sur la colonisation rurale, en coopération avec l'AAT et la Fédération mondiale des anciens combattants et qu'un Cycle d'études se réunira en novembre 1958, à Ceylan, pour l'examen de cette question. Etant donné le grand rôle que la colonisation rurale peut jouer quand il s'agit d'augmenter la production agricole et de faire progresser le développement économique et notamment celui que le développement communautaire peut jouer dans la colonisation rurale, la Commission a approuvé l'idée d'examiner le rapport du Cycle d'études à sa prochaine session.

361. La Commission a noté que la FAO serait disposée, dans le cadre de sa compétence technique, à collaborer aux études que nécessiterait la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong; elle a pris acte de l'intérêt que l'OMS porte à ce projet, notamment en ce qui concerne l'adduction d'eau, l'hygiène et l'élimination du paludisme et d'autres maladies.

362. Elle a pris note de l'assistance technique et des autres travaux de l'OIT dans les pays de la région, notamment de ses entreprises relatives à l'orientation professionnelle et à la formation de personnel qualifié dans divers domaines, ainsi qu'aux mesures propres à développer les petites industries et à accroître la productivité, en particulier par la vulgarisation des méthodes modernes de production. Elle a constaté avec satisfaction que la coopération entre la CEAEO et le Bureau régional asien de l'OIT grandit dans ces domaines et elle a exprimé l'espoir que les deux organisations poursuivront leurs efforts pour rechercher comment les pays de la région pourraient tirer un meilleur rendement de l'équipement dont ils disposent.

Assistance technique dans la région

363. La Commission a pris note avec satisfaction du rapport de l'AAT : « L'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient, 1957 » (E/CN.11/470) et du document d'information du secrétariat du BAT intitulé « L'assistance technique fournie aux pays et territoires de la région de la CEAEO au titre du Programme élargi » (E/CN.11/469). La Commission a entendu le Directeur général de l'AAT et le représentant régional du BAT. Elle a également entendu le représentant du Bureau du Plan de Colombo pour la coopération technique lui parler de l'assistance dont de nombreux pays avaient bénéficié au titre de ce Plan.

364. La Commission a noté que l'assistance technique fournie aux pays de la région avait régulièrement augmenté et contribuait de plus en plus efficacement à leur développement économique. La Commission a fait valoir que les pays de la région auront, au cours des années à venir, besoin d'une assistance technique accrue à mesure que leurs programmes de développement gagneront en ampleur et seront plus avancés dans leur exécution. Elle a noté que, à moins de contributions nettement plus élevées, les fonds limités du Programme élargi resteront encore inférieurs au volume croissant des demandes reçues des divers Etats. La Commission a exprimé l'espoir que, pour faire face à ces besoins toujours plus étendus, les Membres des Nations Unies continueront à verser au Programme élargi des contributions régulières et accrues.

365. La Commission s'est félicitée de la création prochaine, en vertu de la résolution 1219 (XII) de l'Assemblée générale, d'un Fonds spécial qui servira à fournir une assistance systématique et soutenue dans les domaines qui sont essentiels pour le progrès technique, économique et social intégrés des pays peu développés. Elle a exprimé l'espoir que l'on pourra, grâce à ce Fonds spécial, répondre à certains besoins particuliers de la région en y procédant à l'inventaire des ressources, en y créant des centres de formation, de recherche et de consultation, en y mettant sur pied des usines-pilotes et en y exécutant des entreprises régionales. Certaines délégations ont exprimé la crainte qu'en contribuant à ce Fonds, des pays donateurs ne réduisent leur versement au Programme élargi d'assistance technique. La Commission a exprimé l'espoir que les pays donateurs chercheront de leur mieux à éviter une pareille situation.

366. La Commission a été satisfaite d'entendre, de la bouche du Directeur général de l'AAT, que ce service collabore de plus en plus étroitement avec le secrétariat; elle a noté que l'AAT et le secrétariat de la

CEAEO participent ensemble, avec succès, à toute une série d'entreprises régionales de la Commission. En particulier, la Commission a été heureuse d'apprendre qu'en 1959, l'AAT prendra peut-être à sa charge deux voyages d'étude. Elle a aussi noté avec satisfaction que, pour ses fonctions dans la région, l'AAT met de plus en plus à contribution l'expérience du secrétariat de la CEAEO. Elle est persuadée que la Commission et son secrétariat pourront, grâce à leur expérience et leur connaissance intime de la situation des pays de la région, aider efficacement l'AAT à y mettre au point et à y exécuter ses programmes, favorisant ainsi la coordination des efforts et la mise en commun des ressources.

367. La Commission a relevé que les programmes d'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées constituent une forme d'aide multilatérale offerte aux gouvernements pour seconder leurs efforts de développement et leur permettre d'obtenir les services des spécialistes d'un grand nombre de pays. L'AAT, en particulier, engage des spécialistes à qui la situation et les problèmes des pays sous-développés sont familiers, en les choisissant dans des pays de la région ou d'ailleurs, où la situation est sensiblement la même que dans la région. La Commission a également noté que le Gouvernement pakistanais avait eu la générosité d'assurer la gestion, à Lahore, du Centre de formation des fonctionnaires des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation. Ce Centre continuera à desservir toute la région. Elle a également relevé que plusieurs pays bénéficiaires étaient en mesure non seulement de fournir aux autres pays de la région des spécialistes, mais également des possibilités de formation et d'autres services. La Commission s'en est félicitée et a recommandé d'intensifier l'assistance technique pour permettre aux établissements nationaux de répondre aux besoins croissants des pays, ou pour faciliter la création de nouveaux centres régionaux de formation et de recherche, les pays avancés devant réserver à leurs propres étudiants, dont le nombre augmente sans cesse, les places disponibles dans leurs établissements de formation.

368. La Commission a appris que le Bureau du Plan de Colombo s'occupait actuellement de rassembler des renseignements sur les possibilités de formation offertes ou susceptibles d'être offertes aux pays du Plan de Colombo. Ces renseignements seraient fort utiles à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées pour évaluer les moyens de formation dont on pourra disposer pour satisfaire aux besoins de la région et pour prévoir le développement et l'expansion des établissements de formation.

369. La Commission a constaté que les échanges de renseignements techniques et de spécialistes s'intensifiaient entre les pays de la région. A son avis, des voyages d'études à l'intérieur de la région favoriseraient cette mise en commun de l'expérience et des compétences. Elle a également noté que, dans certains cas, les pays pouvaient déjà remplacer les techniciens venus de l'étranger par un personnel compétent, formé grâce aux bourses de perfectionnement accordées dans le cadre des programmes d'assistance technique. A ce propos, elle a exprimé l'avis que, pour permettre aux boursiers de remplacer par la suite les spécialistes étrangers, il faudrait accorder les bourses pour une plus longue période et donner une formation plus poussée.

370. La Commission a noté avec satisfaction que le Directeur général du Bureau de l'assistance technique avait financé, sur ses fonds pour dépenses imprévues, la Mission d'études et d'enquêtes des Nations Unies sur le bassin inférieur du Mékong et qu'il avait encore mis de côté 200.000 dollars pour répondre à toute demande qu'il pourrait recevoir en 1958. La Commission a félicité l'AAT de la célérité avec laquelle elle avait organisé la Mission et de la qualité exceptionnelle des personnes qu'elle avait choisies pour en faire partie.

371. La Commission a souligné l'importance de la coordination entre les divers programmes d'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées et entre ces programmes et ceux qui relèvent de Plan de Colombo, ainsi que d'accords bilatéraux ou autres. Elle a relevé de nombreux exemples de la collaboration fructueuse qui peut s'établir dans ce domaine entre les diverses institutions et les gouvernements. Grâce à cette coopération et à cette coordination, l'efficacité des services d'assistance technique tendra à augmenter.

Date et lieu de la prochaine session

372. La Commission a accueilli favorablement l'invitation du Gouvernement australien à tenir sa quinzième session en Australie, en 1959. Rappelant que l'Australie l'avait reçue pour sa quatrième session, en 1948, la Commission s'est félicitée de l'intérêt particulier que l'Australie continue à porter à ses travaux. La Commission a décidé à l'unanimité d'accepter cette invitation, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale des Nations Unies, et de prier le secrétaire exécutif de fixer, d'accord avec le Gouvernement australien, la date de la session et la ville d'Australie où elle se tiendra.

373. Le représentant du Pakistan a déclaré que son gouvernement avait eu également l'intention d'inviter la Commission pour sa quinzième session, mais qu'étant donné l'invitation du Gouvernement australien, le Gouvernement pakistanais n'insisterait pas à la présente session. La Commission, en prenant acte de cette déclaration, a dit combien elle était sensible au geste du Gouvernement pakistanais et a exprimé l'espoir que la Commission pourrait tenir une de ses prochaines sessions au Pakistan.

Troisième partie

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION A SA QUATORZIÈME SESSION

23 (XIV). Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris connaissance du rapport du Comité du commerce (première session) sur les pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional [25],

Estimant souhaitable de profiter de toutes les occasions pour développer davantage les échanges commerciaux entre les pays de la région,

1. *Décide* d'organiser des pourparlers intrarégionaux, à titre d'essai, dans les conditions suivantes :

a) Les pourparlers se tiendront dans le cadre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et n'affecteront en rien les obligations internationales des pays intéressés;

b) Aux pourparlers participeront des spécialistes du commerce officiellement désignés par ceux des pays membres et membres associés de la Commission qui désirent y participer et dont le territoire se trouve dans la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient, telle que le définit le mandat de la Commission;

c) Les pourparlers auront lieu à huis clos, sans comptes rendus officiels;

d) Quand on aura quelque expérience du déroulement et des résultats de ces pourparlers, la Commission verra s'il est opportun d'en avoir d'autres semblables ou s'il est préférable d'en modifier l'organisation;

2. *Demande* au secrétaire exécutif :

a) D'organiser le plus tôt possible des pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional;

b) De se procurer des renseignements généraux sur les problèmes que chaque spécialiste a l'intention d'aborder au cours des pourparlers, et de communiquer ces renseignements aux gouvernements intéressés;

c) De prendre toutes les autres dispositions voulues.

196e séance,
11 mars 1958.

24 (XIV). Transports et communications

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant acte de la recommandation faite au paragraphe 71 du rapport du Comité des transports intérieurs (septième session) [26],

Décide de donner désormais au Comité des transports intérieurs le nom de « Comité des transports intérieurs et des communications ».

196e séance,
11 mars 1958.

[25] E/CN.11/472.
[26] E/CN.11/476.

25 (XIV). Mise en valeur du bassin inférieur du Mékong

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris connaissance du rapport du Comité de coordination des études relatives au bassin inférieur du Mékong [27]

1. *Se félicite* de l'ampleur de la collaboration internationale déjà réalisée et des mesures concertées prises par le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la République du Viet-Nam pour mettre en valeur le bassin inférieur du Mékong;

2. *Se déclare persuadée* que la mise en valeur de ce bassin aidera puissamment à accélérer le développement économique et à améliorer les conditions de vie dans cette région;

3. *Se déclare très sensible* aux offres d'aide que plusieurs Membres des Nations Unies ont déjà faites en vue des études et enquêtes que la Mission d'études des Nations Unies avait recommandé d'effectuer sur le bassin inférieur du Mékong;

4. *Invite* l'Organisation des Nations Unies à considérer cette entreprise comme tâche de première urgence dès la création du Fonds spécial;

5. *Prie* le secrétaire exécutif de prêter toute assistance au Comité de coordination pour faciliter la mise en œuvre du programme d'études.

197e séance,
12 mars 1958.

26 (XIV). Inclusion de l'Iran dans le domaine géographique de la Commission et admission de l'Iran comme membre de la Commission

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême Orient,

Ayant examiné les communications [28] par lesquelles le Gouvernement iranien, les 11 et 12 février 1958, a demandé à devenir membre de la Commission et à faire comprendre le territoire de l'Iran dans son périmètre géographique,

Reconnaissant qu'associer l'Iran aux travaux de la Commission aidera à la réalisation des objectifs assignés à la Commission lors de sa création,

1. *Recommande* au Conseil économique et social d'approuver que le territoire de l'Iran soit compris dans le domaine géographique de la Commission pour l'Asie et l'Extrême-Orient et que l'Iran soit membre de la CEAEO;

[27] E/CN.11/475.
[28] E/CN.11/474 et Add.1.

2. *Recommande également* au Conseil économique et social de modifier de la façon suivante le mandat de la Commission :

a) Au paragraphe 2 du mandat, qui énumère les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, ajouter après « l'Indonésie » les mots « l'Iran »;

b) Au paragraphe 3 du mandat (liste des membres de la Commission), ajouter après « l'Indonésie » les mots « l'Iran ».

199e séance,
14 mars 1958.

Quatrième partie

PROJET DE RÉSOLUTION A L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le Conseil économique et social,

Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient pour la période allant du 29 mars 1957 au 15 mars 1958 [29] et des recommandations, des résolutions, du programme de travail et de l'ordre de priorité qui figurent dans les deuxième, troisième et cinquième parties de ce rapport.

200e séance,
15 mars 1958.

[29] E/3102.

Cinquième partie

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITÉ

374. A sa 200e séance, tenue le 15 mars 1958, la Commission a approuvé à l'unanimité le programme de travail et l'ordre de priorité qui sont exposés plus loin.

375. Ce programme est fondé sur les recommandations des organes subsidiaires de la Commission qui se sont réunis depuis la dernière session de la Commission : Conférence des statisticiens d'Asie (première session); Sous-Comité de la sidérurgie (septième session); Groupe de travail des petites industries et de la distribution commerciale des produits de l'artisanat (cinquième session); Groupe de travail du développement et des plans économiques (troisième session); Sous-Comité des voies fluviales (quatrième session); Sous-Comité des ressources minérales (troisième session); Sous-Comité des chemins de fer (cinquième session); Troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques; Comité du commerce (première session); Sous-Comité de l'énergie électrique (sixième session); Comité des transports intérieurs (septième session) et Comité de l'industrie et des ressources naturelles (dixième session).

376. Le programme de travail comprend celui que le secrétaire exécutif et le Directeur général de la FAO ont approuvé pour la division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture. Le secrétaire exécutif a également consulté l'OIT, l'UNESCO, l'OMS, l'OMM, le Fonds et l'UIT pour les projets qui intéressent leurs domaines respectifs.

Principes généraux

377. Comme par le passé, en arrêtant le programme de travail et l'ordre de priorité, la Commission s'est conformée aux instructions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, touchant les programmes et l'ordre de priorité dans le domaine économique et le domaine social, la concentration des efforts et des ressources, le contrôle et la limitation de la documentation, le calendrier des conférences et d'autres questions connexes. Elle a prêté une attention particulière aux recommandations faites dans les résolutions suivantes du Conseil économique et social : 324 (XI), 362 B (XII), 402 B (XIII), 451 A (XIV), 497 C (XVI), 553 (XVIII), 557 (XVIII), 590 (XX), 597 (XXI), 604 (XXI), 630 (XXII) et 664 (XXIV).

378. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 664 (XXIV) et l'Assemblée générale, dans sa résolution 1158 (XII) ont noté avec satisfaction les efforts que les Commissions économiques régionales poursuivent en vue d'améliorer la coordination et la rationalisation de leurs programmes, en exécution de la résolution 630 A I (XXII) du Conseil. L'Assemblée générale s'est dite convaincue que ces efforts aboutiraient à un échange plus efficace de renseignements et de connaissances pratiques sur des questions d'intérêt commun et elle a exprimé l'espoir que les Commissions

économiques régionales continueraient à fournir leurs précieux services et poursuivraient leurs efforts, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil économique et social. La Commission s'est déclarée fort satisfaite de ces résolutions.

379. L'attention de la Commission a été particulièrement attirée sur la résolution 664 (XXIV) du Conseil économique et social, relative à la « Concentration des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme ». L'annexe de cette résolution (qui était jointe au rapport du Comité de coordination du Conseil), et en particulier l'introduction et la section IV (Action économique régionale) intéressaient particulièrement la Commission et ses organes subsidiaires. Le secrétaire exécutif avait déjà signalé cette résolution et son annexe à l'attention des organes subsidiaires. La Commission a tenu compte de l'alinéa *c*) du paragraphe 1 et des paragraphes 3, 12 et 13 de l'annexe, qui réaffirment, pour guider l'action future, certains principes de coordination, et qui étaient spécialement pertinents au moment où elle examinait son programme de travail et l'ordre de priorité.

380. La Commission a noté que les questions suivantes reviendraient devant le Conseil économique et social, quand il étudierait le rapport du Secrétaire général : *a*) les liens entre les travaux des Commissions économiques régionales et le Programme élargi d'assistance technique; *b*) l'équilibre entre les entreprises essentiellement économiques et les entreprises techniques; *c*) les liens entre les travaux des Commissions économiques régionales et les programmes sociaux des Nations Unies. La Commission espère pouvoir faire connaître ses idées sur ces questions lors de la prochaine session, en vue de faciliter au Secrétaire général la rédaction de son rapport.

Révision du programme de travail

381. La Commission a noté que le Comité du commerce, le Comité des transports intérieurs et le Comité de l'industrie et des ressources naturelles avaient réexaminé le programme de travail, dans leurs domaines respectifs, en s'aidant des critères adoptés par la Commission à sa treizième session [30]. A cet égard, la Commission a également pris note de l'exposé du secrétaire exécutif sur les méthodes adoptées, les progrès réalisés et les résultats obtenus dans la concentration sur des problèmes majeurs et dans la collaboration et l'action concertée avec les autres services du Secrétariat des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'AAT, toutes mesures dont le Secrétariat n'a pas cessé, depuis la dernière session, d'avoir la nécessité présente à l'esprit. Le secrétaire exécutif avait déclaré, à la vingt-quatrième session du Conseil économique et social, qu'il ne fallait pas s'attendre tous les ans à une opération « d'élagage » aussi importante qu'à la treizième session et que si la Commission comptait « élaguer » le programme tout au long de l'année lors des réunions de ses divers organes subsidiaires, de façon à avancer graduellement dans ce sens, elle ne prévoyait pas de changement radical : la Commission a fait sienne cette déclaration.

382. On trouvera ci-dessous l'énoncé des modifications apportées au programme de travail et à l'ordre de priorité par suite de l'application de ces critères pendant la période considérée. Le nombre total des travaux prévus dans le programme de travail pour 1958–1959 est de 85, contre 90 l'année précédente.

A. — *Nouveaux projets* [31]

21–06 Groupe de travail des travaux de terrassement
33–03 Etude des centrales thermiques
34–04 Etude du prix de revient dans l'industrie du bâtiment
35–03 Etude de la demande d'acier
36–04 Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de la région de la CEAEO
41–03 Etude comparative des méthodes à employer pour fixer les tarifs-marchandises
44–06 Utilisation des locomotives et travail des ateliers d'entretien

B. — *Travaux achevés* [32]

21–06 Troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques [33]
33–03 Potentiel hydro-électrique de chaque pays de la région : ses limites brutes, techniques et économiques
34–02 Principes directeurs des normes de l'habitation et des codes de la construction à l'intention des pays de la CEAEO

C. — *Travaux rayés du programme* [32]

34–06 Développement des matériaux de construction
35–05 Etude du marché
41–01 *d*) Publication du *Railway Statistics Bulletin* (annuel)
41–03 Mécanisation de la comptabilité des entreprises de transport
42–01 *b*) Construction et entretien des routes
42–03 Sécurité de la circulation routière
44–01 Locomotives et autorails diesel
44–02 Amélioration de la rotation du matériel roulant
44–03 Fréquence des accidents de chemins de fer et mesures à prendre pour les éviter
44–05 Normalisation du matériel roulant

[30] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-quatrième session, Supplément n°* 2, par. 319.

[31] Les numéros sont ceux du programme de travail et de l'ordre de priorité joint au présent document.

[32] Les numéros du projet sont ceux du programme de travail et de l'ordre de priorité publiés dans le rapport précédent de la Commission *(Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-quatrième session, Supplément n° 2)*.

[33] Le compte rendu de la Conférence paraîtra en 1958.

D. — *Travaux amalgamés à des travaux majeurs*

Anciens travaux [31]		*Travaux amalgamés* [31]	
02–04	Rôle d'une aide élargie à l'effort personnel dans le développement économique	02–04	Rôle d'une aide élargie à l'effort personnel dans le développement économique, en particulier pour l'industrialisation et l'agriculture villageoise [34]
11–03	*c*) Le rôle de la collectivité rurale dans le développement de l'agriculture et les aspects économiques du développement communautaire.		
03–01	Compilation des statistiques	03–01	Statistiques : compilation et méthodes
03–02	Méthodes statistiques		
03–06	Méthodes d'estimation de la formation de capital	03–03	Conférence des statisticiens d'Asie
32–01	Diffusion de renseignements techniques	32–01	Développement et coordination de la recherche et des expériences des pays de la région et diffusion de renseignements techniques
32–02	Développement et coordination de la recherche et des expériences par les pays de la région		
32–05	Etudes sur les techniques de production et de distribution commerciale	32–02	Aspects économiques, production et techniques de commercialisation des industries familiales et de la petite industrie
33–01	Revue des progrès accomplis dans le domaine de l'énergie électrique en Asie et en Extrême-Orient	33–01	Diffusion de renseignements techniques
33–03	Potentiel hydro-électrique de chaque pays de la région : ses limites brutes, techniques et économiques		
33–04	Normes pour l'usine et l'équipement électrique et normalisation des méthodes de réseau		
	Méthodes d'estimation de la demande future d'énergie (nouveau travail proposé par le Sous-Comité de l'énergie électrique)	33–04	Etude intégrée de la demande et des ressources de combustible et d'énergie dans la région de la CEAEO
34–05	Revue périodique de la situation en matière d'habitation et des programmes de logement et de construction dans la région, en relation avec l'évolution économique et sociale	34–01	Habitation, planification et construction urbaines et rurales
36–03	Etude des méthodes et de l'équipement pour les levés aériens	36–03	Diffusion de renseignements sur les méthodes de recherche, d'extraction et de traitement des minerais, et études techniques relatives à certains minerais
36–04	Recherche, exploitation et utilisation, dans la région, des charbons de qualité inférieure	36–07	Classification et utilisation des charbons de la région
36–06	Recueil des réglementations existantes qui régissent la mise en valeur des ressources minérales dans la région	36–05	Groupe de travail de spécialistes de la législation minière

E. — *Passage à la classe supérieure* [31]

03–03 Conférence des statisticiens d'Asie — du groupe 2 au groupe 1

11–02 Financement et crédit agricoles — ancien travail 11–05 *d*) du programme pour 1957–1958, reclassé

11–08 Recherches d'économie agricole — ancien travail 11–03 *d*) du programme pour 1957–1958, reclassé

36–01 Cartes géologiques, minéralogiques et tectoniques etc. — du groupe 2 au groupe 1

44–01 Signalisation ferroviaire en fonction de la vitesse, de la sécurité et de l'accroissement de la capacité des lignes — du groupe 3 au groupe 2

44–03 Etude des possibilités de transport ferroviaire par container, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement — du groupe 3 au groupe 2

[31] Voir note 31, page 50.

[32] Voir note 32, page 50.

F. — *Passage à la classe inférieure* [33]

43–06 Dragage des voies fluviales — du groupe 2 au groupe 3 (43–08) [32]

Portée et tendances futures du programme de travail

383. La Commission a pris acte de la résolution 665 C (XXIV) du Conseil économique et social, laquelle « prie le Secrétaire général de faire, à la lumière des principes énoncés dans l'annexe de la résolution 664 (XXIV), en date du 1er août 1957, une évaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes ordinaires de l'Organisation des Nations Unies dans

[33] Voir note 33, page 50.

[34] En coopération avec l'étude entreprise par la Direction des affaires sociales du Siège des Nations Unies sur le développement communautaire dans ses rapports avec le processus d'industrialisation.

ces domaines [domaine économique, domaine social et domaine des droits de l'homme] pour la période 1959–1964, et d'en saisir le Conseil à sa vingt-huitième session ». Elle a prié le secrétaire exécutif de se conformer aux décisions que prendront, au sujet de la mise en œuvre de la résolution 665 C (XXIV) du Conseil, le Comité administratif de coordination et le Conseil économique et social lui-même, et de faire rapport à la Commission à sa prochaine session. La Commission exposera à sa prochaine session ses conclusions sur l'orientation, la nature, la portée et les tendances futures de ses travaux, en fonction des besoins des pays de la région.

Contrôle et réduction de la documentation

384. La Commission a noté que le secrétaire exécutif avait pris, conformément à la résolution 789 (VIII) de l'Assemblée générale, des mesures pour limiter le nombre des documents et leur volume, et qu'il les revoyait afin de réduire encore le nombre et le volume des documents en 1958, suivant les instructions de la résolution 1203 (XII) de l'Assemblée générale. Pour s'y conformer, on a abrégé les comptes rendus analytiques de la Commission et de ses Comités. On a contrôlé strictement le volume et la qualité des études du secrétariat. Le service d'édition, créé pendant l'année à la CEAEO, a permis de reviser avec plus de soin les publications du secrétariat et de réduire sensiblement le volume de la documentation. Pour alléger la tâche du secrétariat, on a, chaque fois qu'il a été possible de le faire, demandé aux universités, aux institutions nationales, privées ou publiques, ou aux organisations non gouvernementales d'entreprendre certaines études. La Commission a noté que le secrétaire exécutif avait l'intention de poursuivre l'application de ces principes.

Calendrier des conférences

385. A sa treizième session, la Commission a adopté un projet de calendrier des conférences qui prévoyait que l'on ne convoquerait aucun organe subsidiaire si l'on n'était pas certain d'avoir une participation suffisante des gouvernements et de disposer d'une documentation adéquate en temps utile. En 1957, il n'y a eu que 18 conférences, bien que la Commission en eût approuvé 19. La Commission se propose d'être encore plus stricte dans les années à venir. En choisissant les lieux de réunion, elle a donné la préférence, dans toute la mesure du possible, au siège de la CEAEO. Elle n'a fait exception à la règle que pour accepter l'invitation ferme d'un gouvernement ou pour faire droit à des considérations techniques convaincantes, comme la possibilité d'étudier sur place des emplacements ou des installations. A cet égard, la Commission se conformera strictement à la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale.

Entreprises régionales en collaboration avec l'administration de l'assistance technique

386. Comme les années précédentes, l'AAT a collaboré avec le secrétariat de la CEAEO à l'exécution de plusieurs projets. L'initiative de la plupart de ces projets : formation professionnelle, centres de recherche et de démonstration, cycles d'études, voyage d'étude, usines-pilotes, etc., revenait le plus souvent à la Commission, conformément à la résolution 222 (IX) du Conseil. De plus, dans certains cas, l'AAT a accepté d'apporter, son concours à des conférences et à des réunions de spécialistes organisées par la CEAEO, en fournissant les services de spécialistes étrangers à la région. L'AAT a également prêté son assistance en envoyant une mission d'étude dans le bassin inférieur du Mékong.

387. La Commission a constaté que si l'AAT reconnaît l'intérêt des entreprises régionales, elle n'est pas en mesure de les financer toutes. La Commission a exprimé l'espoir qu'on pourrait à l'avenir réaliser de façon plus souple les entreprises régionales inscrites à son programme de travail.

Collaboration avec les institutions spécialisées

388. La Commission a constaté que bon nombre des projets énumérés ci-après devaient s'exécuter conjointement avec des institutions spécialisées ou avec leur collaboration. On a évité les doubles emplois avec les travaux des institutions spécialisées en suivant de près leur activité dans des domaines connexes et en dressant les plans longtemps à l'avance et de concert avec elles, de façon à conjuguer les efforts dans tous les cas où la collaboration avec ces institutions promet de meilleurs résultats et une meilleure utilisation des fonds de la communauté internationale. Le secrétaire exécutif a pris pour principe de n'adresser à une institution spécialisée aucune demande d'étude nouvelle ou de travail nouveau avant que les secrétariats intéressés n'en aient arrêté les bases d'un commun accord. L'actuel programme de travail ne contient aucun projet qui demanderait de nouvelles études aux institutions spécialisées ou exigerait d'importants changements dans leur programme de travail, ou des crédits supplémentaires.

Aspects sociaux du développement économique

389. La Commission n'a pas oublié qu'en 1956, le Secrétaire général avait pris des mesures pour créer au secrétariat de la CEAEO une Division des affaires sociales. C'est le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales qui a arrêté le programme de travail de la Division, en étroite consultation avec le secrétaire exécutif. En 1957, le travail de la Division a porté sur le développement communautaire, la démographie, la défense sociale et les services sociaux en général. Le personnel de cette Division, ainsi que celui de la Direction des affaires sociales du Siège des Nations Unies, s'attachent à collaborer de plus en plus avec les autres divisions du secrétariat de la CEAEO, notamment dans les domaines de la planification régionale, de l'industrialisation, du développement communautaire, de l'évolution démographique et du développement économique. Le personnel de la Division a été au com-

plet en 1957. En sus des services qu'elle rend aux gouvernements, la Division contribue de plus en plus à mettre en œuvre dans la région la politique sociale des Nations Unies, et à mieux faire comprendre les rapports entre les programmes économiques et les programmes sociaux.

Exécution du programme de travail

390. Par le passé, la Commission avait autorisé le secrétaire exécutif, pour l'exécution des projets, à convoquer, dans la limite des ressources disponibles, toutes conférences, réunions de groupes d'experts ou de spécialistes qu'il jugerait utiles, à condition d'obtenir l'accord préalable des gouvernements intéressés et de consulter les institutions spécialisées compétentes. La Commission a maintenu cette autorisation.

391. S'il est souhaitable que le programme soit aussi définitif que possible, il n'en est pas moins vrai que certains facteurs imprévisibles peuvent rendre nécessaire plus tard la modification ou l'abandon de certains projets, ainsi que la fixation d'un ordre de priorité différent. Pour cette raison, la Commission a, comme par le passé, laissé au secrétaire exécutif la faculté de modifier ou d'ajourner certains projets et de modifier l'ordre de priorité dans le cadre du programme tracé par la Commission si, à son avis, des événements venaient à rendre ces modifications nécessaires.

392. Le secrétaire exécutif a signalé que le présent projet de programme de travail pourrait s'exécuter avec le personnel mis à la disposition du secrétariat en 1958/59, en vertu du budget approuvé pour 1958 par l'Assemblée générale à sa douzième session, et à la condition que le secrétariat ait à peu près le même nombre de fonctionnaires en 1959/60; la Commission a pris acte de cette déclaration. La Commission a estimé qu'il y a maintenant un rapport satisfaisant entre l'effectif du secrétariat en général et le programme de travail, lequel s'inspire des principes et critères adoptés par la Commission à sa treizième session et des directives du Conseil économique et social, notamment de la résolution 664 (XXIV). La Commission a également pris note de la déclaration du secrétaire exécutif (paragraphe 260) sur les conséquences financières de la proposition d'admettre l'Iran comme membre de la Commission et de comprendre son territoire dans le périmètre géographique de la Commission. A cet égard, il ne demanderait pas d'augmentation budgétaire pour 1959, mais il faudrait sans doute, dans les années à venir, engager deux hauts fonctionnaires de plus pour les services organiques.

Notes explicatives

393. Le projet de programme de travail est divisé en cinq sections générales : I. Travaux généraux (recherches et plans, assistance technique et services consultatifs); II. Agriculture; III. Défense contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques; IV. Industrie et commerce; V. Transports intérieurs. Il n'a été jugé ni possible ni utile de tenter de déterminer un ordre de priorité entre ces sections générales ou entre leurs subdivisions [35].

394. Dans chaque section (I, II, III, etc.), dans chaque subdivision (A, B, C, etc.) ou dans chaque groupe (1, 2, 3, etc.), les travaux sont classés, conformément à la résolution 402 B (XIII) du Conseil, en trois groupes, à savoir :

Groupe 1. — *Travaux prioritaires de caractère permanent*

395. Ce groupe comprend les entreprises et les travaux que la Commission et son secrétariat, en vertu du mandat de la Commission et des résolutions adoptées, doivent poursuivre en permanence. Des études et des rapports sont prévus périodiquement. Les études peuvent différer les unes des autres ou se compléter mutuellement selon les pays, les problèmes et la période qu'elles couvrent. Il n'y a pas d'ordre de priorité entre les travaux de ce groupe, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 2. — *Travaux prioritaires spéciaux*

396. Ce groupe comprend les travaux qui, une fois terminés, ne sont plus repris et pour lesquels on peut prévoir une durée approximative. Il embrasse les travaux qui n'entrent pas dans le cadre très général des travaux permanents (groupe 1), ainsi que certains aspects des travaux permanents. Conformément aux recommandations du Conseil et de son Comité de coordination, il est donné une durée approximative pour presque tous les travaux du groupe 2. Il n'y a pas d'ordre de priorité entre les travaux de ce groupe, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 3. — *Autres travaux*

397. Ce groupe comprend les travaux qui, en raison du manque de personnel ou d'argent devront être différés et ne pourront probablement se faire ni en 1958, ni en 1959. On a indiqué une durée approximative pour l'achèvement de presque tous les travaux spéciaux inscrits dans ce groupe. Les travaux sont classés par ordre de priorité, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure que des ressources deviendront disponibles, les travaux du groupe 3 s'exécuteront dans chaque section ou subdivision, dans l'ordre où ils sont énumérés.

398. Pour répartir les travaux entre les trois groupes mentionnés ci-dessus, on s'est servi de certains critères, notamment de l'importance intrinsèque de chaque entreprise, ainsi que la possibilité d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

---

[35] Si on laisse de côté les services consultatifs et l'assistance technique, ces sections générales correspondent à la répartition des travaux entre les cinq divisions organiques du secrétariat : Division de la recherche et des plans, Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture, Bureau de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques, Division de l'industrie et du commerce, Division des transports.

Liste annotée des divers travaux pour 1958 et 1959

Note : La lettre « *s* » indique les projets qui impliquent coopération avec une ou plusieurs institutions spécialisées. La lettre « *t* » signifie que la CEAEO a obtenu ou va solliciter l'aide de l'Administration de l'assistance technique.

I. — TRAVAUX GÉNÉRAUX

A. — *Recherche et plans*

1. — Revue et analyse de la conjoncture actuelle

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

01–01 *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (publication annuelle)

Autorisation : Mandat de la Commission et résolutions de la Commission E/CN.11/63 du 8 décembre 1947 et E/CN.11/222 du 28 octobre 1949. Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Publication annuelle de l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient.* Etude et analyse de la situation économique de la région et des problèmes économiques qui s'y posent.

01–02 *Economic Bulletin for Asia and the Far East* (publication trimestrielle)

Autorisation : Mandat de la Commission et résolutions de la Commission E/CN.11/63 du 8 décembre 1947 et E/CN.11/222 du 28 octobre 1949. Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Comprend des revues périodiques de la situation économique en Asie et en Extrême-Orient, des statistiques économiques courantes, des études et des rapports de réunions sur le développement économique et les sujets connexes, ainsi que des articles spéciaux.

2. — Développement économique

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

02–01 *Développement et plans économiques* [36]

Autorisation : Groupe de travail pour le développement et les plans économiques, troisième session, 1957. Résolution 16 (XII) de la Commission; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) Etude analytique du développement économique et de la planification du développement économique dans les pays de la région de la CEAEO, avec l'accord et la coopération des gouvernements intéressés;

b) Etude sur les problèmes et les politiques du développement économique de base, y compris les aspects financiers, notamment en ce qui concerne la région de la CEAEO;

c) Elaboration d'un corpus des techniques de programmation du développement économique, y compris les méthodes d'extrapolation économique adaptées à la situation des pays de la région de la CEAEO;

d) Groupe de travail du développement et des plans économiques. La quatrième session, prévue pour septembre 1958, portera sur l'industrialisation et ses rapports avec le développement économique (Réunions précédentes : 1955, problèmes et techniques de la planification économique; 1956, politique de développement et mise en œuvre des programmes de développement; 1957, en collaboration avec la FAO, développement agricole).

02–02 *Mobilisation des ressources financières pour le développement économique*

Autorisation : (Voir le projet 02–01).

Description : Analyse des moyens qui permettent de se procurer des ressources financières nationales et internationales suffisantes et régulières pour le développement économique des pays de la région de la CEAEO, notamment études des méthodes qui permettent d'accroître l'épargne intérieure par des mesures d'ordre privé ou public, d'augmenter et de stabiliser les rentrées de devises et d'accroître l'arrivée des capitaux de sources publiques ou privées.

02–03 (*s*) *Accroissement de la population et développement économique*

Autorisation : Résolution 20 (XIII) de la Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Analyse des rapports entre l'accroissement de la population et le développement économique dans la région de la CEAEO. Avec l'assistance de la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

02–04 (*s*) *Rôle d'une aide élargie à l'effort personnel dans le développement économique, en particulier pour l'industrialisation et l'agriculture villageoise*

Autorisation : Commission, onzième (1955), douzième (1956), treizième (1957), et quatorzième sessions (1958).

Description : Analyse de la contribution immédiate et éventuelle au développement économique en général du développement communautaire et d'autres mesures analogues de coopération, en particulier de l'industrialisation et de

[36] En coordination avec les travaux 11-03 et 31.01.

l'agriculture villageoise. Avec l'aide du Bureau des affaires sociales des Nations Unies et en collaboration avec la FAO. Date d'achèvement : 1959 [37].

02-05 *Etude des tendances et de l'avenir du marché du bois*

(*s*) Autorisation : Commission, onzième (1955), douzième (1956), treizième (1957), et quatorzième sessions (1958).

Description : Etude de la production et de la consommation de bois en Asie et en Extrême-Orient et des tendances probables jusqu'en 1965 et 1975, à la lumière de l'évolution probable de l'économie, de l'accroissement de la population, etc. Projet commun FAO/CEAEO. Date d'achèvement : 1959.

3. — Statistiques

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

03-01 *Statistiques : compilation et méthodes*

Autorisation : Mandat de la Commission. Résolution de la Commission E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949. Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) Etablissement de séries statistiques de base pour les pays de la CEAEO, y compris celles qui sont publiées dans l'*Economic Bulletin* trimestriel;

b) Etablissement de statistiques pour les analyses spéciales qu'exigent les travaux du secrétariat.

c) Etude des méthodes utilisées pour le rassemblement et la compilation des statistiques dans les pays de la CEAEO; étude critique des statistiques, notamment pour les rendre comparables et conformes aux normes internationales. Maintien d'une liaison étroite avec les statisticiens de la région en vue d'améliorer les méthodes statistiques. Ce travail se fera en collaboration avec le Bureau de statistique et d'autres sections du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec des institutions spécialisées.

d) Centre pour l'échange de renseignements sur les techniques statistiques. Réunion et diffusion de renseignements sur les méthodes statistiques en divers domaines, particulièrement sur celles qui sont déjà en usage dans les pays de la région. La communication aux pays de la CEAEO de renseignements sur les techniques statistiques utilisées dans les pays n'appartenant pas à la région pourra aussi être entreprise, en coopération avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, le secrétariat de la CEE et celui de la CEPAL, et les institutions spécialisées.

03-02 *Organisation des services statistiques et activité de ces services*

Autorisation : Mandat de la Commission. Résolution de la Commission E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949. Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Enquête sur les modifications apportées aux services statistiques dans les pays de la région, et à leur activité, notamment en ce qui concerne l'amélioration des statistiques disponibles, des méthodes de rassemblement et de la portée. La quatrième étude paraîtra en 1960. (Etudes précédentes publiées en 1951, 1953 et 1956).

03-03 *Conférence des statisticiens d'Asie*

Autorisation : Mandat de la Commission. Résolution de la Commission E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949. Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) La deuxième Conférence aura lieu en novembre 1958 et étudiera les programmes de longue portée, les besoins de formation de personnel, les applications des sondages statistiques, les recensements, etc. (Une réunion préparatoire a eu lieu en avril 1957. Les précédentes conférences régionales de statisticiens se sont tenues en 1951, 1952, 1954 et 1956).

b) Des groupes de travail se réuniront périodiquement pour étudier certains problèmes statistiques. La première réunion de spécialistes qui s'occupera des sondages, est prévue pour 1958.

c) Etude permanente, en collaboration avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, des méthodes et normes statistiques applicables dans la région de la CEAEO, en vue d'améliorer et d'élargir la base des statistiques. A cet égard, on a déjà entrepris l'étude des méthodes d'évaluation de la formation de capital.

Groupe 2. — Travaux prioritaires spéciaux

03-04 *Groupe d'études des problèmes de classification budgétaire*

(*t*)

Autorisation : Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Un troisième groupe d'études des problèmes de classification et de gestion budgétaires se réunira en 1960, en coopération avec le Service des études fiscales et financières de la Direction des affaires économiques

[37] En coordination avec les travaux 11-03 et 31-01.

de l'Organisation des Nations Unies et l'AAT. (Des groupes d'études sur le même sujet se sont réunis en 1955 et en 1957.)

B. — *ASSISTANCE TECHNIQUE ET SERVICES CONSULTATIFS*

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

04–01 *Services consultatifs*

(*s*, *t*) Autorisation : Mandat de la Commission. Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Dans la limite de ses ressources et en consultation avec le BAT, l'AAT et les institutions spécialisées, le secrétariat fournira, à la demande des gouvernements intéressés et au titre des divers travaux de son programme, des services consultatifs de spécialistes aux pays de la région. Une équipe de spécialistes pourra visiter tel pays qui en ferait la demande pour fournir des services consultatifs, notamment pour l'aider à formuler et à mettre en œuvre son programme de développement économique.

04–02 *Coopération au programme d'assistance technique*

(*t*) Autorisation : Mandat de la Commission. Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) Aide en vue de développer les fonctions d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, à la demande des organes compétents, selon qu'il conviendra;

b) Coopération avec l'AAT pour l'établissement des plans et la mise en œuvre des projets d'assistance technique régionale recommandés par la Commission;

c) Aide aux gouvernements qui en feront la demande pour préparer ou établir les demandes d'assistance technique.

II. — AGRICULTURE [38]

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

11–01 (*s*) *Etude permanente des événements économiques d'actualité survenus dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation en Asie et en Extrême-Orient*

Autorisation : Commission, onzième (1955), douzième (1956), treizième (1957), et quatorzième sessions (1958).

Description : Fourniture de renseignements sur les questions d'alimentation et d'agriculture pour :

a) Toutes les études de la CEAEO qui ont des incidences sur l'alimentation et l'agriculture, notamment l'Etude économique (annuelle) et l'*Economic Survey* (semestriel);

b) Le Bureau régional et le siège de la FAO, ainsi que les conférences régionales de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

11–02 *Financement et crédit agricoles*

(*s*) Autorisation : Commission, onzième (1955), douzième (1956), treizième (1957) et quatorzième sessions (1958).

Description : Rassemblement, analyse et diffusion de renseignements sur les institutions et les méthodes qu'utilisent les pays de la région pour procurer aux cultivateurs des fonds ou du crédit pour le développement agricole.

11–03 *Développement et plans agricoles* [39]

Autorisation : Troisième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques, septembre 1957. Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etudes sur le développement et les plans agricoles, notamment :

a) Etude des plans de développement agricole des pays de la région, et spécialement des méthodes de planification agricole;

b) Rapports entre l'agriculture et l'industrie, en tenant compte de la nécessité d'assurer un développement rapide des pays de la région;

c) Effets du développement communautaire sur l'agriculture villageoise (en coordination avec le projet 02–04).

11–04 *Facteurs qui influencent la demande de denrées alimentaires*

Autorisation : Commission, onzième (1955), douzième (1956), treizième (1957) et quatorzième sessions (1958).

Description : Rassemblement et analyse de renseignements relatifs à la consommation dans les pays de la région; méthodes à employer pour l'analyse des tendances de la consommation alimentaire et la prévision de la demande de denrées alimentaires, en vue de la planification du développement économique.

11–05 (*s*) *Etude de la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles*

Autorisation : Commission, onzième (1955), douzième (1956), treizième (1957) et quatorzième sessions (1958).

Description : *a*) Rassemblement, analyse et diffusion de renseignements sur la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles et sur la politique de soutien de l'agriculture dans les pays de la région;

[38] Cette partie du programme de travail se fonde sur les décisions prises par la Commission à sa treizième session et sur les propositions arrêtés d'un commun accord par le Directeur général de la FAO et le secrétaire exécutif de la CEAEO pour tenir compte des faits survenus depuis la treizième session.

[39] En coordination avec les travaux 02-01, 02-04 et 31-01.

b) Cycle d'études CEAEO/FAO sur la politique de soutien et de stabilisation des prix et des revenus agricoles en Asie et en Extrême-Orient, mars 1958.

11–06 *Les excédents agricoles et le développement économique*

(*s*) Autorisation : Commission, treizième (1957) et quatorzième sessions (1958).

Description : Etudes sur l'écoulement des excédents agricoles, notamment en ce qui concerne les méthodes et des problèmes de l'emploi des excédents agricoles dans la région pour le développement économique (en coordination avec les travaux relatifs au commerce).

11–07 *Commercialisation des produits agricoles* [40]

(*s, t*) Autorisation : Commission, onzième (1955) douzième (1956), treizième (1957), et quatorzième sessions (1958).

Description : *a*) Etudes sur les problèmes de la commercialisation de certains produits, notamment le sucre, le riz, le tabac, les produits laitiers, la viande. Monographies nationales que rédigeraient, si possible, des institutions nationales avec l'aide éventuelle du Programme élargi d'assistance technique ou d'autres concours, le secrétariat traitant les aspeets régionaux;

b) Une réunion technique commune CEAEO/FAO sur la commercialisation des produits agricoles est prévue pour 1959.

11–08 *Recherches d'économie agricole*

(*s*) Autorisation : Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Examen de l'état et de la portée des études et recherches d'économie agricole dans les pays de la région. Date d'achèvement : 1958.

III. DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

21–01 *Mise en valeur à fins multiples des bassins fluviaux* [41]

(*s*) Autorisation : Commission, septième (1951) et treizième sessions (1957).

Description : Etude et développement de la mise en valeur à fins multiples de bassins fluviaux de la région :

a) Etude par pays des ressources hydrauliques, utilisation actuelle et plans de mise en valeur; étude et analyse des problèmes et difficultés rencontrés;

b) Rédaction de rapports détaillés sur divers sujets déterminés;

c) Analyse des plans et de l'exécution de certains ouvrages à fins multiples dans la région.

21–02 *Défense contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux* [41]

Autorisation : Commission, sixième (1950) et quatorzième sessions (1958).

Description : Etude des problèmes techniques relatifs à la défense contre les inondations et à la mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux; développement de la coopération entre les pays intéressés; services techniques et consultatifs du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong.

21–03 *Méthodes de défense contre les inondations*

Autorisation : Commission, sixième session, 1950; troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1957. Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Amélioration des méthodes de défense contre les inondations et, notamment, étude en commun, avec les organisations techniques de la région, de divers problèmes concrets. Pour l'année 1958, le travail portera sur la suite de l'étude, commencée en 1954, des méthodes employées pour la construction d'ouvrages en terre; on insistera notamment sur l'emploi efficace du travail humain ou des machines. Le cas échéant, on étudiera aussi les mesures à prendre pour assurer l'utilisation et l'entretien corrects de l'équipement mécanique de construction (études à confier au Groupe de travail prévu sous 21–06)-

21–04 *Observations hydrologiques et laboratoires d'hydrau.*

(*s*) *lique*

Autorisation : Commission, septième session, 1951; troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1957; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) Etude des principales insuffisances des renseignements hydrologiques (entreprise commune CEAEO/OMM). On signalera aux pays de la région qu'ils ont intérêt à commencer des études sur l'étendue et la nature de leurs ressources phréatiques;

b) Extension des moyens de recherche existants et programmes de recherche des laboratoires d'hydraulique.

21–05 *Diffusion de renseignements techniques sur les ouvrages de défense contre les inondations et sur la mise en valeur des ressources hydrauliques*

Autorisation : Commission, sixième (1950) et quatorzième sessions (1958).

---

[40] En coordination avec le travail 37-05.
[41] En coordination avec le travail 43-01.

Description : Publication du *Recueil de la défense contre les inondations* et du *Flood Control Journal*; distribution de rapports et de publications techniques.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

21–06 (*s, t*) *Groupe de travail du terrassement dans la région de la CEAEO*

Autorisation : Résolutions 597 A (XXI) et 618 (XXII) du Conseil économique et social; troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1957; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : La réunion étudiera l'amélioration du rendement et la réduction du prix de revient des travaux de terrassement pour diverses grandes entreprises de construction (mise en valeur à des fins multiples des ressources hydrauliques, canaux, routes et chemins de fer, etc.) [42] et certains types d'opérations minières (par exemple, extraction à ciel ouvert) [43] effectués dans la région, selon qu'on utilise le travail humain, les machines ou une combinaison de ces deux méthodes. Le Groupe de travail examinera le rapport à maintenir entre le travail humain et le travail mécanique, en tenant compte des conditions propres aux pays de la région; il étudiera aussi le choix du matériel, les problèmes de réparation, d'entretien et de remplacement des pièces, la formation du personnel d'exploitation et d'entretien et l'amélioration du calcul du prix de revient. On sollicitera la collaboration de l'OIT pour la formation de la main-d'œuvre. On demandera la collaboration de l'AAT à l'exécution de ce projet. La session du Groupe de travail, pendant le deuxième semestre de 1959, sera organisée en commun par la CEAEO et la Direction des affaires économiques.

21–07 *Organisation de l'aménagement des bassins fluviaux dans divers pays de la région* [44]

Autorisation : Commission, onzième (1955) et quatorzième sessions (1958).

Description : Etude des organisations actuellement chargées de dresser les plans d'aménagement des bassins fluviaux et des services administratifs nécessaires à la construction et à l'exploitation des grands ouvrages d'hydraulique fluviale dans la région. Le travail a commencé en 1955. En relation avec le travail 21–01.

21–08 (*t*) *Voyage de spécialistes en Europe et en Amérique du Nord pour la visite de grands ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques*

Autorisation : Troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1957; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Organiser en 1958 un voyage de spécialistes pour la visite de grands ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques en Europe et en Amérique du Nord. La coopération de l'AAT a été demandée. Durée du voyage : environ neuf semaines. Rapport à achever et à publier en 1959.

IV. — INDUSTRIE ET COMMERCE

A. — *INDUSTRIE ET RESSOURCES NATURELLES*

1. — Généralités

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

31–01 *Développement et plans industriels* [45]

Autorisation : Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) Etude des problèmes et des techniques des plans et du développement industriel, notamment des problèmes relatifs à des industries déterminées qui ont une grande importance pour la région; par exemple industrie métallurgique et mécanique, industrie chimique, industrie du ciment.
Rapport sur les « Problèmes et progrès du développement industriel dans les pays de la région », présenté au Comité de l'industrie et des ressources naturelles à sa dixième session. Le Comité suivra l'évolution des problèmes du développement industriel.

(*s, t*) *b*) Etude des problèmes relatifs à l'emplacement des industries dans les pays de la région. Le premier rapport sera destiné au Cycle d'études sur la planification régionale, à réunir en collaboration avec la Division des affaires sociales et les institutions spécialisées compétentes (voir travail 31–02);

c) Diffusion de renseignements techniques sur l'organisation et l'administration des établissements industriels [46].

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

31–02 (*s, t*) *Cycle d'études sur la planification régionale* [47]

Autorisation : Cycle d'étude mixte ONU/UNESCO sur l'urbanisation, 1956; Commission, quatorzième session, 1958.

[42] En coordination avec les travaux 42-01, 43-01 et 44-04.
[43] En coordination avec le travail 36-02.
[44] En coordination avec le travail 31-02.
[45] En coordination avec les travaux 02-01 et 11-03.
[46] En coordination avec le travail 21-07.
[47] En coordination avec le travail 21-07.

Description : Le Cycle d'études sera organisé en commun par la Direction des affaires sociales et le secrétariat de la CEAEO. L'ordre du jour comprendra les points suivants : tendances et politiques de la planification physique, régionale et du milieu; étude de cas concrets de planification régionale, emplacement des zones industrielles, agricoles ou résidentielles et autres sujets connexes. Le secrétariat de la CEAEO étudiera l'emplacement des industries dans les zones industrielles, agricoles ou résidentielles des pays de la région. La Direction des affaires sociales et l'UNESCO étudieront les autres aspects du problème. Avec la collaboration de l'AAT.

31–03 (*t*) *Réunion de spécialistes de la pâte à papier et de l'industrie du papier en Extrême-Orient*

Autorisation : Commission, treizième (1957) et quatorzième sessions (1958).

Description : Réunion mixte CEAEO/FAO, qui doit se tenir en 1959, avec la participation de spécialistes de pays extérieurs à la région. On demandera le concours de l'AAT. L'ordre du jour comprendra les points suivants : production de papier journal avec des matières premières de la région et fabrication de papier et de pâte à papier à partir du bambou.

31–04 *Etude intégrée de la demande et des ressources de combustible et d'énergie dans la région de la CEAEO*

Autorisation : Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Sous-Comité de l'énergie électrique, sixième session, 1958; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : L'étude portera sur les ressources, la production et les besoins, actuels et latents, des pays de la région en fait de combustible, la prévision de la demande d'énergie et de combustible, les frais de production, la commercialisation et les prix de vente, les avantages et les inconvénients des diverses sources d'énergie et types de combustible, et les meilleures façons de les utiliser.

2. — Artisanat et petite industrie

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

32–01 *Développement et coordination de la recherche et des expériences des pays de la région et diffusion de renseignements techniques*

Autorisation : Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Les pays adresseront au Groupe de travail des rapports sur les recherches, les expériences et les techniques nouvelles dans divers secteurs de la production. Pour la diffusion de renseignements techniques, on insistera surtout sur les usines-pilotes et les centres de recherche.

32–02 (*s*) *Aspects économiques, production et techniques de commercialisation des industries familiales et de la petite industrie*

Autorisation : Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat, cinquième session, 1957; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude des aspects économiques de certaines industries : questions d'organisation, de gestion, de financement, de formation du personnel et de protection contre les importations; étude de la concurrence avec les grandes entreprises du pays, notamment dans les domaines de la production et de la distribution commerciale [48]. En coopération avec l'OIT. Les gouvernements devront fournir le plus tôt possible des renseignements statistiques, de la documentation et des mémoires. La prochaine étude qui portera sur l'industrie des conserves alimentaires et des fruits en boîte ou en bouteille sera achevée en 1958.

Groupe 2. — Travaux prioritaires spéciaux

32–03 *Services communs pour les industries familiales et la petite industrie, y compris la normalisation*

Autorisation : Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat, cinquième session, 1957; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Le secrétariat a achevé des rapports qui indiquent ce qui peut se faire en matière de services communs à des groupes de producteurs indépendants, en vue d'améliorer la qualité, de normaliser matières et produits, d'augmenter la production et de réduire le prix de revient dans certaines industries familiales. Le prochain rapport étudiera l'expérience acquise et les difficultés rencontrées dans certaines petites industries et passera en revue les progrès et les problèmes des petites industries dans la région; il sera terminé en 1958.

3. — Energie électrique

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

33–01 *Diffusion de renseignements techniques*

Autorisation : Sous-Comité de l'énergie électrique, sixième session, 1958; Comité de

[48] En coordination avec le travail 37-08.

l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) Articles d'intérêt régional à fournir périodiquement, notamment sur les questions suivantes : i) caractéristiques et détails des centrales, réseaux de transmission, etc., de construction récente, dans la région et ailleurs; ii) rapports techniques relatifs aux progrès réalisés dans l'évaluation du potentiel hydro-électrique des pays de la région; iii) rapports sur les difficultés rencontrées dans l'évaluation du potentiel hydro-électrique des pays de la région; iv) publications des instituts nationaux et internationaux de normalisation; v) renseignements sur les estimations de la demande future d'énergie, d'après les pays de la région, avec analyse selon les catégories de consommateurs; vi) renseignements sur les tarifs de l'énergie électrique.

b) Publication annuelle de l'*Electric Power Bulletin*, qui traitera notamment des questions suivantes : i) statistiques et renseignements sur la production et la puissance installée, par catégorie de centrales; ii) lignes de transmission (longueur et voltage); iii) consommation de combustibles (types et quantités); iv) rendement et charge des installations; v) utilisation de l'énergie électrique dans les industries lourdes et légères et dans les autres secteurs; vi) progrès de l'électrification rurale; vii) statistiques des accidents (victimes et dégâts matériels).

c) Renseignements techniques relatifs à certaines installations de production et de transport de l'énergie électrique, ou à certains aspects de ces installations, à fournir sur la demande des pays intéressés.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

33–02 *Electrification des campagnes*

(*s*, *t*) Autorisation : Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Sous-Comité de l'énergie électrique, sixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : En coopération avec la FAO, réunion d'un groupe de travail sur l'emploi de poteaux de bois pour l'électrification des campagnes. On aidera les pays de la région à dresser leurs programmes d'électrification des campagnes, notamment en ce qui concerne les applications de l'électricité dans les industries et exploitations rurales. Les pays intéressés demanderont le concours de l'AAT pour certains travaux.

33–03 *Etude des centrales thermiques*

Autorisation : Sous-Comité de l'énergie électrique, sixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : En exécution de la recommandation du Groupe d'ingénieurs électriciens de la région qui ont visité l'Europe, les Etats-Unis et l'Union soviétique en 1956, on entreprendra des études approfondies sur : i) les centrales thermiques à vapeur qui brûlent du charbon de qualité inférieure; ii) les économies que procure l'emploi, dans les centrales thermiques, de génératrices plus grandes, à pression plus forte et à température plus élevée; iii) les méthodes perfectionnées d'entretien des chaudières.

4. — Habitation et matériaux de construction

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

34–01 (*s*, *t*) *Habitation, planification et construction urbaines et rurales*

Autorisation : Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, quatrième réunion, 1956; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) Réunion périodique de groupes de travail composés de spécialistes des pays membres, chargés d'étudier les problèmes techniques, économiques et sociaux de l'habitation, y compris les problèmes essentiels relatifs aux matériaux de construction, de faire des recommandations pour le développement de l'industrie du bâtiment et des matériaux de construction et d'encourager la collaboration internationale dans ce domaine. En coopération avec la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies, l'AAT, la FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS.

b) Coordination régionale des travaux de diverses institutions, sur la base des projets et des programmes de travail de la Commission des questions sociales et du Conseil économique et social.

c) Rassemblement et diffusion de renseignements, y compris la rédaction d'études et l'emploi d'autres moyens d'information, sur les problèmes techniques, économiques et sociaux de l'habitation, sur les problèmes essentiels relatifs aux matériaux de construction,

sur les résultats des recherches, des expériences et des démonstrations relatives aux matériaux et aux procédés de construction, aux types de maisons et aux modèles de services collectifs, à la normalisation et à l'aide à l'effort personnel.

d) Revue périodique de la situation en matière d'habitation et des programmes de logement et de construction dans la région, en relation avec l'évolution économique et sociale.

34-02 *Centres régionaux de l'habitation*

(*s*, *t*) Autorisation : Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) Concours prêté selon les besoins, à l'action des Centres régionaux de l'habitation dans les zones tropicales à climat sec et à climat humide de la région. Si les pays intéressés le désirent, le concours de l'AAT sera de nouveau demandé; on sollicitera aussi celui d'autres institutions.

b) Concours prêté au Conseil de perfectionnement des Centres régionaux de l'habitation, afin de renforcer l'action régionale des Centres.

34-03 *Voyage d'étude de spécialistes des pays de la région*
(*t*) *en matière d'habitation et de matériaux de construction*

Autorisation : Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, quatrième réunion, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commisison, quatorzième session, 1958.

Description : Observation et étude des derniers perfectionnements apportés, dans les pays visités, aux méthodes et techniques employées pour l'élaboration de programmes d'habitation dans les régions nouvellement industrialisées, et aux méthodes et techniques de construction en très grande série; des progrès réalisés par les industries des matériaux de construction; de l'organisation, de l'administration et de la recherche dans l'industrie du bâtiment des pays visités.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

34-04 *Etude du prix de revient dans l'industrie du bâtiment* [49]

Autorisation : Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958, Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude du prix de revient de la construction dans les pays de la région. L'étude comprendra l'analyse comparée du coût de la construction dans les divers pays de la région, ainsi que l'examen des points suivants :

a) Administration et organisation;
b) Normes de logement;
c) Conception architecturale;
d) Conception technique;
e) Prix des matériaux;
f) Salaires dans le bâtiment;
g) Coût et frais d'exploitation du matériel de construction.

L'étude préliminaire devra être finie en décembre 1959, pour la sixième session du Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction.

[49] On a changé l'ancien titre du travail : « Développement des matériaux de construction » pour mettre en vedette les aspects économiques de l'industrie du bâtiment.

5. — Sidérurgie

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

35-01 *Etude de l'industrie et du commerce des produits sidérurgiques dans les pays de la CEAEO*

Autorisation : Sous-Comité de la sidérurgie, quatrième session, 1952, et septième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) Sidérurgie. Suite de l'étude des plans et des problèmes de l'industrie et du commerce des produits sidérurgiques dans les pays de la CEAEO; diffusion de renseignements techniques et économiques relatifs à ces problèmes, et formation de personnel; coopération intrarégionale et internationale et publication périodique de l'*Iron and Steel Bulletin*. Premier numéro achevé en juin 1957. Le deuxième paraîtra en 1959.

b) Industrie mécanique. Etude permanente des plans et des problèmes des industries mécaniques légères, moyennes et lourdes de la région de la CEAEO, notamment des fonderies.

35-02 *Diffusion de renseignements sur les aspects techniques et économiques de certaines techniques de la sidérurgie et des industries connexes qui présentent de l'intérêt pour les pays de la région de la CEAEO*

Autorisation : Sous-Comité de la sidérurgie, sixième session, 1955 et septième session, 1957. Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958. Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Ce travail portera notamment sur l'enrichissement des minerais, les nouveaux procédés de fabrication de la fonte et de l'acier, la fabrication d'électrodes et de produits réfractaires, les techniques de fonderie, et les techniques de récupération et de triage de la ferraille. Premier rapport

achevé en juin 1957. Le deuxième sera terminé en 1959.

35–03 *Etude de la demande d'acier*

Autorisation : Sous-Comité de la sidérurgie, septième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude périodique de l'évolution de la consommation d'acier et prévision de la demande d'acier dans les pays de la région de la CEAEO. Premier rapport achevé en juin 1957. Le second rapport sera terminé en 1959.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

35–04 (*t*) *Suite à donner au voyage d'étude en Europe des spécialistes de la sidérurgie*

Autorisation : Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Le Sous-Comité de la sidérurgie étudiera, à sa huitième session, le rapport du voyage d'étude.

35–05 *Spécifications pour la fonte et l'acier*

Autorisation : Sous-Comité de la sidérurgie, sixième session, 1955, et septième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude des méthodes qui permettraient de simplifier et de normaliser les spécifications pour la fabrication et l'emploi de la fonte, de l'acier et des produits sidérurgiques. Premier rapport achevé en juin 1957. Le deuxième rapport sera terminé en 1959.

6. — Ressources minérales

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

36–01 *Cartes géologiques, minéralogiques et tectoniques et travaux connexes*

Autorisation : Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Confection et revision de cartes régionales, en coopération avec le Congrès international de géologie, la Section de cartographie de l'ONU et d'autres groupes d'experts de la CEAEO. Suite à donner aux conclusions et recommandations du Groupe de travail d'experts géologues, dont le mandat a été élargi.

36–02 *Evolution de l'industrie minière dans la région*

Autorisation : Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956 et troisième session 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Examen périodique de l'activité minière de la région, portant notamment sur la découverte de nouveaux gisements, l'ouverture de nouvelles mines, l'installation et l'agrandissement d'usines de transformation de minerais et les aspects économiques de la production minière. L'étude comprendra des statistiques sur la production minérale (volume et valeur); elle relèvera également les faits importants, comme l'amélioration des méthodes de production, survenus dans d'autres régions. Les rapports précédents ont passé en revue l'évolution de 1945 à 1956. Le prochain rapport, concernant 1957, comprendra un chapitre sur le commerce des produits minéraux.

36–03 (*t*) *Diffusion de renseignements sur les méthodes de recherche, d'extraction et de traitement des minerais et études techniques relatives à certains minerais*

Autorisation : Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956 et troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) Diffusion de renseignements sur les minerais radio-actifs, les levés aériens, l'emploi d'hélicoptères et les plus récentes méthodes de prospection, d'exploitation et d'extraction pour tous les minerais, ainsi que l'équipement utilisé à cet effet. Le cas échéant, on organisera un groupe de travail sur les méthodes et le matériel utilisés pour les levés aériens. On demandera l'aide de l'AAT.

b) Les études techniques achevées jusqu'ici concernent le charbon, le minerai de fer, l'aluminium, le soufre, le kaolin et l'ilménite. En 1958-59, on entreprendra des études sur le cuivre, le plomb et le zinc. Des études sur le tungstène, l'étain et les éléments rares suivront.

c) Diffusion de renseignements sur les mesures de conservation des minerais et études sur la question.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

36–04 (*t*) *Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de la région de la CEAEO*

Autorisation : Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958

Description : Le Colloque portera sur la production, les réserves, la structure géologique, les possibilités et les programmes de

mise en valeur, les travaux de prospection, les mesures législatives relatives à l'extraction du pétrole, la main-d'œuvre et l'équipement techniques. Le Colloque est prévu pour 1958; le compte rendu en paraîtra en 1959.

36–05 (*s, t*) *Groupe de travail de spécialistes de la législation minière*

Autorisation : Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Les pays de la région ont eu communication du rapport du Service juridique de l'ONU. Le Groupe de travail fera la synthèse de la documentation pour juger dans quelle mesure les divers types de mesures législatives peuvent faciliter la mise en valeur et la conservation des ressources minérales. On demandera la collaboration de l'OIT en ce qui concerne les mesures législatives relatives à la santé publique et à la sécurité. On demandera aussi le concours de l'AAT et du Service juridique de l'ONU.

36–06 (*t*) *Voyage d'études aux Etats-Unis et au Canada d'ingénieurs des mines et de géologues de la région de la CEAEO*

Autorisation : Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958

Description : Organiser, avec la collaboration de l'AAT et des pays d'accueil, un voyage pour étudier les méthodes et le matériel actuellement utilisés aux Etats-Unis et au Canada pour la prospection et l'extraction minières. Ce voyage d'études doit avoir lieu au début de 1959.

36–07 *Classification et utilisation des charbons de la région*

Autorisation : Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, dixième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Elaboration d'un projet de classification des charbons exploités dans la région, en vue de leur utilisation rationnelle. Les échanges internationaux et les essais en laboratoire d'échantillons de charbon seront organisés en collaboration avec la CEE.

B. — *COMMERCE*

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

37–01 *Développement du commerce et extension des services de développement des échanges commerciaux*

Autorisation : Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Comité du commerce, première session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Examen de la politique commerciale des pays de la CEAEO; assistance aux services nationaux chargés de développer les échanges commerciaux en leur fournissant des renseignements et des conseils sur les problèmes qu'ils ont à résoudre : par exemple, organisation de cours de formation sur les méthodes et services d'expansion commerciale, organisation et aménagement de foires commerciales internationales, échange de missions commerciales, et amélioration des services de renseignements commerciaux et des services de recherche sur la distribution commerciale.
Rapport au Comité du commerce (première session) sur les techniques et pratiques d'expansion commerciale des pays de la région.
Rapport au Comité du commerce, en janvier 1958, sur la récente évolution du commerce et des politiques commerciales; prochain rapport au Comité, à sa deuxième session.
Le travail relatif aux foires et expositions se poursuivra.

37–02 *Bureau central chargé de réunir et de répandre les renseignements commerciaux que les pays de la région ne peuvent pas en général se procurer*

Autorisation : Commission, sixième session, 1950; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Comité du Commerce, première session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958

Description : Publication de *Trade Promotion News*; rassemblement et diffusion de renseignements sur l'arbitrage commercial, la normalisation des produits, les formalités en matière de certification et de distribution commerciales, ainsi que sur les frets et services maritimes.

37–03 *Méthodes qui permettent de développer le commerce international*

Autorisation : Commission, dixième session, 1954; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Comité du commerce, première session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude des méthodes qui permettent de développer le commerce international en supprimant les entraves, notamment celles qui visent le commerce en transit des pays sans littoral maritime.
Le travail comprend l'étude du commerce de certains produits et biens d'équipement. Le secrétariat entre-

prendra des études sur le commerce des minéraux et des produits minéraux, conformément à la recommandation du Sous-Comité des ressources minérales (troisième session); il les présentera au Comité du commerce à sa deuxième session.
Commerce intrarégional : organiser des consultations commerciales intrarégionales, entre les pays membres intéressés, conformément aux recommandations faites par la Commission à la quatorzième session.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

37–04 *Règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce extérieur*

Autorisation : Commission, onzième session, 1955; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Comité du commerce, première session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : En coopération avec les gouvernements et les organisations commerciales et intergouvernementales intéressées, étude des règlements, des formalités et des pratiques qui régissent le commerce extérieur, en vue de les simplifier.
Un premier rapport a paru en novembre 1956; il sera revisé en 1958.
Le Comité du commerce a été saisi, en janvier 1958, d'un rapport sur les progrès accomplis dans la voie de la simplification des formalités de licences d'importation et d'exportation. Un nouveau rapport paraîtra pour la deuxième session du Comité du commerce.
Un groupe de travail de spécialistes de l'administration douanière se réunira en 1958, avec l'aide des organisations internationales intéressées; il sera chargé de faire des recommandations en vue de la simplification des formalités douanières et de celles qui affectent le commerce international.

37–05 *Etude des marchés* [50]

(*s*) Autorisation : Commission, septième session, 1951; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Comité du commerce, première session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etudes relatives à certains produits des pays de la CEAEO. Le Sous-Comité du commerce a été saisi, en octobre-novembre 1956, du rapport sur la noix de coco et ses dérivés. Le rapport sur les épices et les produits dérivés sera terminé au début de 1958 et sera communiqué aux gouvernements. Le Comité du commerce en sera saisi à sa deuxième session. La prochaine étude traitera des produits minéraux et se fera dans le cadre du travail 37–03.

37–06 (*t*) *Organisation de cours de formation en matière de développement des échanges commerciaux*

Autorisation : Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Comité du commerce, première session, 1958; Commission, quatorzième session 1958.

Description : Le secrétariat a fait des propositions au Sous-Comité du commerce, en octobre-novembre 1956, en vue de l'organisation de cours de formation en matière de développement des échanges commerciaux; la Commission les a approuvées à sa treizième session, en mars 1957. En coopération avec l'AAT, on envisage d'organiser au Japon, en 1959, et dans l'Inde, en 1960, avec le concours des deux gouvernements, des cycles d'études régionaux sur le développement des échanges commerciaux.

37–07 *Organismes d'arbitrage commercial*

Autorisation : Commission, neuvième session, 1953; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Comité du commerce, première session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : En coopération avec les organisations nationales et les organisations internationales compétentes, encouragement à la création d'organismes d'arbitrage commercial dans la région, et assistance aux pays pour la rédaction de codes et de règlements de procédure arbitrale, l'incorporation d'une clause-type d'arbitrage dans les contrats commerciaux et l'exécution des sentences arbitrales internationales. Les travaux comprendront : *a*) réunion et diffusion de renseignements sur les lois, règlements et décisions judiciaires et autres documents analogues relatifs à l'arbitrage commercial; *b*) étude des renseignements obtenus et rédaction de recommandations et d'observations à leur sujet. En collaboration avec le Service juridique de l'ONU.
Le secrétariat se procure la documentation auprès des gouvernements. Il fera rapport au Comité du commerce à sa douzième session.

37–08 (*t*) *Commercialisation intérieure et extérieure des produits de l'artisanat* [51]

Autorisation : Commission, onzième session, 1955; Sous-Comité du commerce, deuxième

[50] En coordination avec le travail 11-07.

[51] En coordination avec le travail 32-02.

session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Comité du commerce, première session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Assistance aux pays pour le développement de leurs marchés nationaux et étrangers. En collaboration avec l'AAT. Le Groupe de travail pour la petite industrie et la distribution commerciale des produits de l'artisanat a été saisi à sa cinquième session, en 1957, du rapport sur les articles de cuir.
Le secrétariat fera rapport au Groupe de travail, à sa sixième session, en 1959, sur la commercialisation des conserves alimentaires.

37–09 *Etude des frets maritimes*

Autorisation : Commission, onzième session, 1955; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Comité du commerce, première session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude des frets maritimes qui intéressent les pays de la région, notamment l'examen de la possibilité d'augmenter le tonnage et les installations disponibles, en coopération avec les institutions nationales et internationales et particulièrement avec la Commission des transports et des communications de l'ONU. Le secrétariat a fait rapport au Sous-Comité du commerce en octobre-novembre 1956. Etude permanente par le Comité, de la question des frets et services maritimes. Le secrétariat continuera à recueillir et à répandre des renseignements. L'étude se poursuivra en fonction des progrès que les pays de la région accompliront dans ce domaine. Renseignements à demander aux gouvernements. Rapport à présenter au Comité du commerce, à sa deuxième session.

V. — TRANSPORTS INTÉRIEURS

A. — *GÉNÉRALITÉS*

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

41–01 *Réunion, analyse et diffusion de renseignements*

Autorisation : Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs, 1950; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) Réunion, analyse et diffusion de renseignements relatifs aux problèmes de transport en général, aux chemins de fer, aux routes et aux voies fluviales;

b) Services de bibliothèque et de prêt de films;

c) Publication du *Transport Bulletin* (trimestriel).

Groupe 2. — Travaux prioritaires spéciaux

41–02 *Coordination des moyens de transport*

(*t*) Autorisation : Comité des transports intérieurs, première session, 1954, Commission, treizième session, 1957.

Description : Groupe de travail chargé de concentrer son étude sur l'analyse des principes et des méthodes de la coordination — prévue ou non par la loi — des divers modes de transport dans les pays de la région comme dans certains pays extérieurs à la région.
Se réunira en septembre 1958.
Durée : 1958–1959.
En coopération avec l'AAT.

Groupe 3. — Autres travaux

41–03 *Etude comparative des méthodes à employer pour fixer les tarifs-marchandises*

Autorisation : Comité des transports intérieurs, septième session, 1958; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude des principes et méthodes à employer pour fixer les tarifs-marchandises des divers types de transport, en tenant compte notamment des prix de revient, de la nécessité d'une rémunération suffisante du capital et de la qualité du service.

B. — *ROUTES*

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

(Voir aussi le travail 41.01)

42–01 *Construction et entretien des routes*

a) *Construction de routes à revêtement bitumeux*

Autorisation : Sous-Comité des routes, troisième session, résolution 43, 1955; Commission, quatorzième session, 1958

Description : i) Réunion, dans les pays extérieurs à la région et dans ceux de la région, de renseignements sur les résultats des recherches et essais relatifs aux routes à revêtement bitumeux, à leur construction et à leur entretien.

ii) Rédaction de recommandations appropriées aux conditions des pays de la région, en fonction de la circulation, du climat, des matériaux que l'on trouve sur place, de l'emploi du goudron minéral et du caoutchouc naturel, du coût comparé de la main-d'œuvre bon marché et de l'équipement mécanisé.

iii) Fixation d'une terminologie uniforme.

Le rapport final est achevé et sera présenté à la quatrième session du Sous-Comité des routes.

b) Méthodes actuelles de financement et d'administration des routes

Autorisation : Sous-Comité des routes, deuxième session, résolutions 23 et 31, 1953; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude détaillée des méthodes actuelles de financement et d'administration des routes, tant dans la région de la CEAEO qu'au dehors; recommandations que les pays de la région pourraient adopter.
Rapport final : 1958.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

42–02 *Grandes routes internationales*

Autorisation : Sous-Comité des routes, troisième session, résolution 32, 1955; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude critique et recommandations touchant les réseaux routiers nationaux, afin d'encourager la construction, en vue du développement économique, de grandes routes internationales qui relieraient les pays de la région. L'étude comprendra des tracés, normes et spécifications uniformes pour les routes et les ponts.

C. — *VOIES FLUVIALES*

GROUPE 1. — TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

(Voir aussi le travail 41–01)

43–01 *Amélioration des transports fluviaux*

(*t*) Autorisation : Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) Rassemblement et diffusion de renseignements sur les méthodes perfectionnées de conservation des cours d'eau et des canaux en vue de la navigation, et sur les méthodes propres à améliorer le rendement des transports fluviaux. Des rapports et des documents d'information sur les différents aspects sont publiés périodiquement. Le prochain rapport sur les faits nouveaux en matière de voies fluviales paraîtra en 1959.

b) Assistance aux gouvernements, sur leur demande, pour l'exécution de leurs projets relatifs aux transports fluviaux, compte tenu de la nécessité d'une coordination régionale.

On sollicitera la coopération de l'AAT, le cas échéant.

GROUPE 2. — TRAVAUX PRIORITAIRES SPÉCIAUX

43–02 *Amélioration des types de bateaux et de leur emploi*

(*t*) Autorisation : Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Travaux de démonstration de bateaux rapides pour le transport des passagers.

a) « Bateaux ailés »;
Essais, dans les pays de la région intéressée, d'un bateau de passagers à ailerons submergés, pour prouver qu'il est possible d'organiser le transport des passagers avec ce type de bateaux sur diverses voies fluviales qui relient des centres urbains importants, et pour en déterminer le coût d'exploitation.

b) Autres types de bateaux rapides pour passagers.

On sollicitera la coopération de l'AAT.
Durée proposée : 1958–1959.

43–03 *Type d'organisation d'Etat pour la navigation intérieure et la conservation des cours d'eau et des canaux*

Autorisation : Sous-Comité des voies fluviales, deuxième session, 1954; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude des avantages et des inconvénients des systèmes existants; recommandations relatives à la structure et au mandat dont il faut doter l'organisation d'Etat, y compris les questions juridiques. Un groupe de travail se réunira en 1958.

43–04 *Voyage d'étude*

(*t*) Autorisation : Sous-Comité des voies fluviales, troisième session, 1955; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Organisation d'un voyage de spécialistes des pays de la région pour leur permettre d'étudier les méthodes et techniques modernes des transports fluviaux et de la conservation des cours d'eau et des canaux dans l'Union soviétique et, si possible, dans le bassin danubien.
En coopération avec l'AAT.
Le voyage aura lieu en 1959.

43–05 *Prototype d'un caboteur*

(*t*) Autorisation : Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Mise au point et essais en bassin d'un caboteur qui convienne aux pays de la région.
Durée proposée : 1958–1959.
On sollicitera la coopération de l'AAT.

GROUPE 3. — AUTRES TRAVAUX

43–06 *Classification des voies fluviales*

Autorisation : Sous-Comité des transports intérieurs, troisième session, 1954; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude de la possibilité de fixer des normes pour la classification des voies fluviales; détermination des dimensions normales des voies navigables, des ouvrages et des bateaux dans chaque catégorie.
Durée : deux ans.

43–07 *Lutte contre les plantes aquatiques*

(*s*) Autorisation : Sous-Comité des voies fluviales, quatrième session, 1957; Commission, quatorzième session, 1958

Description : Etude des méthodes possibles de lutte contre les herbes aquatiques, surtout la pontédérie, dans les voies navigables, notamment au moyen d'instruments mécaniques, de produits chimiques et d'animaux herbivores; organisation d'une entreprise de démonstration destinée à faire connaître les méthodes les plus prometteuses.
Durée : deux ans.
On recherchera la coopération de l'AAT ou de la FAO, ou de ces deux organismes à la fois.

43–08 *Dragage des voies fluviales*

Autorisation : Sous-Comité des voies fluviales, troisième session, 1955; Commission, quatorzième session, 1957.

Description : Etude des méthodes et du matériel de dragage qu'il convient d'utiliser par les voies fluviales et les ports intérieurs.
Durée proposée : Deux ans.

D. — *CHEMINS DE FER*

Groupe 1. — Travaux prioritaires de caractère permanent

(Voir le travail 41–01)

Groupe 2. — Travaux prioritaires spéciaux

44–01 *Signalisation ferroviaire en fonction de la vitesse, de la sécurité et de l'accroissement de la capacité des voies*

Autorisation : Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etudes et recommandations pour l'amélioration des méthodes de signalisation et d'exploitation en vue d'accroître la vitesse, d'assurer la sécurité et d'augmenter la capacité des voies en évitant les dépenses élevées qu'entraînerait la pose d'une double voie.
Durée : deux ans.

44–02 (*s*) *Réparation et entretien du matériel roulant dans les ateliers*

Autorisation : Sous-Comité des chemins de fer, deuxième session, 1953; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude comparée des méthodes de travail dans les ateliers en vue d'améliorer le rendement et la qualité de ce travail. Le rapport provisoire est achevé. Le Groupe de travail d'ingénieurs-mécaniciens, proposé pour 1958, examinera un nouveau rapport.
En collaboration avec l'OIT
Durée : 1958–1959.

44–03 *Etude des possibilités de transport ferroviaire par containers, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement*

Autorisation : Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude sur les types de marchandises transportées par fer dans la région en vue de déterminer s'il est possible d'utiliser des containers, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement.
Durée : 1958–1959.

44–04 *Conception et entretien de la voie en vue de l'adoption de rails longs soudés et examen des méthodes de soudure et d'entretien des rails longs soudés*

Autorisation : Sous-Comité des chemins de fer, cinquième session, 1957; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude des méthodes actuelles de construction et d'entretien de la voie en vue de la pose de rails longs soudés et examen des techniques de soudure et d'entretien des rails longs soudés.
Durée : 1958–1959.

Groupe 3. — Autres travaux

44–05 *Etude comparée des administrations ferroviaires*

Autorisation : Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : *a*) Etude comparée des types d'organisation les mieux appropriés aux chemins de fer de la région de la CEAEO;

b) Diffusion de renseignements sur les techniques de gestion dans le domaine des chemins de fer.

Durée : 1958–1959.

44–06 *Utilisation des locomotives et travail des ateliers d'entretien*

Autorisation : Sous-Comité des chemins de fer, cinquième session, 1957; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude comparée des pratiques suivies en fait d'utilisation des locomotives et des ateliers d'entretien et de réparation, en vue de faire des recommandations pour améliorer le taux d'utilisation des locomotives et le rendement des ateliers.
Durée : deux ans.

E. — *TÉLÉCOMMUNICATIONS*

Groupe 2. — Travaux prioritaires spéciaux

45–01 *Etudes spéciales sur les télécommunications*

(*s, t*) Autorisation : Comité des transports intérieurs, sixième session, 1957; Commission, quatorzième session, 1958

Description : Etude des besoins régionaux et nationaux en matière de télécommu-

nications, en fonction des besoins du développement économique en général et plus particulièrement de la nécessité urgente de liaisons régionales des systèmes de télécommunications, spécialement en ce qui concerne les transports. Un groupe de travail se réunira en 1959, avec la collaboration de l'UIT et de l'AAT.

45–02 *Formation du personnel des télécommunications*

(*s*) Autorisation : Comité des transports intérieurs, sixième session, 1957; Commission, quatorzième session, 1958.

Description : Etude de la possibilité de créer des centres régionaux ou nationaux de formation professionnelle du personnel des télécommunications.
En collaboration avec l'UIT.
Durée : 1958–1959.

ANNEXES

ANNEXE I

Liste des représentants et observateurs à la quatorzième session de la Commission

MEMBRES

Afghanistan

Représentant : M. Abdul Hai Aziz

Suppléants : M. Baqui Yusufzai, M. Ghulam D. Azizi

Australie

Représentant : M. R. G. Casey

Représentant par intérim : M. T. K. Critchley

Suppléants : M. J. Plimsol, M. D. L. Anderson, M. W. Cairns, M. W. L. Morrison

Conseillers : M. L. Bardsell, M. D. J. Horne, M. R. W. Law-Smith

Birmanie

Représentant : U Sao Htun E

Suppléants : M. James Barrington, U Zan Yin

Cambodge

Représentant : M. Ty Kim Sour

Suppléants : M. Sonn Voeunsai, M. Srin Samy, M. Nou Hach

Ceylan

Représentant : M. P. W. William de Silva

Suppléants : M. C. Abeysekera, M. J. R. Samaranayake, M. P. Wignaraja, M. W. T. I. Alagaratnam, M. D. B. Ellepola

Chine

Représentant : M. Ching-men Chen

Suppléants : M. William Shih-chi Wang, M. Shen-fu Chang, M. Walter Hwa Fei, M. Sherman Wang, M. Hsien-tsiu Chang, M. R. C. Chen, M. Min-jen Pu, M. Ko-tung Kuo, M. Shu-chin Yang

Corée

Représentant : M. Duk Shin Choi

Suppléants : M. Tong Jin Park, M. Yong Ok Kang, M. Myung Won Paik

Etats-Unis d'Amérique

Représentant : M. Homer Morrison Byington, Jr.

Suppléant : M. Walter M. Kotschnig

Conseillers : M. William W. Copeland, M. Walter King Davis, M. William W. Diehl, M. Edward R. Fried, M. George R. Jacobs, M. Davis A. Kearns-Preston, M. Francis L. Mayer, M. Clyde R. McAvoy, M. Rufus Burr Smith

Fédération de Malaisie

Représentant : Le Dato Abdul Razak bin Dato Hussein

Représentant par intérim : M. Henry Hau-Shik Lee

Suppléant : M. O. A. Spencer

Conseillers : M. H. Fell, Inche Mohammed Ghazali bin Shafie, Inche Zaiton bin Ibrahim, M. I. D. Irvine, M. G. K. Rama Iyer, M. R. L. Akers, M. A. I. C. S. Robertson, M. Ow-Yang Hong Chiew, Che Mohammed bin Jamel, Che Abdul Rahman bin Hamidon, M. R. E. Pitt, M. W. Stubbs, M. A. J. D. C. Loch, M. W. D. Drysdale, Y. M. Raja Mohar bin Raja Badiozaman, Inche Ahmad bin Perang, M. J. H. Sumner, Y. M. Raja Zainal bin Raja Sulaiman, M. J. B. Alexander, M. Leong Pak Cheong, M. J. H. Harris, Inche Abdullah bin Mojammed Youssef, M. D. D. Bartlett

France

Représentant : M. P. Abelin

Suppléants : M. J. Négrier, M. E. Mayelle, M. J. Massenet, M. de la Bruchollerie, M. A. Savornin, M. Edin, M. J. Gruot, M. H. Fauville, M. Lemaréchal, M. Lesel Cointet

Inde

Représentant : M. Manubhai Shah

Suppléants : M. P. R. Ramakrishnan, M. N. Subramanyam, M. A. C. Ramalingam

Membres : M. B. K. Kochar, M. A. K. Dar, M. B. C. Roy, M. B. N. Swarup

Indonésie

Représentant : M. Ismael M. Thajeb

Suppléants : M. A. Soenartadirdja, M. Ph. J. Sigar, M. Suwondo Budiardjo, M. Godjali, M. Sudarno, M. Anwar Sonda

Japon

Représentant : M. Shinichi Shibusawa

Suppléants : M. Masahiro Nisibori, M. Rokuro Sase, M. Junnosuke Hidaka

Conseillers : M. Kenzo Sasamori, M. Kiichiro Kiriyama, M. Sadanobu Oda, M. Shigeo Higuchi, M. Minoru Hata, M. Teruhiko Egami

Experts : M. Shunzo Kawai, M. Shigeru Tokuhisa, M. Minoru Takeda, M. Koremoto Takahashi, M. Yoshinao Odaka, M. Yoshinobu Nagashima, M^lle^ Miyoko Iida

Laos

Représentant : M. Phouvong Phimmasone

Suppléants : M. Oukeo Souvannavong, M. Tianethone Chantharasy, M. Say Vongsouthi, M. Khamtan Ratanavong

Népal

Représentant : M. Neera Raja Rajabhandary

Suppléant : M. Vishnu Prasad Dhital

Nouvelle-Zélande

Représentant : M. Walter Nash

Suppléants : M. R. G. Hampton, M. W. A. E. Green, M. W. B. Harland

Pakistan

Représentant : M. G. A. Faruqi

Suppléants : M. S. Said Jafri, Commandant A. A. Khan, M. S. Ibrahim

Pays-Bas

Représentant : M. J. Vixseboxse

Suppléant : M. B. van Eldik

Membre : M. L. van Gorkom

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentant : Lord Carrington

Suppléants : M. G. J. MacMahon, M. D. O. Henley, M. A. F. Maddocks

Conseillers : M. L. Bevan, M. W. R. George

Thaïlande

Représentant : M. Sukich Nimmanheminda

Suppléants : M. Sa-ard Hongsayonta, M. Boonrod Binson, M. Banyat Kulananan, M. Bundhit Kantabutra, M. Prasert Seniwongse, M. Muang Seniwongse Na Ayudhya

Union des Républiques socialistes soviétiques

Représentant : M. Nikolaï M. Firyoubine

Suppléants : M. Boris M. Volkov, M. Alexander A. Okchotine, M. Kirill N. Plonikov, M. Georgy P. Veliky, M. Sergaly E. Tolibekov, M. Grigoriy M. Prokhorov

Conseillers : M. Andreï M. Timochenko, M. Youri V. Filippov, M. Evgueny V. Novikov

Experts : M. Alexeï N. Mamine, M. Victor M. Lessiovski, M. Dmitry A. Sokolov, M. Anatoly P. Mikchailov, M. Vladimir A. Zharov, M. Ivan S. Andrienko

Viet-Nam

Représentant : M. Tran-le-Quang

Suppléants : M. Nguyen-Van-Khai, M. Ha-Duong-Buu

MEMBRES ASSOCIÉS

Hong-kong

Représentant : M. U. Tat Chee

Suppléant : M. R. M. Hetherington

Singapour et Bornéo britannique

Représentant : M. J. M. Jumabhoy

Représentant par intérim : M. O. H. R. Beadles

Suppléants : M. A. R. G. Morrison, M. Orang Kaya Kaya Datu' Mustapha bin Datu' Harun, M. Harry Chan Keng Howe, M. S. Ramdas

Secrétaire suppléant : M. Lim Chong Yah

AUTRES ETATS

Belgique [a]

Représentant : M. R. Fenaux

Suppléant : M. G. Jenebelly

Danemark [a]

Représentant : M. Gunnar Seidenfaden

Hongrie [a]

Représentant : M. Gyula Czigany

Suppléant : M. Janos Loerincz

Italie [a]

Représentant : M. Guelfo Zamboni

Pologne [a]

Représentant : M. J. Katz-Suchy

Tchécoslovaquie [a]

Représentant : M. Jiri Nosek

Suppléant : M. S. Dvorak

République fédérale d'Allemagne [b]

Représentant : M. Max Spandau

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Organisation internationale du Travail (OIT) : M. R. Livchen

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : M. W. H. Cummings, M. P. G. H. Barter

Organisation mondiale de la santé (OMS) : Dr W. W. Yung

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque) : M. Martin Rosen

Fonds monétaire international (le Fonds) : M. Henry C. Murphy

BUREAU DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Sir Alexander MacFarquhar

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce/Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (CIOIC/GATT) : M. J. Royer

Bureau du Plan de Colombo : M. R. H. Wale

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Catégorie A

Alliance coopérative internationale (ACI) : M. K. Subramaniam, M. M. I. Nayar

Chambre de commerce internationale (CCI) : M. R. L. Parker, M. N. C. Mazumdar, M. Hideo Sato, M. P. Maruthai Pillai

Confédération internationale des syndicats libres (CISL) : Inche Mohd. Yusuf bin Mohd. Noor, M. K. V. Thaver, M. G. Mapara, M. M. P. Rajagopal, M. S. J. H. Zaidi, M. V. M. N. Menon

Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC) : M. Jacques Katel, M. Eligio Tavanlar

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU) : M. T. Sivapragasam

Fédération syndicale mondiale (FSM) : M. K. B. Panikkar, M. Nguyen Minh, M. Lam Nhut Truong, M. Choi Hak Sen, M. Kim Yeng Ken

Catégorie B

Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) : M. A. K. Dar

[a] Membre de l'Organisation des Nations Unies; participait aux travaux à titre consultatif en vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission.

[b] Participait aux travaux à titre consultatif en vertu de la résolution 617 (XXII), adoptée le 27 juillet 1956 par le Conseil économique et social.

ANNEXE II

Calendrier provisoire des réunions prévues en 1958 et 1959

	Réunions	*Date*	*Lieu*
	1958 *		
1.	Cycle d'études FAO/CEAEO sur la politique de soutien et de stabilisation des prix et des revenus agricoles en Asie et en Extrême-Orient	21 mars–3 avril	New-Delhi
2.	Cycle d'études sur l'aménagement régional et ses rapports avec l'urbanisation et l'industrialisation [a]	28 juillet–8 août	Tokyo
3.	Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction (cinquième session)	13–19 août	Bangkok
4.	Voyage d'étude sur la mise en valeur des ressources hydrauliques [a]	Non encore fixée	—
5.	Groupe de travail du développement et des plans économiques (quatrième session)	2–13 septembre	Bangkok
6.	Groupe de travail de la coordination des transports [a]	23–30 septembre	Bangkok
7.	Conférence des statisticiens d'Asie (deuxième session)	Octobre–novembre	Bangkok
8.	Sous-Comité des routes (quatrième session)	18–24 novembre	Bangkok
9.	Groupe de travail de l'administration des douanes	25 novembre–1er décembre	Bangkok
10.	Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient [a]	Décembre	Inde
11.	Groupe de travail d'ingénieurs mécaniciens des chemins de fer	9–18 décembre	Non encore fixé
12.	Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional	Non encore fixée	Non encore fixé
	1959		
13.	Sous-Comité de la sidérurgie (huitième session)	Janvier	Non encore fixé
14.	Comité de l'industrie et des ressources naturelles (onzième session)	22–29 janvier	Bangkok
15.	Comité du commerce (deuxième session)	3–10 février	Bangkok
16.	Commission (quinzième session)	9–20 mars	Australie
17.	Réunion technique FAO/CEAEO de la commercialisation agricole	Mars	Non encore fixé
18.	Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation du développement	Avril	Non encore fixé
19.	Voyage d'étude en Amérique du Nord de spécialistes asiatiques de l'industrie minière [a]	Non encore fixée	Non encore fixé
20.	Cycle régional d'études CEAEO/AAT sur l'expansion commerciale	Avril à mai	Tokyo
21.	Groupe de travail des télécommunications [a]	Juin	Tokyo
22.	Voyage d'étude de spécialistes des voies fluviales [a]	Juin–juillet	Europe orientale et URSS
23.	Groupe de travail CEAEO/FAO de l'emploi des poteaux de bois	Juillet	Bangkok
24.	Groupe de travail des petites industries et des produits de l'artisanat. Fruits et aliments en boîte et en bouteille — avec la collaboration de la FAO	Juillet	Non encore fixé
25.	Groupe de travail d'experts géologues chargés de la confection de cartes géologiques et minéralogiques de la région	Août	Non encore fixé
26.	Sous-Comité des ressources minérales	Août	Non encore fixé
27.	Réunion CEAEO/FAO de spécialistes de l'industrie du papier et de la pâte à papier en Extrême-Orient [a]	Septembre	Non encore fixé
28.	Groupe de travail du développement et des plans économiques (cinquième session)	Septembre	Bangkok
29.	Groupe de travail CEAEO/DAE du terrassement [a]	Octobre	Non encore fixé
30.	Cycle d'études CEAEO/AAT sur la gestion et le financement des entreprises industrielles et commerciales du secteur public [a]	Octobre	Non encore fixé
31.	Conférence des statisticiens d'Asie (troisième session) *a*) Groupe de travail des techniques d'enquête et de sondage; *b*) Groupe de travail de la définition et de l'évaluation de la formation de capital; *c*) Groupe de travail de la nomenclature douanière	Novembre	Non encore fixé
32.	Sous-Comité des voies fluviales (cinquième session)	Novembre	Non encore fixé
33.	Sous-Comité des chemins de fer (sixième session)	Décembre	Non encore fixé

* Réunions postérieures à la quatorzième session de la Commission.

[a] Entreprises régionales pour lesquelles la Commission espère bénéficier de l'aide ou de la coopération de l'Administration de l'assistance technique.

ANNEXE III

Liste des publications et principaux documents parus depuis la treizième session

A. — PUBLICATIONS

ETUDES PRINCIPALES (*imprimées*)

Economic Bulletin for Asia and the Far East, Vol. VIII, Nos 1-3 (mai, août et novembre 1957) [anglais].

Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1957 (Publication des Nations Unies; N° de vente : 58.II.F.1) (Vol. VIII, N° 4 de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*, mars 1958) [anglais].

Le crédit agricole et les petits cultivateurs en Asie et en Extrême-Orient (Publication des Nations Unies; N° de vente : 1957.II.F.2) (E/CN.11/455) [anglais/français].

Mining Developments in Asia and the Far East, 1956 — Mineral Resources Development Séries N° 8 (Publication des Nations Unies, N° de vente : 1957.II.F.4) (E/CN.11/459) [anglais].

Survey of Mining Legislation, with special reference to Asia and the Far East — Mineral Resources Development Series N° 9 (Publication des Nations Unies, N° de vente : 1957.II.F.5) (E/CN.11/462) [anglais].

Electric Power in Asia and the Far East — 1951 to 1955 (Publication des Nations Unies; N° de vente : 1957.II.F.6) (E/CN.11/458) [anglais].

Système uniforme de balisage et de signaux de rive pour les voies fluviales en Asie et en Extrême-Orient (Publication des Nations Unies; N° de vente : 1957.II.F.7) (E/CN.11/460) [anglais/français].

Mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong — Recueil de la défense contre les inondations; N° 12 (Publication des Nations Unies, N° de vente : 1957.II.F.8) (E/CN.11/457) [anglais/français].

Projet de Convention relative au jaugeage et à l'immatriculation des bateaux de charge de navigation intérieure (Publication des Nations Unies; N° de vente : 1957.II.F.9) (E/CN.11/461) [anglais/français].

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES (*miméographiées*)

Flood Control Journal, ST/ECAFE/SER.C/31-34; juin 1957 à mars 1958.

Trade Promotion News, ST/ECAFE/SER.H/60-64; février à décembre 1957.

Transport Bulletin, ST/ECAFE/SER.E/24 et 25; juin 1957 et octobre 1957.

Railway Statistics Bulletin, ST/ECAFE/SER.K/6, juillet 1957

B. — DOCUMENTS PRINCIPAUX

COMMISSION

E/CN.11/453	Comptes rendus officiels de la treizième session.

Quatorzième session

E/CN.11/456	Rapport de la Conférence de sstatisticiens d'Asie (première session)
E/CN.11/463/Rev.4	Ordre du jour (quatorzième session)
E/CN.11/464	Règlement intérieur : note du Secrétaire exécutif
E/CN.11/465 et Corr.1	Rapport de la troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques
E/CN.11/466	Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
E/CN.11/467	Activités de l'UNESCO en 1957 et projets pour 1958 intéressant la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
E/CN.11/468 et Add.1	Maintien des niveaux de vie familiaux : incidences économiques [résolution 663 (XXIV) du Conseil économique et social]
E/CN.11/469	Document d'information sur l'assistance technique fournie aux pays et territoires de la région de la CEAEO au titre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient, 1957
E/CN.11/470	Assistance technique de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient, 1957
E/CN.471 et Corr.1	Activité dans le domaine de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques
TAA/AFE/3	Mission d'étude des Nations Unies. Programme d'études et d'enquêtes pour la mise en valeur intégrale du bassin inférieur du Mékong
E/CN.11/472 et Corr.1	Rapport du Comité du commerce (première session) à la Commission (quatorzième session)
E/CN.11/473	Travaux de l'Organisation internationale du Travail qui intéressent l'Asie (1957)
E/CN.11/474 et Add.1	Communication du Gouvernement iranien
E/CN.11/475	Rapport du Comité de coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong
E/CN.11/476 et Corr.1	Rapport du Comité des transports intérieurs (septième session) à la Commission (quatorzième session)
E/CN.11/477 (E/CN.11/I et NR/7	Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (dixième session) à la Commission (quatorzième session)
E/CN.11/478	Communication du Gouvernement pakistanais
E/CN.11/NGO/20	*Statement of the World Federation of Trade Unions on the Report of the Working Party on Economic Development and Planning* (third session) (Déclaration de la Fédération syndicale mondiale sur le rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques) (troisième session)
E/CN.11/NGO/21 et Corr.1	*Statement by the World Veterans Federation on the question of Economic Situation in Asia* (Dé-

	claration de la Fédération mondiale des anciens combattants sur la situation économique en Asie)
E/CN.11/NGO/22	*Statement of the International Confederation of Free Trade Unions on Economic Situation in Asia* (Déclaration de la Confédération internationale des syndicats libres sur la situation économique en Asie)
E/CN.11/NGO/23	*Memorandum of the World Federation of Trade Unions on the Economic Situation in Asia* (Mémoire de la Fédération syndicale mondiale sur la situation économique en Asie)
E/CN.11/L.51	Rapport du deuxième Groupe d'études des problèmes de reclassification et d'administration budgétaires
E/CN.11/L.52	Rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques [a] (troisième session) à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (quatorzième session)
E/CN.11/L.56	Activités de la Division de l'agriculture CEAEO/FAO en 1957
E/CN.11/L.57	Projet de programme de travail et d'ordre de priorité — Etudes sur la croissance de la population et le développement économique
E/CN.11/L.58	*An exploratory study of social expenditures in India* (Etude préliminaire des dépenses sociales dans l'Inde)
E/CN.11/L.54/Rev.1	Programme de travail et ordre de priorité

COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Dixième session

E/CN.11/I et NR/1 (E/CN.11/I et NR/Sub.2/2	Rapport du Sous-Comité de la sidérurgie (septième session) au Comité de l'industrie et des ressources naturelles
E/CN.11/I et NR/2	Rapport du Groupe de travail des petites industries et de la distribution commerciale des produits de l'artisanat (cinquième session) au Comité de l'industrie et des ressources naturelles (dixième session)
E/CN.11/I et NR/4	Rapport du Groupe de travail d'experts géologues pour la confection de cartes géologiques et minéralogiques régionales de l'Asie et de l'Extrême-Orient
E/CN.11/I et NR/5 (E/CN.11/I et NR/Sub.3/5)	Rapport du Sous-Comité des ressources minérales (troisième session)
E/CN.11/I et NR/6 et Corr.1 (E/CN.11/I et NR/Sub.1/3)	Rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique (sixième session) au Comité de l'industrie et des ressources naturelles (dixième session)
E/CN.11/I et NR/L.2 et Corr.1	Progrès accomplis et difficultés rencontrées dans la région en matière d'industrialisation
E/CN.11/I et NR/L.3	Voyage d'étude en Europe de spécialistes asiatiques de la sidérurgie (résumé des principales conclusions et recommandations du groupe d'études)

SOUS-COMITÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Sixième session

E/CN.11/I et NR/Sub.1/2 et Corr.1	Rapport du Groupe de travail de l'évaluation du potentiel hydro-électrique
E/CN.11/I et NR/Sub.1/L.2	Formation de techniciens pour le développement et l'exploitation des réseaux d'énergie électrique
E/CN.11/I et NR/Sub.1/L.3	Type de personnel qualifié nécessaire à l'évaluation du potentiel électrique
E/CN.11/I et NR/Sub.1/L.4	Rapport sur le voyage d'étude CEAEO/AAT, en Europe et en Amérique du Nord, de spécialistes de l'énergie électrique de la région de la CEAEO [b]

GROUPE DE TRAVAIL DE L'ÉVALUATION DU POTENTIEL HYDRO-ÉLECTRIQUE

I et NR/Sub.1/HPWP/1	*Methods of assessment of hydroelectric potentials* (Méthodes d'évaluation du potentiel hydro-électrique)
I et NR/Sub.1/HPWP/5	*Topics suggested for discussion on methods of assessment of hydroelectric potentials* (Thèmes de discussion proposés au sujet des méthodes d'évaluation du potentiel hydro-électrique)
I et NR/Sub.1/HPWP/16	*Points for consideration in formulating recommendations for the methods of assessment of four categories of hydroelectric potentials* (Points à prendre en considération pour formuler des recommandations sur les méthodes d'évaluation de quatre types de potentiels hydro-électriques)

SOUS-COMITÉ DE LA SIDÉRURGIE

Septième session

E/CN.11/I et NR/Sub.2/L.1	Examen des plans et problèmes relatifs à l'industrie sidérurgique et aux industries connexes dans la région de la CEAEO

[a] Publié dans l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*, Vol. VIII, n° 3, novembre 1957.

[b] L'AAT a publié ce rapport sous la cote ST/TAA/SER.C/18 et ST/TAA/SER.C/18/Add. et sous le titre : *The Electric Power Industry in Europe, the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics.*

E/CN.11/I et NR/ Sub.2/L.2	*Steel transforming industries in the ECAFE region* (Industries de transformation de l'acier dans la région de la CEAEO)
E/CN.11/I et NR/ Sub.2/L.3	Evolution de la consommation et demande future en Asie
E/CN.11/I et NR/ Sub.2/L.4	Usines de relaminage
E/CN.11/I et NR/ Sub.2/L.5	Spécifications pour la fonte et l'acier. Normalisation et simplification
E/CN.11/I et NR/ Sub.2/L.6	*Processes of iron manufacture without coking coal and their applicability in the ECAFE countries* (Méthodes de la production d'acier sans charbon cokéfiant et leur application éventuelle dans les pays de la CEAEO)
E/CN.11/I et NR/ Sub.2/L.7	*Continuous Casting of steel* (Moulage continu de l'acier)
E/CN.11/I et NR/ Sub.2/L.8	*Training of technical personnel for the iron and steel industry* (Formation de personnel technique pour l'industrie sidérurgique)
E/CN.11/I et NR/ Sub.2/L.9	Techniques à étudier par les experts de la sidérurgie d'Asie pendant leur voyage en Europe

SOUS-COMITÉ DES RESSOURCES MINÉRALES

Troisième session

E/CN.11/I et NR/ Sub.3/2	Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient
E/CN.11/I et NR/ Sub.3/3	Formation de personnel technique pour la mise en valeur des ressources minérales de la région de la CEAEO
E/CN.11/I et NR/ Sub.3/4	Gisements de minerais radioactifs en Asie et en Extrême-Orient
E/CN.11/I et NR/ Sub.3/L.1	Activités du Comité du charbon de la Commission économique pour l'Europe
E/CN.11/I et NR/ Sub.3/L.2	Les levés aériens en tant que moyen auxiliaire pour les prospections minières. Leur utilité et leurs limites
E/CN.11/I et NR/ Sub.3/L.3	Aide fournie par l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies pour la mise en valeur des ressources minérales dans la région de la CEAEO

GROUPE DE TRAVAIL DES PETITES INDUSTRIES ET DE LA DISTRIBUTION COMMERCIALE DES PRODUITS DE L'ARTISANAT

Cinquième session

E/CN.11/I et NR/ CIWP.5/L.2 et Add.1 et Corr.1	Développement et coordination des travaux de recherche et des expériences de l'industrie du cuir dans la région de la CEAEO
E/CN.11/I et NR/ CIWP.5/L.3	Quelques aspects économiques du tannage et de l'industrie du cuir
E/CN.11/I et NR/ CIWP.5/L.4	Besoins et difficultés en matière de personnel qualifié dans le domaine de la petite industrie
E/CN.11/I et NR/ CIWP.5/L.5 et Corr.1	La productivité dans l'industrie du cuir
E/CN.11/I et NR/ CIWP.5/L.7	Assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées en Asie et en Extrême-Orient en 1956 dans le domaine de la petite industrie
E/CN.11/I et NR/ CIWP.5/L.9 et Corr.1	*Marketing of hides and skins, leather and leather products* (Distribution commerciale des peaux et cuirs et des produits en cuir)

GROUPE DE TRAVAIL D'EXPERTS GÉOLOGUES POUR LA CONFECTION DE CARTES GÉOLOGIQUES ET MINÉRALOGIQUES RÉGIONALES DE L'ASIE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT

Troisième session

I et NR/GMWP.3/1	*Report of the Director of the Geological Survey Department, British Territories in Borneo, on experience gained from the application of air photographs to geological mapping* (Rapport du Directeur du *Geological Survey Department* du Bornéo britannique sur l'emploi de la photogrammétrie pour la confection de cartes géologiques)
I et NR/GMWP.3/2	Rapport du Directeur du *Geological Survey* du Japon sur les méthodes proposées pour la préparation de cartes minéralogiques régionales
I et NR/GMWP.3/3	Rapport du Président de la Commission pour la carte géologique du monde, Congrès international de géologie
I et NR/GMWP.3/8	*Report of the co-ordinator on the preparation of the regional geological map for Asia and the Far-East* (Rapport du coordinateur sur la confection de la carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient
I et NR/GMWP.3/9	*Preparation of oil and natural gas map for the region* (Confection d'une carte des gisements de pétrole et de gaz naturel de la région)

COMITÉ DU COMMERCE

Première session

E/CN.11/TRADE/L.1	Cycles d'études régionaux sur les services d'expansion commerciale
E/CN.11/TRADE/L.2	Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional : Propositions du Gouvernement du Japon
E/CN.11/TRADE/L.3	Le Marché commun européen et le projet de zone européenne de libre échange
E/CN.11/TRADE/L.4	Centre régional de formation pour le personnel des services d'expansion commerciale
E/CN.11/TRADE/L.5	Groupe de travail de l'administration des douanes

E/CN.11/TRADE/L.6	Examen des systèmes de licences d'importation et d'exportation
E/CN.11/TRADE/L.7	Techniques et pratiques à encourager les exportations
E/CN.11/TRADE/L.8	Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional : Expérience de la Commission économique pour l'Europe
E/CN.11/TRADE/L.9	Systèmes de compensation multilatérale organisés sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe
E/CN.11/TRADE/L.10 et Corr.1	Faits récents dans le domaine du commerce et de la politique commerciale
E/CN.11/TRADE/L.11	Commerce des minéraux et des produits minéraux
TRADE/16	*The possible impact of the European Economic Community, in particular the Common Market, upon World Trade* (Répercussions éventuelles de la Communauté économique européenne, en particulier du Marché commun, sur le commerce mondial)

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Septième session

E/CN.11/TRANS/131	Service de bibliothèque
E/CN.11/TRANS/132	Rapport du Sous-Comité des voies fluviales (quatrième session) au Comité des transports intérieurs (septième session)
E/CN.11/TRANS/133	Rapport du Sous-Comité des chemins de fer (cinquième session) au Comité des transports intérieurs (septième session)
E/CN.11/TRANS/L.10	Transports intérieurs frigorifiques (rapport sur l'état d'avancement des travaux)
E/CN.11/TRANS/L.11	Coordination des transports (rapport sur l'état d'avancement des travaux)
E/CN.11/TRANS/L.12	Assistance fournie par l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies dans le domaine des transports intérieurs en 1957
E/CN.11/TRANS/L.13	Etude statistique du rendement des systèmes de transport en vue d'obtenir le meilleur rendement et l'utilisation à plein des ressources disponibles (rapport sur l'état d'avancement des travaux)
E/CN.11/TRANS/L.14	Télécommunications : rapport sur l'état d'avancement des travaux
E/CN.11/TRANS/L.15	Travaux dans le domaine des routes. Rapport sur l'état d'avancement des travaux
E/CN.11/TRANS/L.17	Mécanisation de la comptabilité des entreprises de transport. Rapport préliminaire
TRANS/98	Télécommunications : mémorandum présenté par le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications
TRANS/102	Les problèmes que pose pour la main-d'œuvre une mécanisation de la comptabilité des entreprises de transport
TRANS/NGO/1	*Statement by the International Union of Official Travel Organizations on co-operation with ECAFE Secretariat in the development of tourist and international traffic* (Déclaration de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme au sujet de la coopération avec le secrétariat de la CEAEO pour le développement du tourisme international)

SOUS-COMITÉ DES CHEMINS DE FER

Cinquième session

E/CN.11/TRANS/ Sub.1/47	Rapport du Groupe de travail mixte CEAEO/FAO sur les traverses de bois
E/CN.11/TRANS/ Sub.1/L.5 et Corr.1	Fréquence des accidents de chemins de fer et mesures de prévention
E/CN.11/TRANS/ Sub.1/L.6	Autorails diesel : rapport final du Groupe d'experts
E/CN.11/TRANS/ Sub.1/L.7	*Diesel locomotives : Final Report by the Expert Group* (Locomotives diesel : Rapport final du Groupe d'experts)
E/CN.11/TRANS/ Sub.1/L.8	Traverses de chemin de fer : traverses de bois
TRANS/Sub.1/9	Possibilités de formation pour les fonctionnaires des chemins de fer de la région : rapport sur l'état d'avancement des travaux
TRANS/Sub.1/10	Centre de formation des Nations Unies pour les fonctionnaires des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation : rapport sur l'état d'avancement des travaux
TRANS/Sub.1/11	Amélioration de la rotation du matériel roulant
TRANS/Sub.1/13	*Repairs and maintenance of rolling stock in workshops* (Réparation et entretien du matériel roulant dans les ateliers)

SOUS-COMITÉ DES ROUTES

E/CN.11/TRANS/ Sub.2/28	*Bituminous construction terminology* (Terminologie des constructions en bitume)
E/CN.11/TRANS/ Sub.2/29	*Report of Seminar on Highway Safety* (Rapport du Cycle d'études de la sécurité routière)
E/CN.11/TRANS/ Sub.2/30	*Report of Seminar on Low-cost Roads* (Rapport du Cycle d'études sur les routes peu coûteuses)
E/CN.11/TRANS/ Sub.2/HS/L.1	*Engineering and Traffic aspects of highway safety : highway terminology* (La construction et la

	circulation en fonction de la sécurité routière : terminologie routière)

SOUS-COMITÉ DES VOIES FLUVIALES

Quatrième session

E/CN./TRANS/Sub.3/17	Rapport du Groupe de travail des ports fluviaux
E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.2	Faits nouveaux concernant les voies fluviales
E/CN.11/TRANS/Sub.3 L.3 et Corr.1	Classification des voies fluviales
E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.4	Centre régional de formation de mécaniciens de moteurs de marine diesel : rapport sur l'état d'avancement des travaux
E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.5	Etude de l'organisation d'Etat pour la navigation intérieure et la conservation des cours d'eau et des canaux
E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.6	Dragage des voies fluviales
E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.7	Institution d'un système uniforme de balisage et de signaux de rive : rapport sur l'état d'avancement des travaux
E/CN.11/TRANS/Sub.3/L.8	Projets-témoins de démonstration pour l'amélioration des types de bateaux et de leur emploi, y compris les méthodes de remorquage et d'utilisation des bateaux pousseurs : rapport sur l'état d'avancement des travaux
TRANS/Sub.3/IPWP/1	*Some data on inland ports in the USSR* (Renseignements au sujet des ports fluviaux de l'URSS)
TRANS/Sub.3/IPWP/2	*Inland ports in certain countries of the ECAFE region* (Les ports fluviaux de certains pays de la région de la CEAEO)
TRANS/Sub.3/IPWP/3	*Inland ports in Nigeria* (Les ports fluviaux de la Nigeria)

TROISIÈME CONFÉRENCE TECHNIQUE RÉGIONALE SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

E/CN.11/WRD/Conf.3/L.1	*Manual labour and its more effective use in competition with machines for earth-work in the ECAFE region* (L'emploi plus efficace du travail humain, en concurrence avec les machines, pour les travaux de terrassement dans la région de la CEAEO)
E/CN.11/WRD/Conf.3/L.2	Construction d'ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques : régie directe ou entreprise privée
E/CN.11/WRD/Conf.3/L.3	*Major deficiencies in hydrologic data* (Principales insuffisances des renseignements hydrologiques)
E/CN.11/WRD/Conf.3/L.4	Programme de travail dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques

ANNEXE IV

Statut et règlement intérieur du Comité de coordination des études relatives au bassin inférieur du Mékong

Statut

Adopté par le Comité préparatoire des quatre gouvernements à la réunion du 17 septembre 1957, amendé le 31 octobre 1957 à la première session et approuvé par les Gouvernements participants

CHAPITRE PREMIER. — CRÉATION DU COMITÉ

Le Comité de coordination des études relatives au bassin inférieur du Mékong (ci-après dénommé « le Comité ») est créé par les Gouvernements du Cambodge, du Laos, de la Thaïlande et de la République du Viet-Nam (ci-après dénommés « les Gouvernements participants »), comme suite à la décision prise par la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient (ci-après dénommée « la Commission ») à sa treizième session. Par cette décision, qui est formulée au paragraphe 277 du rapport annuel de la Commission pour la période allant du 15 février 1956 au 28 mars 1957, la Commission a fait sien le vœu, exprimé par les Gouvernements participants, que les études consacrées par le secrétariat à la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong, c'est-à-dire la partie du bassin hydrographique du Mékong située sur le territoire des Gouvernements participants, soient poursuivies conjointement avec lesdits Gouvernements. Les Gouvernements participants établissent le Comité pour qu'il exerce les fonctions énoncées dans le présent Statut.

CHAPITRE II. — ORGANISATION

Article premier

1. Le Comité est composé de quatre membres.

2. Chacun des Gouvernements participants désigne un membre agissant en qualité de plénipotentiaire et les suppléants, experts et conseillers qu'il désire lui adjoindre.

Article 2

Le Comité est présidé successivement par chacun de ses membres, dans l'ordre alphabétique des noms des pays membres. Chaque membre assume lesdites fonctions pendant un an.

CHAPITRE III. — COOPÉRATION AVEC LE SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Article 3

Conformément à la décision prise par la Commission à sa treizième session, le secrétariat de la Commission coopère avec le Comité dans l'exercice des fonctions de ce dernier.

CHAPITRE IV. — FONCTIONS

Article 4

Le Comité est chargé d'encourager, de coordonner, de diriger et de surveiller la planification et les études relatives

à des travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques dans le bassin inférieur du Mékong. A ces fins, il peut :

a) Préparer et soumettre aux Gouvernements participants des plans en vue d'effectuer de façon coordonnée des recherches, des études et des opérations sur le terrain;

b) Formuler au nom des Gouvernements participants des demandes d'assistance spéciale financière et technique, recevoir et gérer de façon autonome l'assistance financière et technique qui pourra être offerte dans le cadre du Programme d'assistance technique des Nations Unies, des institutions spécialisées et des gouvernements amis [a];

c) Formuler et recommander aux Gouvernements participants des critères relatifs à l'utilisation des eaux du cours principal du fleuve aux fins de mise en valeur des ressources hydrauliques.

CHAPITRE V. — SESSIONS

Article 5

1. Sous réserve des dispositions du présent Statut, le Comité adopte son règlement intérieur.

2. Les réunions du Comité se tiendront avec la participation de tous les pays membres.

3. Les décisions du Comité sont prises à l'unanimité.

4. Lors de chaque réunion, le Secrétaire exécutif de la Commission ou son représentant peut présenter, verbalement ou par écrit, des exposés relatifs aux questions en cours d'examen.

CHAPITRE VI. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 6

Le Comité soumet des rapports aux Gouvernements participants et, chaque année, à la Commission. Sur sa recommandation, ces rapports ou des résumés de ces rapports peuvent être communiqués à d'autres gouvernements et organisations internationales.

Article 7

Le Comité peut inviter des représentants de gouvernements et d'institutions spécialisées à assister à des séances en qualité d'observateurs.

Article 8

1. Il est entendu que, si pour toutes les questions techniques qui sont de la compétence du Comité, les Gouvernements participants agiront par l'intermédiaire de celui-ci, les dispositions du présent Statut n'affecteront, ne remplaceront ou ne modifieront en aucune manière les accords actuellement en vigueur ou qui pourraient être conclus à l'avenir entre les Gouvernements intéressés concernant le Mékong.

2. Des amendements au présent Statut peuvent être proposés par chacun des Gouvernements participants; ils seront examinés par le Comité et prendront effet lorsqu'ils auront été approuvés par tous les Gouvernements participants.

[a] Il est entendu que les dispositions de cet alinéa entreront en vigueur dès que les quatre Gouvernements participants auront, chacun en ce qui le concerne, notifié au Président du Bureau de l'assistance technique qu'ils ont expressément autorisé le Comité à formuler en leur nom des demandes d'assistance technique concernant la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong.

Règlement intérieur

Adopté par le Comité de coordination des études relatives au bassin inférieur du Mékong à sa première session

CHAPITRE PREMIER. — SESSIONS

Article premier

Le Comité se réunit régulièrement trois fois par an en session ordinaire.

En outre, le Comité peut être réuni à tout moment en session spéciale à la demande d'un ou plusieurs de ses membres ou du Secrétaire exécutif de la Commission.

Article 2

Au moins quatre semaines avant l'ouverture d'une session, le Secrétaire exécutif de la Commission envoie des invitations indiquant la date de la session, accompagnées d'exemplaires du projet d'ordre du jour et des documents de base y afférents.

Article 3

Toutes les réunions se tiennent à huis clos à moins que le Comité n'en décide autrement.

CHAPITRE II. — COOPÉRATION AVEC LE SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Article 4

Le Comité peut prier le Secrétaire exécutif de la Commission de prendre les dispositions nécessaires aux fins de consultation, notamment de préparer des documents, d'organiser des réunions et de rédiger des comptes rendus.

CHAPITRE III. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 5

Dans tous les cas non prévus par le présent règlement, les dispositions pertinentes du règlement intérieur de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient seront applicables, pourvu qu'elles soient considérées comme pouvant servir les fins du Comité.

ANNEXE V

Mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Adopté à la quatrième session du Conseil économique et social, amendé aux cinquième, septième, huitième, neuvième, treizième, quatorzième, quinzième et dix-septième sessions du Conseil (E/CN.11/29/Rev.7) et révisé en vertu de la résolution nº 1134 (XII) de l'Assemblée générale en date du 17 septembre 1957

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution 46 (I) adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale « recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient », et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient avec le mandat suivant :

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, relever le niveau de l'activité économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à la condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous les problèmes économiques, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique.

2. Les territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront : l'Afghanistan, la Birmanie, le Bornéo du Nord, le Brunéi, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, la Fédération de Malaisie, Hong-kong, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Laos, le Népal, le Pakistan, les Philippines, le Sarawak, Singapour, la Thaïlande et le Viet-Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants : l'Afghanistan, l'Australie, la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Malaisie, la France, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Laos, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Thaïlande, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Viet-Nam, étant entendu que tout Etat situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront Hong-kong et Singapour et le Bornéo britannique (c'est-à-dire Singapour, le Bornéo du Nord, le Brunéi et le Sarawak).

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires, qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ce territoire, partie ou groupe de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, partie ou groupe de territoires vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait créer; ils y auront le droit de vote et pourront siéger au bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes aux gouvernements des Etats membres ou membres associés intéressés, aux gouvernements des Etats admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans les parties I et II de la résolution 288 (X) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées.

13. La Commission peut, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera établi au Siège permanent de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient. En attendant que le siège permanent des bureaux de l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient ait été fixé, le centre de travail de la Commission sera maintenu à Bangkok.

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

ANNEXE VI

Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Texte établi lors de la première session, confirmé et adopté lors de la deuxième session et amendé lors des troisième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, onzième et quatorzième sessions de la Commission (E/CN.11/2/Rev.13).

Chapitre premier. — Sessions

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission :

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de sa session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil économique et social et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences. A la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Trente-cinq jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 46.

Article 3

La Commission invite tout Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

Chapitre II. — Ordre du jour

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend :

a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission;

b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;

c) Les questions proposées par un membre ou un membre associé de la Commission;

d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;

e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales de la catégorie A, sous réserve des dispositions de l'article 6;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence, et ce dans les conditions suivantes :

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins 63 jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter.

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins 49 jours avant l'ouverture de la session.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

Chapitre III. — Représentation et pouvoirs

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et les Vice-Présidents examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

Chapitre IV. — Bureau

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, parmi les représentants de ses membres, un Pré-

sident et deux Vice-Présidents (appelés premier et second Vice-Présidents), qui demeurent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un Etat membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un Etat membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet Etat membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

Chapitre V. — Secrétariat

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

Chapitre VI. — Conduite des débats

Article 23

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 24

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 25

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 27

A tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 28

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 29

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 30

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 31

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 32

Lorsqu'un amendement comporte une revision, une addition, ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement, et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 33

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote d'abord sur celui qui

s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 34

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

Chapitre VII. — Vote

Article 35

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 36

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 37

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 38

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 39

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 40

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

Article 41

Quand le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote.

CHAPITRE VIII. — Langues

Article 42

L'anglais et le français sont les langues de travail de la Commission.

Article 43

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans l'autre.

Chapitre IX. — Comptes rendus

Article 44

Le secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des Etats membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les 72 heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

Article 45

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales de la catégorie A, aux organisations non gouvernementales appropriées de la catégorie B ou inscrites au Registre et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 46

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 47

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales de la catégorie A et aux organisations non gouvernementales appropriées appartenant à la catégorie B ou inscrites au registre.

Chapitre X. — Publicité des séances

Article 48

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

Chapitre XI. — Relation avec les organisations non gouvernementales

Article 49

Les organisations non gouvernementales des catégories A et B ou inscrites au Registre peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission.

Article 50

Les organisations des catégories A et B peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision.

Article 51

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits :

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux échanges de vues appropriés;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces échanges de vues;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations des catégories A et B n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 2.000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2.000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les deux langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le Secrétaire exécutif peut inviter les organisations inscrites au Registre à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas *a*), *c*) et *d*) ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

f) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle lorsqu'un membre ou un membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 52

a) La Commission et ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations des catégories A et B, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu sur l'invitation de la Commission ou de l'organe subsidiaire, ou à la demande de l'organisation.

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations inscrites au Registre peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 53

La Commission peut recommander qu'une organisation spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou rédige certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues à l'alinéa *d*) de l'article 51 ne s'appliquent pas dans ce cas.

Chapitre XII. — Sous-commissions, autres organes subsidiaires et comités

Article 54

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 55

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 56

A moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail, adoptent leur propre règlement intérieur.

Chapitre XIII. — Rapports

Article 57

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

Chapitre XIV. — Amendements et suspensions

Article 58

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

Blank page

Page blanche

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

	Paragraphes	Pages
Mandat	258	34
Communication du Gouvernement iranien	259–260	34
Modifications apportées au règlement intérieur	261–262	35
Election du Bureau	263–264	35
B. — *Ordre du jour*	265	35
C. — *Compte-rendu des débats*	266–373	36
La situation économique en Asie	266–280	36
Développement et plans économiques	281–286	37
Commerce	287–302	38
Industrie et ressources naturelles	303–315	40
Transports intérieurs	316–324	42
Mise en valeur des ressources hydrauliques	325–336	43
Statistiques	337–345	44
Reclassification et administration budgétaire	346	44
Coordination des mesures relatives au maintien des niveaux de vie familiaux	347–351	44
Agriculture	352–356	45
Coopération avec les institutions spécialisées	357–362	45
Assistance technique dans la région	363–371	46
Date et lieu de la prochaine session	372–373	47
TROISIÈME PARTIE. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA QUATORZIÈME SESSION		
23 (XIV). Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional		48
24 (XIV). Transports et communications		48
25 (XIV). Mise en valeur du bassin inférieur du Mékong		48
26 (XIV). Inclusion de l'Iran dans le domaine géographique de la Commission et admission de l'Iran comme membre de la Commission		48
QUATRIÈME PARTIE. — PROJET DE RÉSOLUTION À L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL		49
CINQUIÈME PARTIE. — PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITÉ	374–398	49
Principes généraux	377–380	49
Révision du programme de travail	381–382	50
Portée et tendances futures du programme de travail	383	51
Contrôle et réduction de la documentation	384	52
Calendrier des conférences	385	52
Entreprises régionales en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique	386–387	52
Collaboration avec les institutions spécialisées	388	52
Aspects sociaux du développement économique	389	52
Exécution du programme de travail	390–392	53
Notes explicatives	393–398	53
Liste annotée des divers travaux pour 1958 et 1959		54
I. — Travaux généraux		54
A. — Recherche et plans		54
B. — Assistance technique et services consultatifs		56
II. — Agriculture		56
III. — Défense contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques		57
IV. — Industrie et commerce		58
A. — Industrie et ressources naturelles		58
B. — Commerce		63
V. — Transports intérieurs		65
A. — Généralités		65
B. — Routes		65
C. — Voies fluviales		66
D. — Chemins de fer		67
E. — Télécommunications		67

ANNEXES

I. — Liste des représentants et observateurs à la quatorzième session de la Commission	69
II. — Calendrier provisoire des réunions prévues en 1958 et 1959	71
III. — Liste des publications et principaux documents parus depuis la treizième session	72
IV. — Statut et règlement intérieur du Comité de coordination des études relatives au bassin inférieur du Mékong	76
V. — Mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	77
VI. — Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	79

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ALLEMAGNE
R. Eisenschmidt, Kaiserstrasse 49, Frankfurt/Main.
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29, Köln (22c).

ARGENTINE
Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIE
H. A. Goddard, A.M.P. Bldg., 50 Miller St., North Sydney; 90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, 303 Flinders St., Melbourne.

AUTRICHE
Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.

BIRMANIE
Curator, Govt. of Union of Burma Book Depot, 22 Theinbyu St., Rangoon.

BOLIVIE
Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRESIL
Livraria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo and Belo Horizonte.

CAMBODGE
Papeterie-Librairie Nouvelle Albert Portail, 14, Avenue Boulloche, Pnom-Penh.

CANADA
Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.

CEYLAN
Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.

CHILI
Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.
Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINE
The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan.
The Commercial Press Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIE
Librería América, Medellín.
Librería Buchholz Galería, Bogotá.
Librería Nacional Ltda., Barranquilla.

COREE
Eul-Yoo Publishing Co. Ltd., 5, 2-KA, Chongno, Séoul.

COSTA-RICA
Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.

CUBA
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

DANEMARK
Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

EQUATEUR
Librería Científica, Guayaquil et Quito.

ESPAGNE
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.
Librería Mundi-Prensa, Lagasca 38, Madrid.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE
International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.

ETHIOPIE
International Press Agency, P.O. Box 120, Addis-Ababa.

FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE
Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (Ve).

GRECE
Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.

GUATEMALA
Sociedad Económica Financiera, 6a Av. 14-33, Guatemala.

HAITI
Librairie "A la Caravelle", Boîte postale 111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS
Librería Panamericana, Tegucigalpa.

HONG-KONG
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

INDE
Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras et New Delhi.
Oxford Book & Stationery Co., New Delhi et Calcutta.
P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIE
Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAK
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRAN
"Guity", 482 Ferdowsi Avenue, Téhéran.

IRLANDE
Stationery Office, Dublin.

ISLANDE
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

ISRAEL
Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv.

ITALIE
Librería Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, Firenze et Roma.

JAPON
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

JORDANIE
Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN
Librairie Universelle, Beyrouth.

LIBERIA
J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG
Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXIQUE
Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NORVEGE
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

NOUVELLE-ZELANDE
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

PAKISTAN
The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.
Publishers United Ltd., Lahore.
Thomas & Thomas, Karachi, 3.

PANAMA
José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

PARAGUAY
Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PAYS-BAS
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PEROU
Librería Internacional del Perú, S.A., Lima et Arequipa.

PHILIPPINES
Alemar's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL
Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

REPUBLIQUE ARABE UNIE
Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.
Librairie Universelle, Damas.

REPUBLIQUE DOMINICAINE
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ROYAUME-UNI
H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E.1.

SALVADOR
Manuel Navas y Cía., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

SINGAPOUR
The City Book Store, Ltd., Collyer Quay.

SUEDE
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE
Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

TCHECOSLOVAQUIE
Ceskoslovensky Spisovatel, Narodni Trida 9, Praha 1.

THAILANDE
Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURQUIE
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION SUD-AFRICAINE
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.

URUGUAY
Representación de Editoriales, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA
Librería del Este, Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

VIET-NAM
Papeterie-Librairie Nouvelle Albert Portail, Boîte postale 283, Saïgon.

YOUGOSLAVIE
Cankarjeva Zalozba, Ljubljana, Slovenia.
Drzavna Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
Prosvjeta, 5, Trg. Bratstva I Jedinstva, Zagreb.

[58F2]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

Printed in Belgium Price : $U.S. 0.60; 4/6 stg.; Sw. fr. 2.50 15244—September 1958—800
(or equivalent in other currencies)